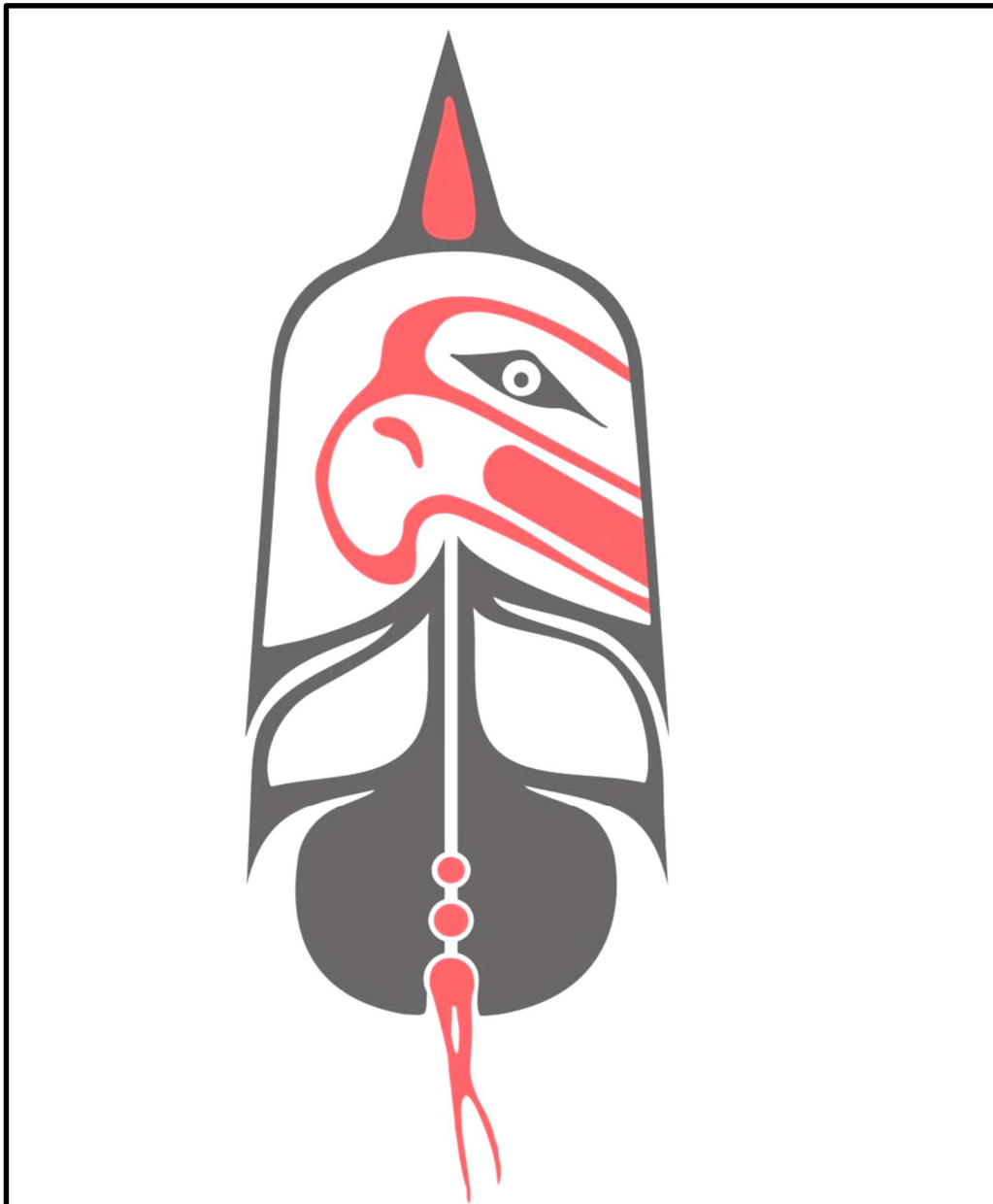


---

# NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PREMIÈRES NATIONS

UNE VOIE VERS L'INCLUSION

---



Haileigh Hay et Zoe Ryde-Kruse  
Indigenous Disability Canada (en anglais)  
31 mars 2025

# Remerciements

Indigenous Disability Canada tient à exprimer sa plus profonde gratitude aux personnes, aux communautés et aux organisations qui ont rendu ce projet possible.

Nous tenons avant tout à remercier les communautés des Premières nations, y compris la bande de Lower Kootenay (communauté Yaqan Nukiy) dans le territoire Ktunaxa, et les personnes qui ont partagé leur histoire avec nous. Ce travail n'aurait pas été possible sans leur ouverture et leur générosité.

Nous tenons également à remercier toutes les organisations et les parties prenantes qui ont consacré du temps et de l'expertise à ce projet.

Enfin, cette recherche n'aurait pas été possible sans le soutien de Normes d'accessibilité Canada et son engagement à faire progresser l'accessibilité pour tous.

Ce projet témoigne de l'effort collectif et des contributions des personnes, communautés et organisations susmentionnées.

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	1
<b>Table des matières</b> .....	2
Glossaire .....	4
<b>Résumé</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	11
<b>À propos de nous</b> .....	12
<b>Aperçu du projet</b> .....	13
Contexte du projet .....	13
Description du projet .....	14
Portée du projet .....	14
Objectifs du projet .....	15
<b>Méthodologies</b> .....	16
Revue de la littérature .....	17
Programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral .....	18
Programmes et services Constatations .....	18
Législation provinciale en matière d'accessibilité .....	23
Résultats de la législation provinciale sur l'accessibilité .....	24
Articles académiques et littérature grise .....	25
Résultats de l'analyse documentaire .....	27
Enquêtes .....	32
Enquête sur la loi sur le Canada accessible .....	32
Enquête sur les dirigeants des Premières nations .....	33
Fiançailles .....	33
Engagements communautaires .....	34
Entretiens individuels .....	35
Groupes de discussion .....	36
Analyse de l'environnement bâti .....	37
Pratiques prometteuses .....	38
<b>Résultats de la recherche</b> .....	45
Aperçus et analyses thématiques .....	45

Leadership communautaire des Premières nations .....	45
Programmes et services .....	52
Lacunes et obstacles dans les programmes et services .....	53
Éligibilité et restrictions .....	59
Recrutement : Recrutement, fidélisation et formation.....	62
Confidentialité, attitudes et compréhensions .....	66
Environnement bâti .....	69
Logement accessible et adaptable .....	70
Vieillir sur place .....	73
Bâtiments publics .....	76
Espaces extérieurs.....	78
Cultures et traditions des Premières nations .....	81
Programmes et services culturellement sûrs et adaptés .....	82
Accessibilité des espaces culturels .....	84
<b>Recommandations de la loi sur le Canada accessible</b> .....	<b>89</b>
Communautés des Premières nations en vertu de la loi .....	89
Fournir un financement pour l'accessibilité spécifique aux Premières nations.....	90
Créer des services de navigation pour l'accessibilité .....	90
Des délais flexibles.....	91
Élaborer un cadre de contrôle et de conformité pertinent.....	92
Une communication accrue et efficace avec les Premières nations.....	93
Mener des consultations spécifiques aux Premières nations sur les normes et les règlements .....	93
Considérations géographiques pour les normes relatives à l'environnement bâti .....	94
Obligation de consultation adaptée à la culture .....	95
Considérations culturelles pour les normes relatives à l'environnement bâti.....	95
Considérations culturelles dans les normes de programmes et de services .....	96
Les transports, un élément clé des programmes et des services.....	97
<b>Discussion et conclusion</b> .....	<b>97</b>
<b>Références</b> .....	<b>102</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>104</b>

## Glossaire

<b>Durée</b>	<b>Définition</b>
<b>ACA</b>	Loi sur le Canada accessible
<b>ACR</b>	Règlement du Canada sur l'accessibilité
<b>ASL</b>	Langue des signes américaine
<b>IDC</b>	Indigenous Disability en anglais)
<b>ISL</b>	Langue des signes indigène
<b>LSQ</b>	Langue des Signes Québécoise (Quebec Sign Language)
<b>TTY</b>	Service de relais téléimprimeur
<b>Accessibilité</b>	Tout ce qui favorise la participation pleine et égale de chacun, quel que soit son handicap. Norme d'accessibilité : lois que les individus, les gouvernements, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les organisations du secteur public doivent respecter pour devenir plus accessibles.
<b>Attitude</b>	Relatif à, basé sur, ou exprimant des attitudes ou des sentiments personnels.
<b>Barrière</b>	Tout ce qui - y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est basé sur des informations ou des communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique - entrave la pleine et égale participation à la communauté des personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité, y

<b>Durée</b>	<b>Définition</b>
	compris un handicap physique, mental, intellectuel, cognitif, d'apprentissage, de communication ou sensoriel, ou une limitation fonctionnelle.
<b>Environnement bâti</b>	Structures, caractéristiques et installations créées par l'homme et considérées collectivement comme un environnement dans lequel les gens vivent et travaillent.
<b>Pertinence culturelle</b>	L'importance de prendre en compte et de respecter les contextes culturels, les valeurs, les pratiques et les perspectives des différentes communautés lors de la création ou de la fourniture de contenus, de programmes, de services ou de politiques, afin de s'assurer que les efforts s'alignent sur les antécédents culturels et les expériences vécues des destinataires en étant significatifs, accessibles et respectueux.
<b>Sécurité culturelle</b>	Une approche qui va au-delà de la sensibilisation culturelle en s'attaquant activement aux déséquilibres de pouvoir, aux injustices historiques et au potentiel de discrimination en se concentrant sur la création d'environnements où les individus se sentent respectés, valorisés et en sécurité, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux.
<b>Handicap</b>	Toute déficience, y compris physique, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, toute limitation mentale ou fonctionnelle, qu'elle soit de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui, en interaction avec un obstacle,

<b>Durée</b>	<b>Définition</b>
	empêche une personne de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de la société.
<b>Littérature grise</b>	La littérature grise est utilisée pour décrire un large éventail d'informations différentes produites en dehors des canaux de publication et de distribution traditionnels.
<b>Intersectionnalité</b>	Concept qui décrit comment les différents aspects de l'identité d'une personne - tels que la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la classe sociale, le handicap et d'autres facteurs sociaux - interagissent et se chevauchent pour créer des expériences uniques de privilège ou d'oppression (Crenshaw, 1989).
<b>Langage clair</b>	Un style de communication, écrit et verbal, qui est clair, direct et facile à comprendre. Il évite les mots complexes, le jargon et les détails techniques inutiles et se concentre sur un langage simple et direct qui transmet les messages d'une manière accessible à un large public.
<b>La vision à deux yeux (Etuaptmumk)</b>	Approche de l'enquête et des solutions utilisée dans les projets de recherche en partenariat avec les autochtones, dans laquelle les gens se réunissent pour voir le monde à travers deux perspectives simultanément, en utilisant à la fois un point de vue autochtone et un point de vue occidental.

# Résumé

## Introduction au recherche

Ce projet de recherche explore les obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontés les membres des Premières nations handicapés vivant dans les réserves, en se concentrant sur les défis liés à l'environnement bâti (comme le logement et les bâtiments publics) et à l'accès aux programmes et services financés par le gouvernement fédéral. L'étude souligne l'importance de ces questions, car chaque personne au Canada, peu importe où elle vit, mérite un accès égal aux espaces et aux soutiens dont elle a besoin pour s'épanouir

## Objectifs de la recherche

Le projet visait à :

1. Identifier les plus grands défis en matière d'accessibilité dans les communautés des Premières nations.
2. Comprendre en quoi les politiques et le financement actuels ne sont pas à la hauteur.
3. Formuler des recommandations pour améliorer l'accessibilité dans le cadre de la *loi sur l'accessibilité du Canada (ACA)*

Les chercheurs ont travaillé en étroite collaboration avec huit communautés des Premières nations et ont recueilli des informations par l'intermédiaire de.. :

- Entretiens, enquêtes et groupes de discussion avec 154 participants, dont des personnes handicapées, des soignants et des responsables.
- Évaluations sur le terrain des bâtiments, des routes et des logements.
- Un examen des rapports et politiques existants

## Principaux résultats

1. Le logement : De nombreuses habitations ne sont pas sûres, sont surpeuplées ou ne disposent pas d'éléments d'accessibilité de base tels que des rampes d'accès. Les personnes âgées et les personnes handicapées ne peuvent souvent pas vieillir sur place.
2. Programmes et services : Il existe des lacunes, en particulier pour les adultes (19-65 ans), qui "passent à travers les mailles du filet" après avoir quitté les programmes destinés aux enfants.
3. Les transports : Le manque de transports en commun isole les gens et rend difficile l'accès aux soins de santé, à l'emploi ou aux événements culturels.



4. Financement et capacité : Les communautés sont confrontées à des processus de demande ardues et à un manque de financement, ce qui fait que les besoins ne sont pas satisfaits.
5. Pertinence culturelle: Souvent, les services n'intègrent pas le savoir autochtone et les espaces sacrés (comme les lieux de pow-wow) restent inaccessibles

### **Implications**

Sans une action urgente, les Premières nations seront laissées pour compte dans l'objectif du Canada de devenir un pays sans obstacles d'ici 2040. La recherche montre que les solutions doivent :

- être élaborés en collaboration avec les communautés.
- Prévoir un financement flexible et à long terme.
- Respecter les modes de connaissance autochtones (par exemple, par le biais de la "vision à deux yeux").

### **Recommandations**

1. Inclure les Premières nations dans l'ACA - avec un calendrier et un soutien adaptés.
2. Créer un Fonds de promotion de l'accessibilité pour les Premières nations (6 à 11 milliards de dollars sur 15 ans).
3. Lancer des navigateurs d'accessibilité pour aider les communautés à répondre aux exigences de l'ACA.
4. Améliorer l'accessibilité des transports, du logement et des espaces culturels.
5. Réformer les politiques pour supprimer les restrictions d'âge et les définitions coloniales du handicap

### **Conclusion**

Les communautés des Premières nations sont prêtes à faire progresser l'accessibilité, mais elles ont besoin de ressources, de respect et de partenariat. En donnant suite à ces conclusions, le Canada peut se rapprocher d'une véritable inclusion. Il ne s'agit pas seulement de conformité, mais aussi de justice, de réconciliation et de garantie que personne n'est laissé pour compte.

*"L'accessibilité, ce sont les barrières que je dois franchir, c'est l'accessibilité des services. Et c'est là où j'en suis, l'accessibilité est une chose vraiment importante." (FG\_3d)*

### **Prochaines étapes**

Partagez largement ce rapport, donnez la priorité aux solutions mises en œuvre par les communautés et demandez au gouvernement fédéral de rendre compte de la mise en œuvre de ces recommandations. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus accessible.

**"Pour moi,  
l'accessibilité est  
synonyme  
d'égalité. Réduire  
les barrières et  
créer des étapes  
pour que nos  
enfants puissent  
bénéficier d'un  
soutien; cela  
signifie  
comprendre ce qu'il  
faut faire pour y  
parvenir."**



# Introduction

L'accessibilité des programmes, des services et de l'environnement bâti est essentielle à l'inclusion de tous au Canada et ne devrait pas être limitée en fonction du lieu de résidence, du sexe, de l'âge, du handicap, de la culture ou de l'appartenance ethnique. Ce rapport est le résultat du projet de recherche intitulé "*Normes d'accessibilité pour les Premières nations : Une voie vers l'inclusion*" et démontre les besoins en matière d'accessibilité et de handicap de nombreuses communautés des Premières nations à travers le pays.

Bien que ce rapport soit axé sur le handicap et l'accessibilité dans les communautés des Premières nations, il est important de noter que le terme "handicap" est fondé sur le colonialisme et ne correspond pas toujours aux perspectives et à la compréhension des Premières nations. En utilisant la méthode de la vision à deux yeux<sup>1</sup>, ce rapport s'efforce d'entrelacer les conceptions des Premières nations en matière de handicap et d'accessibilité avec les définitions coloniales afin d'obtenir des résultats complets et holistiques.

---

<sup>1</sup> Vision à deux yeux : Approche de la recherche et des solutions dans laquelle le monde est perçu à la fois sous l'angle autochtone et sous l'angle occidental.

***"Quand j'entends le mot 'accessibilité' ou 'accès', cela signifie que vous avez besoin de quelque chose et que cela vous sera fourni ; c'est ce qui me semble logique, avoir ce dont vous avez besoin - dans votre maison ou n'importe où - vous êtes en mesure d'obtenir ce dont vous avez besoin. Mais ce n'est pas ce qu'il semble être, il y a des obstacles pour obtenir tout ce dont on a besoin aujourd'hui. Ce n'est pas seulement une question de financement, c'est aussi une question de réglementation. Il n'est pas acquis que vous obtiendrez ce dont vous avez besoin ou que vous serez soutenu, car il y a tellement d'obstacles. Il n'y a pas que l'argent, il y a aussi d'autres obstacles".***

***(FG\_4e)***

Ce rapport couvre une variété de sujets concernant l'accessibilité de l'environnement bâti et des programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral. Les résultats de ce travail sont fondés sur les expériences vécues par les personnes handicapées des Premières nations, leurs familles, leurs soignants et leurs communautés.

En partageant les résultats de cette recherche, ce rapport sert de ressource aux communautés pour continuer à défendre leurs besoins et sert de guide aux entités fédérales qui cherchent à faire des développements inclusifs ou des révisions de la législation sur l'accessibilité.

## **À propos de nous**

Indigenous Disability Canada (IDC), également connu sous le nom de British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS), est une organisation autochtone primée à but non lucratif qui répond aux besoins uniques des peuples autochtones handicapés depuis 1991. Il s'agit d'une organisation autonome qui bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès du

Conseil économique et social des Nations unies. IDC/BCANDS est l'une des seules organisations de ce type au Canada, car elle offre une vaste gamme de services aux peuples autochtones handicapés, notamment en matière de défense des droits, de soutien, de recherche et de ressources.

## Notre mission

"Promouvoir les priorités uniques des personnes indigènes en matière de handicap et de santé par la collaboration, la consultation et la prestation de services complets à la clientèle

## Aperçu du projet

Ce projet de recherche est dirigé par Indigenous Disability Canada et financé par Accessibility Standards Canada (ASC), un établissement public créé par la *loi sur l'accessibilité du Canada* (ACA).

## Contexte du projet

En 2019, la *loi sur le Canada accessible* est entrée en vigueur avec l'objectif d'un pays sans obstacles d'ici 2040. Cette loi entend atteindre son objectif en supprimant et en prévenant de manière proactive les obstacles à l'accessibilité. La LCA se concentre sur sept domaines clés relevant de la compétence fédérale :

1. L'emploi ;
2. L'environnement bâti ;
3. Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
4. Communication autre que les TIC ;
5. La conception et la fourniture de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral ;

6. L'acquisition de biens, de services et d'installations ;
7. Et le transport.

Bien que les conseils de bande des Premières nations, tels qu'ils sont définis dans l'ACA, relèvent de la compétence fédérale, ces communautés ont été exemptées des règlements créés en vertu de la loi jusqu'en 2026 en raison de la nécessité de poursuivre les consultations avec les communautés afin de mieux comprendre leurs défis et leurs besoins uniques en matière d'accessibilité.

## Description du projet

Ce projet de recherche a débuté à la fin de l'année 2021 dans le but d'aborder et d'éclairer l'élaboration ou la révision des normes d'accessibilité dans deux domaines liés aux communautés des Premières nations : l'environnement bâti et la conception et la prestation de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral qui sont financés et disponibles pour les communautés des Premières nations.

## Portée du projet

Ce projet est axé sur une compréhension approfondie des obstacles dans l'environnement bâti et lors de l'accès aux programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral pour les communautés des Premières nations et leurs membres. En examinant le niveau d'accessibilité dans ces deux domaines, cette recherche donne la priorité aux expériences des membres des communautés ayant des incapacités, de leurs familles et de leurs soignants.

La portée de cette recherche a été limitée aux communautés des Premières nations du Canada, y compris les membres de la communauté âgés de 18 ans et plus. Les résultats de cette recherche ont été éclairés par les témoignages et les expériences de 154 participants partagés lors d'entrevues, de groupes de discussion et d'enquêtes, la majorité de ces

engagements ayant eu lieu entre les années 2023 et 2024. Sont exclus de cette recherche les membres des Premières nations vivant hors réserve ainsi que les programmes et services provinciaux.

En restreignant l'objet de cette étude, les résultats de la recherche visent à mieux comprendre les obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontés les membres des Premières nations vivant dans les réserves, en particulier ceux qui sont handicapés, afin d'éclairer avec précision les révisions de la législation actuelle sur l'accessibilité et l'élaboration de la législation future.

## Objectifs du projet

Ce projet a quatre objectifs principaux :

1. Procéder à un examen complet des programmes et des services actuellement réglementés par le gouvernement fédéral au sein des communautés des Premières nations et mis à leur disposition, et fournir une analyse de leurs objectifs généraux et de leur intention, de leur mode de prestation, de leur responsabilité et de leur intégration de la perspective des Premières nations en matière de handicap et d'égalité entre les sexes.
2. Réaliser une analyse environnementale des obstacles à l'accessibilité physique dans certaines communautés des Premières nations au Canada, y compris les communautés éloignées, rurales et urbaines. L'analyse de l'environnement est réalisée en croisant les références de la disponibilité ou des limites des programmes et services actuels potentiellement disponibles pour lever les obstacles identifiés.
3. Produire des rapports accessibles qui mettent en évidence les résultats, les obstacles, les lacunes et les recommandations afin d'aborder et d'informer l'élaboration de nouvelles normes et la révision des normes existantes.
4. Élargir le champ d'application de la *loi sur l'accessibilité du Canada* et des méthodes de participation aux normes d'accessibilité du Canada et à la diffusion des ressources et des meilleures pratiques identifiées en matière d'accessibilité et de handicap.



Grâce à ses objectifs globaux, ce projet s'efforce de combler le fossé en matière d'accessibilité pour les communautés des Premières nations, en veillant à ce que leurs besoins et défis particuliers soient pris en compte dans l'élaboration des normes nationales d'accessibilité. En réalisant des analyses de l'environnement, en examinant les programmes actuels et en formulant des recommandations réalisables, le projet joue un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion et la création d'un Canada plus accessible pour tous, conformément aux objectifs de la *Loi sur le Canada accessible*. Les résultats de cette recherche permettront non seulement d'éclairer les changements politiques, mais aussi de soutenir l'objectif à long terme d'une société pleinement accessible et inclusive d'ici 2040.

## Méthodologies

Diverses méthodes de collecte de données ont été utilisées dans le cadre de ce projet pour identifier les défis en matière d'accessibilité auxquels sont confrontées les communautés des Premières nations et pour éclairer l'élaboration d'une législation fédérale sur l'accessibilité. Les méthodes utilisées comprennent un examen approfondi de la documentation, des enquêtes et des engagements virtuels et en personne, y compris des entretiens individuels et des groupes de discussion communautaires. En plus des méthodes qualitatives, une évaluation approfondie de l'environnement bâti dans huit communautés a été réalisée pour analyser les niveaux d'accessibilité physique. Une approche qualitative a été utilisée, l'accent étant mis sur les expériences vécues par les participants, ce qui a permis une compréhension globale des obstacles existants et des besoins uniques en matière de handicap et d'accessibilité dans les communautés des Premières nations. Une fois la collecte des données terminée, une analyse inductive a été réalisée pour identifier les thèmes communs et tirer des conclusions. L'utilisation d'une approche inductive dans le processus d'analyse a été un élément crucial dans la formulation de recommandations fondées sur des données probantes pour l'élaboration et la révision des normes d'accessibilité.

## Revue de la littérature

Au début de ce projet, un examen approfondi d'un large éventail de travaux existants a été effectué afin de s'assurer que le projet s'appuie sur une compréhension globale du paysage passé et actuel de l'accessibilité dans les communautés des Premières nations du Canada. L'analyse documentaire comprenait un examen des programmes et des services de Services aux Autochtones du Canada qui sont financés et offerts aux collectivités, ainsi que des lois, des normes et des règlements fédéraux et provinciaux en matière d'accessibilité. Outre les documents gouvernementaux et législatifs, des articles universitaires - en particulier ceux rédigés par des auteurs autochtones - ont également été examinés et intégrés au processus de recherche. Enfin, la littérature grise, telle que les rapports d'actualité et d'autres sources non évaluées par des pairs, a été prise en compte pour saisir des exemples concrets d'accessibilité et de handicap qui ne sont pas toujours reflétés dans les textes officiels.

L'examen de ces sources a permis de mettre en évidence les principales lacunes, les défis et les possibilités de croissance dans le domaine de l'accessibilité et du handicap chez les Premières nations. La littérature offre également des possibilités d'amélioration de l'accessibilité pour les communautés des Premières nations.

***"Pour moi, l'accessibilité signifie la facilité d'accès à ce dont on a besoin. Pas seulement physiquement, parce que les gens peuvent avoir d'autres problèmes qui ne sont pas aussi facilement identifiables, comme des handicaps invisibles". (FG\_2i)***

## **Programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral**

L'un des principaux objectifs de ce projet de recherche était d'élaborer une vue d'ensemble des programmes et services actuels réglementés par le gouvernement fédéral au sein des communautés des Premières nations et à leur disposition. Pour atteindre cet objectif, un examen des programmes et des services financés par Indigenous Services Canada a été effectué en mettant l'accent sur leurs objectifs généraux, leur intention, leur mode de prestation, leurs mesures de responsabilisation et leur intégration de la perspective des Premières nations en matière de déficiences et d'égalité des sexes. Pour les besoins de cette recherche, un total de 43 programmes et services ont été identifiés et examinés dans des départements tels que l'éducation, la gestion des urgences, la gouvernance, la santé, le logement, l'infrastructure, les terres et le développement économique, et les services sociaux. Sur les 43 programmes et services identifiés, 30 ont été jugés les plus pertinents pour les personnes handicapées des Premières nations et ont fait l'objet d'un examen plus approfondi.

## **Programmes et services Constatations**

Bien que Indigenous Services Canada (ISC) offre un large éventail de programmes et de services, cette étude se concentre sur ceux qui sont les plus pertinents pour les personnes handicapées et ceux qui ont été le plus souvent mentionnés par nos participants.

L'ISC fournit principalement le financement, tandis que la prestation des services est gérée par les communautés. Cependant, le sous-financement chronique et les lacunes en matière de capacité persistent (d'après les entrevues avec le personnel du programme ISC, y compris les responsables des soins primaires et des soins de longue durée de la DGSPNI, les infirmières conseillères en politiques et le gestionnaire du programme d'aide à la vie autonome). Le financement fonctionne souvent selon un modèle de remboursement - les communautés doivent rendre compte des services fournis avant de recevoir un paiement. De nombreuses politiques restent

obsolètes, avec peu ou pas de mises à jour. Les Services de santé non assurés (SSNA) constituent une exception, car les lignes directrices et les exclusions de la couverture sont régulièrement révisées dans le cadre d'un processus de formulaire conjoint. Notamment, les bandes sans terre restent éligibles aux SSNA, bien que les autres services sociaux relèvent de la compétence provinciale/territoriale.

Le manque d'inclusion du handicap dans les manuels des programmes sociaux est une préoccupation majeure. En dehors des programmes spécifiques aux personnes handicapées, comme l'aide à la vie autonome, l'accessibilité est rarement abordée. Les informations sur les programmes d'ISC révèlent des politiques confuses et souvent peu claires, ce qui impose un fardeau excessif aux communautés chargées de fournir des services essentiels. Les récentes modifications et restrictions apportées au principe de Jordan ont mis en évidence les lacunes des programmes et services existants. L'augmentation spectaculaire de l'utilisation du programme suggère que les autres options pour les enfants et les familles des Premières nations sont soit insuffisantes, soit mal connues, soit difficiles d'accès.

*La loi sur l'accessibilité du Canada* étant désormais en vigueur, le plan d'accessibilité actuel de l'ISC s'engage à mettre à jour les politiques afin d'intégrer l'accessibilité. Le plan identifie la nécessité d'une plus grande cohérence dans les services accessibles, y compris une meilleure formation des employés et des fournisseurs de services sur les normes d'accessibilité. De nombreux obstacles identifiés dans le cadre de cette recherche ont également été reconnus par ISC, et certains d'entre eux sont en cours de résolution.

Un entretien téléphonique avec le personnel du programme ISC a révélé un thème récurrent : ISC est en train de remanier la plupart de ses politiques et programmes afin d'y intégrer l'engagement et les perspectives autochtones. Des termes tels que " élaboré conjointement ", " co-élaboré " et " engagement autochtone et communautaire " ont été fréquemment mentionnés. L'évolution du paysage des programmes et des services

réglementés par le gouvernement fédéral a constitué un défi pour la réalisation d'un examen approfondi. Cependant, ces changements reflètent les efforts continus de consultation et d'engagement d'ISC, qui peuvent conduire à des services plus accessibles et culturellement pertinents pour les communautés

## Objectifs et intention

Il existe un décalage évident entre l'intention et les objectifs des programmes et des services et les réalités des communautés. Indigenous Services Canada (ISC) offre une gamme variée de programmes visant à soutenir les communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le logement, la gestion des urgences et les services sociaux. Ces initiatives sont conçues pour promouvoir l'autodétermination, réduire les disparités socio-économiques et remédier aux inégalités historiques. Par exemple, les programmes axés sur l'éducation, comme le Programme de partenariat en éducation, favorisent la collaboration entre les Premières nations et les systèmes éducatifs provinciaux afin d'améliorer les résultats des élèves, tandis que le Principe de Jordan garantit aux enfants indigènes un accès rapide aux services essentiels. Toutefois, si de nombreux programmes définissent des objectifs généraux, certains manquent de cibles spécifiques et mesurables, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des personnes indigènes handicapées

## Mode de livraison

La plupart des programmes et des services sont conçus par ISC en collaboration avec les Premières nations et mis en œuvre par les communautés. Les programmes d'ISC sont mis en œuvre par une combinaison d'administration fédérale, d'efforts communautaires et de partenariats avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Certaines initiatives, comme le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, impliquent une collaboration directe avec les organisations bénéficiaires, tandis que d'autres, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, sont gérées au niveau communautaire.

Les méthodes de prestation varient d'une région à l'autre, certains programmes offrant des structures de financement souples pour tenir compte des priorités locales. Malgré cette adaptabilité, des difficultés telles que la complexité des procédures de demande et le manque d'uniformité du soutien peuvent entraver l'accessibilité, en particulier pour les personnes handicapées

## Mesures de responsabilisation

La responsabilité au sein des programmes ISC est généralement assurée par le biais d'accords de financement, de rapports obligatoires et de mécanismes de contrôle tels que les audits et les évaluations. Par exemple, le programme d'enseignement primaire et secondaire exige des bénéficiaires qu'ils respectent des lignes directrices financières et opérationnelles strictes. Cependant, les cadres de responsabilité sont parfois peu clairs, avec une transparence limitée dans la manière dont les résultats sont évalués ou dont la conformité est contrôlée. Le plan d'accessibilité d'ISC indique que les clients rencontrent souvent des difficultés en raison du manque de sensibilisation du personnel aux besoins liés au handicap, ce qui met en évidence des lacunes dans la fourniture de services équitables.

## Incorporation de la perspective des Premières nations en matière de handicap

L'examen de l'intégration d'une lentille de handicap des Premières Nations dans la conception et la prestation des programmes et services d'ISC et le recoupement avec le récent plan d'accessibilité publié par ISC ont révélé une myriade de lacunes. En résumé, les besoins uniques des peuples autochtones handicapés ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration des programmes, ce qui empêche les clients handicapés d'accéder pleinement aux services de soutien offerts par l'ISC. Selon le plan d'accessibilité publié par l'ISC, les clients estiment que les employés n'ont pas les connaissances nécessaires pour soutenir efficacement les personnes handicapées, ce qui est source de frustration pour les personnes qui tentent d'accéder aux services. Les obstacles causés par le manque d'intégration de la perspective des Premières nations en matière de handicap dans les

programmes et les services comprennent : des processus de demande complexes, des emplacements de bureau difficiles, des limitations linguistiques et une faible accessibilité en ligne. Ces résultats sont confirmés par les témoignages recueillis lors des engagements communautaires. Une analyse des programmes d'ISC révèle des lacunes importantes dans l'intégration d'une perspective d'inclusion des personnes handicapées. Si certaines initiatives, comme le programme d'éducation spéciale à coût élevé, portent sur des handicaps spécifiques tels que les difficultés d'apprentissage, les obstacles plus généraux à l'accessibilité - tels que les aménagements physiques, sensoriels ou cognitifs - sont souvent négligés. Des programmes tels que les Services de santé non assurés (SSNA) excluent certaines aides essentielles (par exemple, l'orthophonie) sans justification claire. Le plan d'accessibilité de l'ISC met en évidence les frustrations des clients face à l'inaccessibilité des services, notamment la lourdeur des procédures de demande, la mauvaise localisation des bureaux et les barrières numériques. Ces problèmes soulignent la nécessité d'une approche plus systématique de l'inclusion des personnes handicapées.

### Intégration d'une perspective sexospécifique

L'intégration des considérations de genre dans les programmes d'ISC est inégale. Certaines initiatives, comme le *programme Expérience emploi été pour les Premières nations et les Inuits*, promeuvent explicitement l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la participation, tandis que d'autres ne comportent pas d'analyse fondée sur le genre. Les programmes de lutte contre la violence familiale, comme le *Programme de prévention de la violence familiale*, reconnaissent les vulnérabilités des femmes, des enfants et des personnes 2SLGBTQQIA, mais omettent souvent de prendre en compte les difficultés aggravées auxquelles sont confrontées les femmes autochtones handicapées. En l'absence d'un cadre normalisé basé sur le genre, la capacité d'ISC à s'attaquer aux inégalités intersectionnelles reste limitée

## Conclusion

Cette synthèse met en évidence l'engagement d'ISC en faveur de l'autodétermination, mais identifie des lacunes critiques dans la conception axée sur l'équité. Historiquement, et pour les programmes et services offerts au moment de cette recherche, il y a eu des lacunes et des limites importantes dans les programmes et services disponibles dans les communautés des Premières nations, et une déconnexion apparente entre les programmes et les flux de financement offerts par ISC et ce que les communautés sont en mesure de demander et d'offrir. Les programmes d'ISC reflètent un mélange de progrès et de lacunes dans la réponse aux besoins des communautés indigènes. Si certaines initiatives témoignent d'un engagement en faveur de l'équité, d'autres ne parviennent pas à intégrer les perspectives liées au handicap et à l'égalité entre les hommes et les femmes. L'amélioration de ces domaines - par le biais de politiques plus claires, d'une conception inclusive et d'une formation ciblée - permettrait de mieux aligner les services de l'ISC sur ses objectifs d'accès équitable et d'autonomisation des communautés. En comblant ces lacunes, l'ISC peut s'assurer que ses programmes servent plus efficacement tous les peuples autochtones, y compris ceux qui souffrent de handicaps et d'autres identités croisées. Les recommandations visant à améliorer ces programmes et services pourraient inclure l'intégration de la perspective des Premières nations en matière de handicap et de genre dans les politiques et les programmes, l'inclusion d'exigences claires en matière d'accessibilité pour le financement des infrastructures, la réduction du fardeau des demandes et le financement basé sur des propositions, ainsi que l'expansion de programmes tels que le Principe de Jordan ou l'élaboration d'un programme visant à répondre aux besoins non satisfaits des enfants et des familles des Premières nations.

## Législation provinciale en matière d'accessibilité

Les lois provinciales sur l'accessibilité, y compris les règlements et les mesures de responsabilisation, ainsi que les initiatives, donnent un aperçu des cadres juridiques existants, des défis et des meilleures pratiques au



niveau provincial. Un examen de ces cadres a été réalisé dans le but de mieux comprendre comment les provinces se sont attaquées aux obstacles à l'accessibilité, y compris les réussites et les points à améliorer.

L'examen de la législation a porté sur les cadres écrits des provinces qui disposent actuellement d'une législation sur l'accessibilité, à savoir la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan. Outre l'examen des documents, les chercheurs ont également rencontré des représentants des gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. Cet examen a permis aux chercheurs de comprendre comment la législation sur l'accessibilité a fonctionné dans la pratique et dans quelle mesure les peuples des Premières nations ont été inclus dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de cette législation.

Les différents mécanismes d'application mis en œuvre dans chaque province ont constitué un point d'intérêt particulier au cours de cet examen. Les chercheurs ont étudié chaque technique d'application pour voir si et comment elle pouvait être appliquée aux communautés des Premières nations en vertu de la *Loi sur l'accessibilité du Canada*.

## **Résultats de la législation provinciale sur l'accessibilité**

Les législations provinciales sur l'accessibilité au Canada suivent généralement un cadre similaire, créant des organes directeurs et des comités consultatifs chargés d'élaborer des normes d'accessibilité. Si de nombreuses provinces consultent les personnes handicapées, les peuples autochtones sont souvent exclus de ces processus, ce qui peut entraîner une inadéquation des priorités et un manque de prise en compte de la culture.

Des provinces comme la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador prévoient de consulter les populations autochtones et de les inclure dans les commissions d'accessibilité,

mais ce n'est pas systématique. D'autres provinces, comme l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, ne consultent pas spécifiquement les autochtones et ne les représentent pas dans l'élaboration des normes.

La plupart des provinces ont mis en place des mécanismes similaires, tels que des directeurs de la conformité et des sanctions en cas de non-respect. Toutefois, ces mesures d'application répondent rarement aux besoins particuliers des Premières nations ou des communautés autochtones, qui peuvent avoir besoin d'approches plus adaptées et plus favorables. Certaines provinces, notamment le Manitoba, se concentrent sur des modèles éducatifs pour assurer le respect des normes et des règlements ; c'est le résultat le plus important de cette étude, car il pourrait servir de modèle pour l'application et le respect des normes par les Premières nations au niveau fédéral.

En conclusion, si la législation favorise l'accessibilité pour les personnes handicapées, elle ne parvient pas à inclure pleinement les populations autochtones. Pour créer des normes d'accessibilité réellement inclusives, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur la consultation des autochtones et sur une application qui tienne compte de leurs besoins.

## **Articles académiques et littérature grise**

Une approche systématique a été utilisée pour recueillir et analyser les articles universitaires et la littérature grise. Les sources ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs de ce projet et de leur contribution à la compréhension des défis uniques en matière d'accessibilité dans les communautés des Premières nations. Pour être pris en considération, les articles devaient répondre à un certain nombre de critères ; la littérature devait être liée aux communautés des Premières nations au Canada et avoir abordé un ou plusieurs des points suivants :

1. Obstacles à l'accessibilité des programmes et services destinés aux communautés des Premières nations ;

2. Obstacles à l'accessibilité de l'environnement bâti dans les communautés des Premières nations ;
3. L'application pratique des normes d'accessibilité dans les communautés des Premières nations ;
4. Méthodes de recherche autochtones et meilleures pratiques ;
5. Évaluations de l'accessibilité ou du handicap et meilleures pratiques au Canada.

La littérature qui ne répondait pas à ces critères n'a pas été incluse.

Les sources examinées comprenaient des ouvrages universitaires, tels que des articles évalués par des pairs, et de la littérature grise, y compris des rapports d'actualité. Une attention particulière a été accordée aux ouvrages rédigés par des universitaires ou des organisations autochtones, telles que l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ou l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Les résultats de cette analyse documentaire ont fourni une base complète pour comprendre les complexités de l'accessibilité et du handicap dans les communautés des Premières nations, tout en révélant qu'il s'agit d'un domaine de recherche sous-développé au Canada. L'analyse de ces articles a mis en évidence les défis auxquels sont confrontées ces communautés dans la mise en œuvre efficace de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral et dans l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans l'environnement bâti. Cet examen a également souligné l'importance d'intégrer les perspectives des Premières nations dans l'élaboration et la révision des lois, des règlements et des politiques en matière d'accessibilité, afin de s'assurer que les solutions sont culturellement pertinentes et efficaces dans la structure unique des communautés des Premières nations.

Il y a un manque notable de données pour les communautés vivant dans les réserves en particulier, et bien que plusieurs rapports aient appelé à y remédier (Littlechild et al., 2022), il n'y a pas eu de changements significatifs.

En grande partie, l'analyse documentaire a révélé que les lacunes et les obstacles relevés dans cette recherche sont les mêmes problèmes persistants qui touchent les communautés des Premières nations depuis des décennies, comme les logements inaccessibles (Bruce et al., 1998), le manque d'accès aux soins spécialisés (Santé Canada et al., 2015) et les politiques coloniales qui ont une incidence sur l'accès aux services (Ineese-Nash, 2020). En outre, les rapports qui contiennent des recommandations s'alignent sur les recommandations formulées dans le cadre des résultats de ce projet. Dans l'ensemble, les chercheurs et les communautés identifient les mêmes problèmes et les mêmes solutions. Cela illustre également la nécessité de poursuivre les recherches dans le domaine du handicap indigène et des politiques correspondantes.

Les communautés autochtones du Canada se heurtent à des obstacles considérables pour accéder à des programmes, des services et des infrastructures équitables. Ces difficultés sont profondément enracinées dans les politiques coloniales, le racisme systémique, les complexités juridictionnelles et le sous-financement. En outre, les politiques générales ne parviennent souvent pas à intégrer les systèmes de connaissances indigènes, ce qui se traduit par des programmes et des services qui ne correspondent pas aux besoins des communautés. Cette revue de la littérature synthétise les thèmes clés de la recherche sur ces obstacles, en les classant en (1) défis dans les programmes et les services, (2) défis dans l'environnement bâti, et (3) solutions proposées.

---

## **Résultats de l'analyse documentaire**

### **Obstacles et défis liés aux programmes et services**

#### **Manque de services culturellement adaptés et accessibles**

Le manque de soins de santé, d'éducation et de soutien social culturellement adaptés et accessibles constitue un défi majeur pour les programmes et les services destinés aux indigènes. Les populations indigènes vivant dans des régions reculées dépendent souvent d'infirmières et d'agents de santé

communautaires dont le champ d'action est limité, ce qui les oblige à se déplacer pour obtenir des soins spécialisés (Nguyen et al., 2020). Les obstacles liés au transport compliquent encore l'accès aux services, car de nombreuses communautés ne disposent pas de moyens de transport abordables et fiables (Mirza & Hulko, 2022).

Le manque de compétences culturelles dans les établissements de soins contribue également à des expériences négatives et à de moins bons résultats en matière de santé pour les patients indigènes. De nombreux prestataires de soins de santé ne connaissent pas les perspectives indigènes en matière de santé et de bien-être, ce qui entraîne des diagnostics erronés et une réticence à se faire soigner (Nguyen et al., 2020). Le racisme systémique dans les soins de santé se traduit par une gestion inadéquate de la douleur, des diagnostics tardifs et une méfiance à l'égard des institutions médicales (Brundisini et al., 2013).

### **Constructions coloniales du handicap et de l'exclusion des services**

Les personnes autochtones handicapées sont confrontées à des formes croisées de discrimination en raison de leur race, de leur handicap et de leur situation géographique. Les cadres occidentaux du handicap considèrent les personnes autochtones comme "doublement désavantagées", ignorant les conceptions culturellement spécifiques des capacités et des rôles communautaires (Ineese-Nash, 2020). Dans de nombreuses langues indigènes, il n'existe pas de traduction directe du terme "handicap", l'accent étant plutôt mis sur les forces et les responsabilités au sein de la communauté (Ineese-Nash, 2020). Cependant, les programmes d'invalidité financés par le gouvernement fédéral appliquent des définitions eurocentriques qui excluent les perspectives autochtones et limitent l'accès à des soins appropriés (Hirji-Khalfan, 2009).

### **Défis juridictionnels et fragmentation de la prestation de services**

Les services sociaux autochtones sont entravés par les conflits de compétence entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Des

modèles de financement distincts créent de la confusion, des lacunes dans les services et un soutien incohérent (Santé Canada, 2015). Les programmes sont souvent élaborés sans véritable consultation des autochtones, ce qui se traduit par des services qui ne correspondent pas aux besoins de la communauté (Littlechild et al., 2022).

## Obstacles et défis dans l'environnement bâti

### **Insécurité du logement et infrastructures inadéquates**

Les communautés des Premières nations continuent de faire face à de graves pénuries de logements, plus de la moitié des logements dans les réserves étant classés comme étant inférieurs aux normes, sans eau courante, sans isolation adéquate ou sans modification de l'accessibilité (Bruce et al., 1998). Le surpeuplement est courant, ce qui entraîne une augmentation des maladies transmissibles et des problèmes de santé mentale (Santé Canada, 2015). Les programmes gouvernementaux conçus pour améliorer les conditions de logement, tels que le programme Home Adaptations for Seniors' Independence (HASI), restent sous-financés et inaccessibles à de nombreuses personnes (Bruce et al., 1998).

### **Infrastructures de transport limitées**

De nombreuses communautés indigènes ne disposent pas d'infrastructures de transport adéquates, ce qui limite encore l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Les transports en commun sont souvent inexistantes dans les zones rurales et éloignées, ce qui isole les personnes handicapées (Mirza & Hulko, 2022). Les programmes tels que le transport médical des Services de santé non assurés (SSNA) ne couvrent pas la totalité des frais de déplacement, ce qui crée un fardeau financier pour les personnes indigènes qui ont besoin de soins spécialisés (Mirza & Hulko, 2022).

## Solutions proposées

### **Des services culturellement compétents et dirigés par des autochtones**

La recherche souligne l'importance de l'autodétermination autochtone dans la prestation de services. Les programmes devraient être élaborés en collaboration avec les communautés indigènes plutôt qu'imposés par des cadres fédéraux ou provinciaux (Toombs et al., 2019). Les cercles de soins, qui intègrent des soutiens médicaux, éducatifs et communautaires, offrent un modèle qui respecte les perspectives indigènes en matière de bien-être (Ineese-Nash, 2020).

Pour améliorer l'accès aux soins de santé, il est essentiel d'augmenter la représentation autochtone au sein de la main-d'œuvre et d'offrir une formation sur les compétences culturelles aux prestataires non autochtones. Des programmes tels que les Navigateurs de patients autochtones aident à combler les fossés culturels et à améliorer l'expérience des patients (Nguyen et al., 2020). L'expansion des services de télésanté et de santé mobile peut encore améliorer l'accessibilité (Santé Canada, 2015).

### **Investissements dans les infrastructures et réformes politiques**

Des stratégies de financement durables et à long terme doivent remplacer l'approche fragmentée actuelle du développement des infrastructures. Les recommandations portent notamment sur les points suivants

- Création d'une banque d'infrastructure des Premières nations ou d'un fonds de réconciliation pour soutenir les projets de logement et de transport menés par les communautés (Assemblée des Premières nations, 2022).
- Mettre en œuvre les principes de conception universelle pour améliorer l'accessibilité des logements et des transports pour les personnes handicapées (AFAC, 2018).
- Élargir les programmes de transport médical pour inclure des services flexibles et à la demande pour les communautés indigènes éloignées (Mirza & Hulko, 2022).

## Éducation, formation et initiatives de lutte contre le racisme

La formation obligatoire à la sécurité culturelle pour les prestataires de soins de santé, les travailleurs sociaux et les décideurs politiques est essentielle pour lutter contre les préjugés systémiques (Nguyen et al., 2020). En outre, le soutien aux programmes d'éducation dirigés par des autochtones peut encourager les jeunes autochtones à s'orienter vers les professions de la santé et de l'aide aux personnes handicapées, réduisant ainsi les pénuries de main-d'œuvre dans les communautés isolées (Nguyen et al., 2020). Il serait particulièrement important de disposer de données statistiques sur les Premières nations.

---

Les obstacles auxquels les communautés autochtones sont confrontées pour accéder aux services et aux infrastructures sont profondément enracinés dans les politiques coloniales et les inégalités systémiques. Les solutions doivent être apportées par les communautés, adaptées à leur culture et soutenues par des investissements durables dans des initiatives dirigées par des autochtones. La résolution de ces problèmes nécessite un changement fondamental vers une gouvernance autodéterminée, une prestation de services holistique et des réformes structurelles qui reconnaissent les besoins uniques des personnes handicapées autochtones. L'utilisation d'une approche structurée pour l'analyse documentaire a permis d'assurer une couverture complète et s'est avérée utile pour identifier les thèmes clés et les lacunes dans le corpus de connaissances existant. La diversité des sources examinées, qu'il s'agisse de documents produits par le gouvernement ou d'articles rédigés par des Autochtones, a ajouté du contexte et de la profondeur à ce projet en renforçant la compréhension globale de l'accessibilité et du handicap dans les communautés et en définissant une orientation pour relever les défis permanents auxquels les communautés des Premières nations sont confrontées.



## Enquêtes

Deux enquêtes clés, l'enquête sur la loi sur le Canada accessible et l'enquête sur le leadership des Premières nations, ont été utilisées comme outils de collecte de données préliminaires dans le cadre de ce projet. L'utilisation de ces enquêtes a permis de positionner ce projet auprès d'un public plus large que celui qui aurait autrement participé à ce projet. Étant donné que les peuples autochtones du Canada connaissent un taux d'invalidité beaucoup plus élevé que la population générale<sup>2</sup>, les enquêtes qualitatives ont constitué une première étape essentielle pour éclairer les recommandations formulées dans le cadre de ce travail en permettant aux chercheurs d'explorer les perceptions, les connaissances et les expériences des peuples des Premières nations vivant dans les réserves à une plus grande échelle.

### Enquête sur la loi sur le Canada accessible

L'enquête sur la Loi sur l'accessibilité du Canada<sup>3</sup> a été conçue pour recueillir les points de vue des membres des Premières nations vivant dans les communautés sur leur connaissance, leurs perceptions et leurs attitudes à l'égard de la *Loi* et de ses implications potentielles pour leurs communautés. L'enquête ACA comprenait 13 questions ouvertes et fermées, portant sur des sujets tels que la connaissance de la loi, les réflexions sur les mesures de conformité et les stratégies d'application, les domaines prioritaires en matière d'accessibilité dans les communautés et les avantages potentiels de la loi pour les communautés des Premières nations.

Le groupe démographique cible de cette enquête était les membres des Premières nations, en particulier les personnes handicapées et les aidants naturels vivant dans les réserves. L'enquête sur la Loi sur le Canada accessible a reçu 97 réponses, recueillies virtuellement et en personne. Les réponses ont permis aux chercheurs de connaître le point de vue des membres de la communauté sur la loi, notamment sur la façon dont la

---

<sup>2</sup> Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones, 2017 ; Enquête canadienne sur le handicap, 2017.

<sup>3</sup> Voir l'annexe A

période d'exemption pour les Premières nations devrait être abordée dans le contexte de l'objectif d'un "Canada sans obstacles d'ici 2040".

Les résultats de cette enquête ont contribué à l'élaboration des recommandations formulées dans le cadre de ce projet, notamment sur la manière dont la loi pourrait être révisée pour mieux répondre aux besoins spécifiques des communautés des Premières nations et sur les stratégies visant à garantir que les communautés soient consultées de manière significative dans le contexte plus large de l'accessibilité.

## **Enquête sur les dirigeants des Premières nations**

L'enquête sur le leadership des Premières nations (FNL)<sup>4</sup> comprend 31 questions ouvertes et fermées réparties dans un ensemble de domaines clés : perception du handicap et de l'accessibilité par la communauté, compréhension de l'ACA, méthodes de communication avec la communauté, capacités et politiques. Les leaders de la communauté - tels que les chefs, les conseillers, les aînés, les jeunes leaders, les administrateurs de bande et les chefs de département - ont été invités à répondre à l'enquête. Cette enquête a été distribuée à la fois virtuellement, en utilisant des plateformes de médias sociaux, et en personne lors de conférences et d'engagements communautaires. L'objectif de cette enquête était de mieux comprendre le point de vue des dirigeants sur l'accessibilité, le handicap et la *Loi sur le Canada accessible*. Au total, 36 réponses ont été recueillies. Les résultats de cette collecte de données préliminaire ont permis aux chercheurs d'obtenir des points de vue distincts de la part des dirigeants communautaires, ce qui a contribué à étayer les recommandations formulées.

## **Fiançailles**

Ce projet est fondé sur la conviction qu'un engagement significatif et respectueux avec les communautés des Premières Nations est essentiel pour comprendre les défis et les besoins uniques auxquels sont confrontés

---

<sup>4</sup> Voir l'annexe B

les peuples des Premières Nations vivant dans les réserves, en particulier les membres handicapés et leurs soignants. Pour s'assurer que les voix des Premières nations sont entendues et représentées avec exactitude, cette recherche est basée sur une série d'engagements en personne avec 8 communautés à travers le Canada, y compris des entrevues individuelles et des groupes de discussion. Ces engagements ont été conçus pour faciliter des conversations ouvertes, honnêtes et culturellement sensibles qui ont permis aux participants de partager leurs expériences, leurs points de vue et leurs préoccupations.

## **Engagements communautaires**

Les engagements communautaires sont au cœur de ce projet de recherche. Le fait de s'engager directement auprès des membres de la communauté handicapés et de leurs soignants permet d'obtenir des informations inestimables sur les obstacles et les défis qui existent dans les communautés vivant dans les réserves. Travailler dans le contexte des Premières nations exige que le travail soit effectué non seulement avec une éthique et des méthodologies solides, mais aussi "d'une bonne manière".

Pour planifier et organiser les engagements communautaires, l'équipe de recherche a établi un contact communautaire, souvent un membre du département de la santé. Cette personne a aidé les chercheurs à promouvoir le projet et le groupe de discussion au sein de la communauté en installant une affiche<sup>5</sup> et en partageant les informations relatives à l'engagement avec les membres de la communauté, en trouvant un espace public intérieur pour tenir le groupe de discussion et en aidant à obtenir un déjeuner et des rafraîchissements. L'équipe de recherche d'Indigenous Disability Canada a pris en charge tous les coûts liés aux engagements. L'autorisation du chef et du conseil de se déplacer pour effectuer une évaluation de l'accessibilité de

---

<sup>5</sup> Voir l'annexe C

l'environnement bâti et organiser un groupe de discussion a été obtenue lorsque cela était nécessaire

## Entretiens individuels

Avant les groupes de discussion communautaires, des entretiens individuels ont été menés avec les participants aux groupes de discussion. Indigenous Disability Canada a contacté les participants à l'aide des coordonnées qu'ils avaient fournies dans leur formulaire de demande afin de planifier les entrevues. Les formats d'entrevue proposés comprenaient le téléphone, l'utilisation de Zoom, un PDF à remplir ou un questionnaire écrit. Ces entrevues contiennent 16 questions<sup>6</sup>, ouvertes et fermées, et couvrent des sujets tels que les obstacles et les défis rencontrés au cours d'une journée typique, le niveau perçu d'accessibilité des programmes et des services et de l'environnement bâti, la compréhension par la communauté du handicap et de l'accessibilité, de l'inclusion et de la culture. Les entretiens menés avant la visite de la communauté ont permis aux participants de partager des informations qu'ils ne se sentaient peut-être pas à l'aise de divulguer dans un contexte de groupe. En outre, cela a permis aux participants de se familiariser avec l'équipe de recherche avant la visite de la communauté.

Quatre entretiens individuels ont été menés dans le cadre des engagements virtuels. Les participants intéressés ont répondu à un appel à l'engagement en ligne et ont rempli un formulaire d'inscription en ligne ou par téléphone<sup>7</sup>. Pour être admissibles aux entrevues, les participants devaient être membres des Premières nations, avoir 18 ans ou plus, être une personne handicapée ou s'occuper d'une personne handicapée, et vivre dans une réserve<sup>8</sup>. Les candidats qui répondaient aux critères d'admissibilité ont été contactés par l'équipe de recherche et, si un entretien était prévu, les participants recevaient un formulaire de consentement<sup>9</sup> et une copie des questions de

---

<sup>6</sup> Voir l'annexe D

<sup>7</sup> Voir l'annexe E

<sup>8</sup> Un participant qui avait récemment déménagé hors de la réserve pour avoir accès aux programmes et aux services a été pris en compte

<sup>9</sup> Voir l'annexe F

l'entretien. Ces entretiens comportaient 35 questions<sup>10</sup>, et les participants avaient le choix entre un entretien téléphonique et un entretien en ligne via Zoom ; tous les participants ont opté pour un entretien téléphonique. Les thèmes abordés étaient les mêmes que ceux des entretiens d'engagement communautaire, mais ils ont été examinés plus en profondeur. Ces entretiens, d'une durée moyenne d'une heure, avaient pour but de faciliter la narration et d'explorer les expériences vécues par les personnes handicapées et leurs aidants lorsqu'ils accèdent aux programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral et qu'ils s'orientent dans l'environnement physique de leur communauté

## **Groupes de discussion**

Les groupes de discussion visaient à réunir 8 à 10 participants, en privilégiant les membres de la communauté handicapés et les soignants. Lors de la planification initiale des sessions, les participants ont été invités à remplir un formulaire d'inscription<sup>11</sup>, qui contenait des informations démographiques et des coordonnées, ainsi que les aménagements nécessaires en matière d'accessibilité ou de régime alimentaire. Les sessions étaient informelles, organisées comme un cercle de partage, et utilisaient une série de 12 questions et d'invites pour guider la discussion<sup>12</sup>, bien que de nombreuses discussions se soient déroulées facilement et n'aient nécessité que peu d'incitations de la part des chercheurs.

Chaque session a commencé par une brève présentation du projet, des introductions, la révision et le remplissage des formulaires de consentement avec les participants<sup>13</sup>. Pour lancer la discussion, les questions ouvertes "Que signifie l'accessibilité pour vous ?" et "Que signifie le handicap pour vous ?" ont été posées. Ces questions brise-glace ont été utilisées pour amener les participants à réfléchir à leur compréhension de ces concepts et à

---

<sup>10</sup> Voir l'annexe G

<sup>11</sup> Voir l'annexe H

<sup>12</sup> Voir l'annexe I

<sup>13</sup> Voir l'annexe J

entamer un dialogue sur l'accessibilité dans la communauté. L'équipe de recherche a fourni aux participants des informations sur l'ACA sous la forme d'un document écrit et visuel <sup>(14)</sup> et verbalement ; les participants ont ensuite été invités à répondre à l'enquête sur l'ACA. Afin de laisser suffisamment de temps aux participants pour partager des histoires approfondies, deux heures et demie ont été allouées à chaque réunion, y compris une pause de 30 minutes pour le déjeuner. Les sessions ont été enregistrées et transcrites pour garantir leur exactitude

## **Analyse de l'environnement bâti**

Dans le cadre des engagements communautaires en personne, une analyse physique de la communauté a été effectuée pour évaluer l'environnement bâti, en notant les obstacles et les domaines à améliorer, ainsi que les réussites présentes. Les principaux domaines examinés étaient les routes, les trottoirs, les logements, les bâtiments publics et les espaces culturels et de loisirs en plein air. L'agencement de la communauté, la facilité de circulation dans les bâtiments, la présence ou l'absence de dispositifs de sécurité et d'accessibilité tels que les trottoirs et les rampes, ainsi que l'accessibilité globale de l'environnement physique ont été pris en compte. Cette évaluation a été réalisée principalement sous la forme d'une visite à pied et en voiture de la communauté, en utilisant des notes et une liste de contrôle de référence <sup>(15)</sup> pour documenter les domaines à analyser. Dans certaines communautés, il n'a pas été possible d'entrer dans tous les bâtiments publics ou d'en faire le tour pour diverses raisons, par exemple les chiens ou le respect de la vie privée ; dans ces cas, une visite en voiture de la communauté a été utilisée pour étudier l'environnement bâti. L'analyse de l'environnement bâti s'est appuyée sur les informations fournies par l'évaluation et par les participants.

---

<sup>14</sup> Voir l'annexe K

<sup>15</sup> Voir l'annexe L

En conclusion, le processus d'engagement communautaire avec les membres handicapés et leurs soignants a fourni des informations inestimables sur les obstacles uniques auxquels sont confrontées les communautés vivant dans les réserves. Ce travail a mis en évidence non seulement les défis physiques, mais aussi l'importance de favoriser des relations authentiques et culturellement respectueuses dans le processus de recherche. En travaillant "dans les règles de l'art" et en respectant les méthodologies indigènes, l'équipe de recherche a pu faciliter des dialogues productifs qui ont révélé à la fois les défis et les succès de l'accessibilité dans ces communautés. L'effort de collaboration, avec le soutien des contacts et des dirigeants de la communauté, a permis de garantir que la recherche soit menée d'une manière inclusive et éthique, en accordant une attention particulière au contexte local. Les informations recueillies auprès des groupes de discussion, ainsi que l'analyse de l'environnement bâti, seront essentielles pour élaborer des solutions ciblées et axées sur la communauté afin d'améliorer l'accessibilité et de veiller à ce que les personnes handicapées soient pleinement soutenues et en mesure de participer à tous les aspects de la vie au sein de leur communauté.

## Pratiques prometteuses

Ce projet s'est efforcé d'utiliser les meilleures pratiques à chaque étape du processus de recherche, de la conception à la diffusion. S'appuyant sur des cadres tels que les principes de PCAP et l'Énoncé de politique des trois Conseils, ce projet souligne l'importance du respect de la souveraineté et de l'autodétermination autochtones, tout en démontrant la nécessité d'inclure les communautés des Premières nations en tant que participants actifs dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la législation sur l'accessibilité.

Le maintien d'une forte reconnaissance de l'histoire du colonialisme qui a eu un impact sur les peuples des Premières nations a été un élément clé pour garantir des engagements culturellement sûrs avec les communautés.

La recherche avec les Premières nations est censée être un effort de collaboration, l'accent étant mis sur l'établissement de relations à long terme qui contribuent au bien-être de la communauté. Il s'agit de s'assurer que la recherche menée bénéficie directement à la communauté, que ce soit par le renforcement des capacités, les recommandations politiques, le partage des ressources ou d'autres résultats tangibles. Au cours de ce projet, les chercheurs ont adopté une approche transparente et responsable, en communiquant des mises à jour aux communautés et en sollicitant un retour d'information sur les résultats de la recherche - tels que les rapports communautaires - afin d'affiner la recherche si nécessaire.

Le recours à la "vision à deux yeux", une approche qui intègre à la fois les systèmes de connaissances indigènes et les perspectives occidentales, a été utilisé tout au long de ce projet pour améliorer le processus de recherche et permettre une compréhension plus holistique des obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontées les communautés des Premières nations. En intégrant les deux visions du monde, les chercheurs se sont assurés d'aborder le travail d'une manière qui respecte les traditions et les cultures des Premières nations tout en répondant aux exigences du projet.

Pratiquer la pleine conscience et la sensibilité a été un élément clé de la réussite de ce projet. Les chercheurs ont veillé à ce que le travail effectué reconnaisse et respecte les contextes sociaux et culturels des communautés et se sont assurés que les membres de la communauté handicapés qui ont participé à ce projet bénéficiaient des aménagements appropriés dans la mesure de leurs capacités.

## **Stratégies d'engagement**

Pour établir des contacts avec les communautés et trouver celles qui étaient prêtes à travailler avec Indigenous Disability Canada, les chercheurs ont utilisé les profils des Premières nations pour établir des listes de contacts, en se concentrant sur une variété de communautés urbaines, rurales et éloignées dans toutes les provinces. Travaillant avec des listes de 20 à 40



communautés à la fois, les chercheurs ont appelé et envoyé des courriels directement aux communautés. Dans un premier temps, les communications ont été adressées aux chefs et aux membres des conseils, mais cela n'a donné lieu qu'à un nombre très limité de réponses, probablement en raison du volume élevé d'appels et de courriels reçus par les dirigeants des Premières nations. Lorsque cette approche s'est avérée infructueuse, une nouvelle stratégie a été employée : contacter directement le personnel sanitaire et social, c'est-à-dire les directeurs de la santé, les infirmières en santé communautaire et les directeurs des services sociaux et du bien-être. La méthode la plus efficace a consisté à envoyer un courriel d'introduction donnant un bref aperçu de l'organisation et du projet, puis à effectuer un suivi par téléphone deux à cinq jours après le courriel. Il était important de travailler à un rythme qui convienne aux contacts communautaires, qui ont souvent une lourde charge de travail et des responsabilités pressantes ; cela signifie qu'il est préférable que les chercheurs soient patients mais persistants, l'absence de réponse dans les délais ne signifiant pas un manque d'intérêt ou d'engagement.

Dans l'ensemble, cette stratégie s'est avérée beaucoup plus efficace, même si certains problèmes subsistent, le plus important étant le manque de connaissance de la *loi sur l'accessibilité du Canada*. Les communautés des Premières nations sont inondées de demandes d'engagement, de partenariats de recherche et de consultations ; lorsque l'élément central d'un projet est quelque chose dont elles n'ont jamais entendu parler, les communautés sont moins enclines à accepter de participer. S'adresser aux professionnels de la santé et des programmes sociaux a également donné de bons résultats, car ils connaissent souvent les membres de la communauté souffrant d'un handicap, ce qui s'est avéré utile pour recruter des participants et répondre à leurs besoins. Il était important de s'engager avec les communautés d'une "bonne manière", c'est-à-dire, en pratique, de fournir un déjeuner et des rafraîchissements, de demander à un aîné d'ouvrir la réunion, de donner la priorité à la narration et de laisser les participants nous guider, et de veiller à ce que tous les participants soient rémunérés pour leur temps et leur expertise.

Au total, les chercheurs d'Indigenous Disability Canada ont tenté de contacter plus de 150 Premières nations par téléphone ou par courriel pendant la durée du projet. De plus, Indigenous Disability Canada / BCANDS a envoyé à toutes les Premières nations des trousseaux d'information sur le rassemblement 2024 Indigenous Disability and Wellness Gathering, ainsi qu'un dépliant sur le projet. Plusieurs communautés ont ainsi contacté le département de recherche pour manifester leur intérêt à participer au projet.

***"Dans l'ensemble, nous pensons que nous mettons tout sur un pied d'égalité, mais est-ce que c'est équitable ?***

## **L'éthique**

Cette recherche adhère à des directives éthiques strictes afin de garantir la sécurité, la dignité et le respect de tous les participants, en particulier des membres des Premières nations souffrant d'un handicap. Les principes éthiques ont été intégrés à chaque phase de ce projet et ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la méthodologie de recherche afin de favoriser la confiance, d'assurer des pratiques culturellement appropriées et de minimiser tout préjudice potentiel tout en maximisant les avantages pour les participants.

Le consentement éclairé est une exigence éthique fondamentale pour ce travail. Tous les participants ont reçu des informations claires et concises sur l'objectif, la portée et les impacts potentiels de cette recherche. Les informations ont été communiquées dans un langage simple afin de garantir que le consentement soit éclairé et volontaire. Les participants ont été assurés qu'ils pouvaient se retirer du projet à tout moment sans conséquence. En adhérant aux pratiques de consentement éclairé, les participants ont été informés de la manière dont leurs récits et leur expertise

seraient utilisés et que leur anonymat et leur vie privée seraient protégés à tout moment.

La protection de la confidentialité et de la vie privée des participants était et reste une priorité. Toutes les informations personnelles recueillies au cours des entretiens, des groupes de discussion et des enquêtes ont été rendues anonymes afin de garantir la protection de l'identité des participants. Les données ont été stockées en toute sécurité et sont traitées avec le plus grand soin et le plus grand respect.

Cette recherche s'est appuyée sur le respect, la sensibilité et la prise de conscience culturels en intégrant les systèmes de connaissances et les perspectives indigènes, et ce grâce à la méthode de la "vision à deux yeux". Les chercheurs ont consulté les chefs et les membres de la communauté pour s'assurer que les engagements étaient pris dans de bonnes conditions.

Afin de minimiser les difficultés rencontrées par les participants, la recherche a été menée en utilisant des approches tenant compte des traumatismes et en étant sensible aux éventuels impacts émotionnels ou psychologiques de la discussion des expériences personnelles liées au handicap et aux difficultés d'accessibilité. Les chercheurs ont veillé à ce que les formulaires de consentement contiennent des avertissements sur le contenu et se sont tenus à la disposition des participants pour les aider, le cas échéant, au cours de leur engagement. La recherche s'est attachée à garantir que les résultats bénéficieraient aux communautés qui ont collaboré à ce projet en élaborant des rapports communautaires décrivant l'engagement, les résultats et toute recommandation ou ressource pouvant être fournie pour répondre aux préoccupations des membres de la communauté en matière d'accessibilité ; les rapports communautaires ont été élaborés après la fin des engagements et ont été renvoyés directement à la communauté. Les rapports communautaires ont été élaborés à l'issue des engagements et renvoyés directement à la communauté. Les communautés ont eu l'occasion de faire part de leurs commentaires sur l'engagement et le rapport communautaire.

Ce travail visait à responsabiliser les participants et à contribuer à un environnement plus inclusif pour les personnes handicapées des Premières nations. Tous les participants et les contacts communautaires ont été rémunérés pour le temps qu'ils ont passé et l'expertise qu'ils ont apportée lors des engagements communautaires. En outre, les aînés et les dirigeants communautaires ont été encouragés à participer et, dans la mesure du possible, ont été invités à ouvrir les engagements communautaires.

Les méthodes employées dans le cadre de cette recherche ont permis d'obtenir des informations précieuses sur les besoins complexes et variés des communautés des Premières nations en matière d'accessibilité. En combinant un ensemble varié de techniques de collecte de données et en utilisant une approche inductive pour analyser les résultats, le projet a permis une compréhension approfondie et nuancée des défis et des possibilités d'amélioration de l'accessibilité. Les conclusions tirées de ces méthodologies contribueront à l'élaboration de normes fédérales plus inclusives et à une approche plus équitable de l'accessibilité pour les peuples des Premières nations, conformément aux objectifs de la *Loi sur l'accessibilité du Canada*.

## **Analyse inductive**

L'analyse inductive est une approche de recherche qualitative utilisée pour identifier des modèles, des thèmes ou des catégories émergentes des données, sans s'appuyer sur des théories ou des hypothèses préexistantes. Les chercheurs ont choisi cette méthode car elle s'est avérée précieuse pour explorer un phénomène en profondeur, comprendre les points de vue des participants et générer de nouvelles idées à partir des données.

Le processus d'analyse inductive a commencé par la collecte de données par le biais d'entrevues, de groupes de discussion, d'enquêtes ou d'autres méthodes qualitatives. Une fois les données collectées, les chercheurs les ont transcrites et examinées minutieusement afin de se familiariser avec leur contenu. Les chercheurs ont ensuite procédé à un codage ouvert, en identifiant les éléments significatifs des données qui semblaient pertinents ou

significatifs. Ces codes initiaux étaient basés sur des mots clés et des concepts qui ressortaient lors de la lecture préliminaire. À ce stade, il n'y avait pas d'ensemble fixe de catégories ou d'attentes - l'objectif était que les données parlent d'elles-mêmes.

Après le codage ouvert, les chercheurs ont procédé à la catégorisation, où les codes similaires sont regroupés en thèmes ou catégories plus larges. Cette étape était itérative, ce qui signifie que les codes ont été revus, révisés et réorganisés au fur et à mesure que l'analyse progressait. Les chercheurs ont ensuite affiné ces thèmes et recherché des modèles ou des relations entre eux. Ce processus a consisté à comparer des segments de données dans différents cas ou sources afin de déterminer les cohérences et les variations dans la manière dont les thèmes apparaissent.

La dernière étape de l'analyse inductive a consisté à interpréter les thèmes, en réfléchissant sur les résultats par rapport aux domaines examinés, notamment l'environnement bâti et les programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral. Il s'agissait de synthétiser les modèles ou catégories identifiés afin de parvenir à une compréhension cohérente de l'accessibilité dans les communautés des Premières nations. En raison des lacunes dans la recherche sur l'accessibilité des Premières nations, les chercheurs ont utilisé une approche inductive, par opposition à une analyse déductive avec des tests de théories préexistantes, pour permettre le développement de nouvelles théories basées sur les résultats.

Ce processus flexible et exploratoire le rend particulièrement adapté aux recherches qui cherchent à découvrir de nouvelles idées ou à approfondir la compréhension de questions complexes.

Dans les recherches impliquant des groupes marginalisés ou sous-représentés, comme les communautés des Premières nations, l'analyse inductive permet d'explorer les perspectives uniques et les expériences vécues par les participants sans imposer d'hypothèses externes. En utilisant une approche inductive, les chercheurs ont acquis une compréhension riche

et fondée des besoins, des préoccupations et des priorités de la communauté, ce qui est essentiel pour générer des idées significatives et exploitables qui reflètent la réalité de la communauté

## Résultats de la recherche

### Aperçus et analyses thématiques

#### **Leadership communautaire des Premières nations**

Pour les besoins de ce projet, la définition du leadership communautaire des Premières nations utilisée est toute personne ou entité, telle que le chef et le conseil, qui prend des décisions au nom de la Première nation, en particulier des décisions concernant l'allocation et l'utilisation des fonds, ainsi que la planification et le développement de la communauté. Ce domaine de recherche est né des engagements initiaux avec les communautés et les membres, qui ont souvent parlé des rôles et des impacts du leadership communautaire sur tous les aspects de la vie de la communauté. Les thèmes les plus importants qui ressortent des données dans ce domaine sont le financement et la capacité, la sensibilisation et la communication, et la planification communautaire.

#### **Financement et capacité**

Dans les communautés des Premières nations, il existe une boucle de rétroaction entre le financement et la capacité, où le niveau de financement fédéral fourni a un impact direct sur la capacité de la communauté à gérer et à utiliser efficacement ce financement et d'autres ressources. Ceci, à son tour, a un impact sur la capacité de la communauté à obtenir des financements futurs et d'autres opportunités, créant ainsi un cycle de cause à effet.

Bien que les dossiers financiers des communautés n'aient pas été examinés dans le cadre de ce travail, les engagements avec les membres des communautés ont révélé qu'il existe un écart important entre le financement

fourni aux communautés et l'expérience vécue par les membres et le personnel des communautés. Les participants ont identifié plusieurs facteurs contribuant à ce décalage, notamment des processus complexes et chronophages. Au niveau communautaire, un membre a fait part de son point de vue sur le financement et l'expérience du personnel de santé qui fournit les services

*"Je tiens à reconnaître qu'en tant qu'infirmière diplômée, essayant de défendre les intérêts des membres de la communauté qui ont besoin de changements très nécessaires à leur domicile, de rampes d'accès et de tout le reste, la demande HASI est beaucoup trop ardue et beaucoup trop difficile à franchir. Il y a tellement d'étapes à franchir. Nous venons d'apprendre qu'il s'agit en fait d'un programme de remboursement, alors pour l'instant, nous avons l'impression que nous ne pouvons rien faire pour que ces rénovations soient effectuées, et c'est un problème énorme, il s'agit de rampes, de douches, c'est énorme ! (FG\_4k)*

En plus des demandes ardues, il semble qu'il y ait un manque d'informations adéquates et de soutien à la navigation pour localiser et accéder aux possibilités de financement pour les communautés ; cela est dû en partie à la rotation élevée du personnel et aux défis posés par le transfert de connaissances et le temps nécessaire pour trouver les informations et les ressources appropriées. Par exemple, un participant a déclaré : *"Les gens doivent savoir comment accéder au financement dans la communauté ou apprendre à l'utiliser de manière appropriée sans le manipuler et l'utiliser à des fins qui ne devraient pas être les siennes. Il faudrait que quelqu'un vienne dire 'voici les lignes directrices ; voici comment vous pouvez accéder aux financements...'" (FG\_6f)*. Les conclusions de l'analyse documentaire corroborent ce point de vue : *"[I]es membres de la communauté ont constamment indiqué que l'accès aux programmes, fonds et mesures de soutien existants pour les personnes handicapées était souvent un processus déroutant, frustrant, long (des années, voire des décennies) et aliénant qui ne leur permettait pas toujours d'obtenir l'équipement et les mesures de soutien qui répondaient réellement à leurs besoins" (Littlechild et al., 2022)*. Cela

démontre la nécessité d'un accès facile à l'information sur les fonctions et la gestion des différents programmes et services pour les membres handicapés de la communauté et le personnel ; une communication claire et transparente de la part des dirigeants est essentielle pour assurer efficacement le financement et la prestation des programmes et des services.

Même lorsque les financements sont localisés et accessibles aux communautés, leur montant peut ne pas être à la hauteur des besoins des membres de la communauté. Pour que les communautés soient le mieux à même de s'attaquer aux obstacles dans l'environnement bâti et dans les programmes et services, il est nécessaire de mettre en place des services de navigation spécialisés qui peuvent aider les communautés à identifier et à obtenir les financements appropriés, ainsi qu'à identifier les obstacles au sein de la communauté. La désignation d'un navigateur formé à l'accessibilité et connaissant bien les différents financements et soutiens disponibles constituerait une ressource bénéfique pour toutes les communautés. Ce soutien améliorerait l'accessibilité des programmes, des services et de l'environnement bâti au sein des communautés des Premières nations.

En outre, il serait très avantageux pour les communautés d'avoir accès à un financement de l'accessibilité spécifique aux autochtones, similaire au Fonds pour l'accessibilité géré par Emploi et Développement social Canada. Un tel fonds fournirait des ressources ciblées pour répondre aux besoins particuliers des communautés des Premières nations en matière d'accessibilité, ce qui serait particulièrement important lorsque les communautés relèvent de la *loi sur le Canada accessible* et sont censées se conformer aux normes et réglementations telles qu'elles sont actuellement énoncées dans le *règlement sur le Canada accessible*.

Le financement accordé aux communautés des Premières nations peut avoir une incidence directe sur leur capacité à fournir des programmes et des services essentiels et à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans l'environnement bâti. Par conséquent, la vie quotidienne des membres de la communauté, en particulier celle des personnes handicapées et de leurs aidants, peut être affectée. Par exemple, un participant a fait part de son



expérience en tant qu'aidant communautaire travaillant avec des personnes handicapées et des aînés : *"Je constate, en tant qu'aidant, que lorsque je demande des choses dont mes clients ont besoin, la bande essaie de s'adapter - parfois, cela finit par être une question financière et ils ne peuvent pas" (FG\_2b)*

*"...Même pour une chose aussi simple qu'une demande de financement, il faut souvent aller en ligne et remplir des formulaires qui sont vraiment longs et ardu. J'ai dû accéder à quelque chose il y a quelque temps et j'ai dû m'asseoir avec quelqu'un d'autre parce que le formulaire était trop long pour moi... Il doit y avoir des moyens de réduire le nombre d'étapes nécessaires pour faire quelque chose. J'ai eu la chance de pouvoir imprimer les formulaires et de les remplir, mais beaucoup de gens n'ont pas accès à ce genre de choses et finissent par se voir refuser ou ne même pas avoir la possibilité de faire une demande parce qu'ils n'ont tout simplement pas accès aux ressources nécessaires pour pouvoir faire une demande auprès des services auxquels ils devraient avoir accès. (FG\_4f)*

La recherche met en évidence un écart important dans les capacités de financement et de ressources humaines au sein des communautés des Premières nations, créant un cycle où les ressources limitées entravent la capacité d'accéder à d'autres financements et d'offrir des programmes et des services de manière efficace aux membres de la communauté. Comme l'ont indiqué les participants, les processus de demande complexes, allant des besoins individuels aux initiatives communautaires, et le manque de soutien sont deux obstacles majeurs à l'accès aux sources de financement communautaires et individuelles. Il est essentiel de combler ces lacunes pour

améliorer l'accessibilité et la qualité de vie globale dans les communautés des Premières nations.

## **Sensibilisation et communication**

Une communication efficace sur les possibilités de répondre aux besoins des personnes handicapées et aux besoins sociaux est essentielle pour faire progresser l'accessibilité et l'inclusion dans les communautés des Premières nations. La communication se fait à deux niveaux clés : entre le gouvernement fédéral et les dirigeants de la communauté, et entre les dirigeants et les membres de la communauté.

Les données recueillies par le biais d'enquêtes, d'engagements communautaires et d'entrevues indiquent qu'il existe des lacunes importantes en matière de communication efficace entre le gouvernement fédéral et les dirigeants communautaires. Selon toute vraisemblance, ces lacunes ont contribué à la méconnaissance des possibilités de participation aux initiatives, politiques et lois fédérales en matière d'accessibilité susceptibles d'avoir une incidence sur les Premières nations, comme la *Loi sur le Canada accessible*. Lorsqu'on a demandé aux participants s'ils étaient au courant des possibilités de fournir une rétroaction sur les initiatives fédérales, comme la comparution de témoins au Sénat ou les appels à un examen public des normes d'accessibilité par l'entremise de la NCP, un participant a déclaré : "*nous ne sommes pas informés des possibilités de participer avec le gouvernement fédéral sur des questions importantes que je connais*" (FG\_2g).

Dans l'enquête sur l'ACA et le leadership des Premières nations, on a demandé aux répondants s'ils connaissaient *la Loi sur l'accessibilité du Canada* et sur un total de 133 réponses, seulement 14 ont indiqué qu'ils connaissaient *la Loi sur l'accessibilité du Canada*, tandis que 91 répondants ont indiqué qu'ils n'avaient aucune connaissance préalable de l'ACA, 27 participants à l'enquête ont indiqué qu'ils avaient une certaine connaissance de la Loi. La grande disparité entre ceux qui connaissaient l'ACA et ceux qui

ne la connaissent pas souligne la nécessité d'une communication plus efficace.

Une communication transparente et continue entre les dirigeants des Premières nations et les membres de la communauté est essentielle pour s'assurer que les besoins des membres de la communauté ayant des incapacités, de leurs familles et de leurs soignants sont pris en compte. De nombreux participants ont indiqué que la communication des dirigeants est parfois incohérente et inaccessible. Une communication inefficace de la part des dirigeants peut entraîner une rupture de la relation entre les membres de la communauté et la bande, ce qui peut à son tour entraver involontairement la capacité des membres de la communauté à communiquer efficacement leurs besoins et leurs priorités aux dirigeants.

***"Pour lever les obstacles à l'accessibilité et aider la communauté, le chef et le conseil doivent être conscients des préoccupations des membres. Non seulement cela, mais ils pourraient faire part à la communauté de leurs préoccupations en tant que dirigeants et expliquer pourquoi les choses sont ou ne sont pas réglées, dans le cadre d'un dialogue ouvert." (FG\_2b)***

## **Planification communautaire**

La planification communautaire proactive est essentielle pour faire progresser l'accessibilité dans toutes les facettes de la communauté en veillant à ce que celle-ci soit bien équipée pour répondre aux besoins de ses membres, en particulier ceux qui sont plus vulnérables. Au cours du processus d'engagement, les participants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que leur communauté utilise actuellement une approche réactive de la planification en matière d'accessibilité et de handicap ; ces communautés ont souvent du mal à identifier et à supprimer les obstacles de manière

préventive. Un participant a souligné que *"l'une des choses à faire, pas seulement ici mais dans toutes les communautés, c'est d'envisager l'accessibilité dans le cadre du processus de planification..."* (FG\_2i).

Les participants ont insisté sur le fait qu'une planification communautaire globale et proactive nécessite la participation active des personnes handicapées, des aînés et des soignants au cours du processus de développement : *"Je pense que ma communauté pourrait améliorer la création d'un environnement accessible et inclusif en créant une politique qui prenne en compte tous les types de handicaps lors de la planification de nouveaux ajouts à la communauté et en exigeant que chaque service la respecte strictement."*(FG\_3e)

En outre, de nombreux participants ont exprimé leur frustration à l'égard des politiques régissant les nouveaux bâtiments et les rénovations, soulignant la nécessité d'une approche plus inclusive et avant-gardiste pour garantir que l'accessibilité soit priorisée à toutes les étapes, de la planification à la construction, afin de garantir que l'accessibilité soit priorisée d'une manière qui aura des répercussions positives pour les membres handicapés. Comme l'explique un participant

*"Les personnes handicapées doivent sentir qu'elles peuvent contribuer à notre communauté et être respectées pour leurs choix et leurs contributions. Dans le passé, la tendance à l'inclusion s'est traduite par l'éloignement des personnes handicapées de la vie protégée au profit d'environnements de travail et de l'inclusion dans la communauté, avec le soutien des politiques, des financements et des ressources du gouvernement".* (FG\_5f)

***"Nous avons besoin d'une planification préalable, au lieu de réaliser qu'il y a un problème et de le résoudre ensuite.***

***(FG\_3e)***

En conclusion, le leadership communautaire des Premières nations joue un rôle important dans le traitement de la question de l'accessibilité au sein de leurs communautés. Les domaines primordiaux que sont le financement adéquat et le renforcement des capacités, la sensibilisation et la communication, ainsi que la planification communautaire, influencent profondément le succès de l'accessibilité au sein des communautés. L'accès à davantage de ressources de financement et de navigation, l'amélioration de la communication au niveau fédéral et communautaire et l'inclusion significative des personnes handicapées dans la planification communautaire faciliteront ce changement impératif.

## **Programmes et services**

Ce domaine de recherche est l'un des deux domaines prioritaires de ce projet. Pour examiner les programmes et les services dans les communautés, les chercheurs ont examiné les programmes qui répondaient à la définition suivante : bien-être, incapacité et mesures de soutien liées à l'accessibilité, y compris les programmes et les services réglementés par le gouvernement fédéral qui sont mis à la disposition des communautés des Premières nations, ainsi que les programmes et les services élaborés et fournis par les communautés. L'accessibilité des mesures de soutien au niveau communautaire, l'obligation de rendre compte et l'intégration d'une perspective sexospécifique et axée sur les personnes handicapées sont prises en compte. À la suite des récits des participants, les thèmes qui ont émergé dans ce domaine sont les suivants : lacunes et obstacles dans les programmes et services, admissibilité et restrictions, dotation en personnel :

Recrutement, fidélisation et formation, et Confidentialité, attitudes et compréhension.

## Lacunes et obstacles dans les programmes et services

Les lacunes et les obstacles dans les programmes et les services au sein des communautés des Premières nations ont des répercussions importantes sur le bien-être des membres de la communauté, en particulier les personnes handicapées et leurs aidants. Les communautés des Premières nations peuvent être confrontées à des défis uniques dans la prestation efficace des programmes et des services. Souvent, ces difficultés sont aggravées par la situation géographique, les obstacles historiques et systémiques tels que les effets à long terme des pensionnats et des politiques d'assimilation, *" parmi les causes coloniales de l'invalidité les plus souvent citées figurent les traumatismes intergénérationnels des pensionnats et l'éloignement des gens de leur culture et de leurs terres... "* (Littlechild et al., 2022), ainsi que par les ressources limitées. Il est important de veiller à ce que ces défis soient reconnus et relevés afin que les communautés soient en mesure d'offrir un large éventail de programmes et de services accessibles qui soutiennent le bien-être et l'indépendance de leurs membres. Il est important de noter que si l'accès aux programmes et services dans les communautés est essentiel, un programme ne peut être aussi accessible que le bâtiment ou l'espace dans lequel il se trouve ; si une personne ne peut pas entrer dans le bâtiment ou s'y rendre, l'accessibilité du programme n'a pas d'importance.

Il est évident que de nombreuses communautés des Premières Nations luttent pour offrir des programmes et des services complets en raison d'un financement et d'une capacité insuffisants ; dans une communauté, le personnel et les membres du secteur de la santé ont reconnu les efforts déployés tout en reconnaissant les ressources et la capacité limitées, *" le centre de santé de notre communauté fait du mieux qu'il peut avec les ressources dont il dispose. Nous espérons être en mesure d'élargir et de développer ces ressources afin d'avoir des foyers de soins communautaires, des services de répit pour les soignants et/ou un établissement de soins de longue durée dans notre communauté "* (FG\_3d). Le manque de clarté des

rôles et des responsabilités des systèmes de santé communautaire fédéraux, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et des Premières Nations, en plus d'une mosaïque fragmentée de programmes et de services, créent d'autres défis pour la prestation de services holistiques de bien-être et de soins de santé (Santé Canada, 2015).

Le manque de services disponibles a un effet préjudiciable sur la vie des membres. Par exemple, sans services de santé adéquats, y compris l'accès aux médecins et aux spécialistes, les personnes vivant dans une communauté éprouvent souvent des difficultés à obtenir les traitements nécessaires. Par exemple, un participant a déclaré : "*[Nous devons aller à l'extérieur de la réserve pour] des spécialistes de toutes sortes : médecins, thérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychologues, dentistes... à peu près n'importe quoi*" (INT\_2). Lorsque les spécialistes viennent dans les communautés, les délais de prestation des services sont souvent limités et la demande est forte. Par exemple, un participant a déclaré

*"Nous devrions avoir davantage accès aux services fournis dans notre communauté ; comme le thérapeute, il ne dispose que de deux heures par semaine et il n'a que deux rendez-vous, il ne vient qu'une fois par semaine. Mon fils a essayé de voir le thérapeute et on lui a dit qu'il était complet jusqu'à la fin du mois - nous avons appelé au début du mois de décembre et il n'a pas pu voir le thérapeute. C'est très important. Nous devons également disposer de plus de temps pour le pédicure, qui n'a qu'un temps limité. Beaucoup de services ici ne peuvent fonctionner que pendant un temps donné et ne peuvent accueillir qu'un nombre limité de personnes, et beaucoup ne sont pas contactées. On ne m'atteint pas, on n'atteint pas ma mère" (FG\_4a).*

Le manque d'accès aux services spécialisés dans les communautés peut entraîner des maladies non traitées ou obliger les membres à chercher des soins à l'extérieur. Cela crée des obstacles et un stress supplémentaires pour les individus et les familles. Ces problèmes ne sont pas des incidents isolés, ils sont systémiques, "*[I]a transition d'un mode de vie traditionnel à un mode*

*de vie plus moderne a entraîné une augmentation du fardeau des maladies chroniques (3,7), ce qui accroît encore la pression sur les ressources disponibles déjà limitées". La "loi des soins inversés" de Tudor Hart (8) stipule que "la disponibilité de bons soins médicaux tend à varier inversement au besoin de la population desservie" (Michiel Oosterveer & Kue Young, 2015).*

L'accès à des services de santé complets est un élément essentiel pour garantir que les membres de la communauté, en particulier les personnes handicapées qui peuvent avoir besoin de soutiens supplémentaires ou de soins spécialisés, puissent continuer à vivre dans leur communauté ; ce point est illustré par les mots d'un participant : *"Notre communauté dispose de services de soutien communautaire aux familles, de services de santé communautaire et de services de développement social pour les enfants, mais nous manquons encore de services et de programmes essentiels. Plusieurs personnes handicapées sont obligées de vivre à l'extérieur de la réserve pour avoir accès aux programmes des villes environnantes..."* (FG\_5f). L'accès à une large gamme de services inclusifs dans la communauté peut être un facteur décisif dans la capacité des membres de la communauté handicapés à vivre dans leur communauté. Cette situation est encore plus influencée par les cadres de gouvernance coloniaux et l'utilisation du modèle médical du handicap dans les politiques, dont les effets combinés placent les peuples des Premières Nations dans une situation où ils doivent choisir entre rester dans leur communauté avec leur famille et leur culture, ou accéder aux services dont ils ont besoin (Stienstra, 2018).

Au cours des séances d'engagement communautaire, les participants ont mis en évidence trois domaines de programmes et de services présentant des lacunes et des obstacles importants en matière d'accès : les services spécifiques aux personnes handicapées, tels que les soins de relève et les services de garde pour adultes, les soins à domicile et en milieu communautaire, et les transports. L'accès aux mesures de soutien aux personnes handicapées dans la communauté, comme les soins de relève



spécialisés et les travailleurs de soutien, est apparu comme une préoccupation majeure. Pour les aidants des membres handicapés, l'accès à un soutien supplémentaire est essentiel pour prévenir l'épuisement des aidants et éviter la séparation des familles qui se produit lors des arrangements de soins hors de la communauté. Un participant a fait part de son expérience,

*"J'ai essayé de trouver un programme de jour ou un service de garde pour ma fille pendant la journée afin que je puisse continuer à travailler. J'ai tout essayé, mais je n'arrive pas à lui trouver les soins dont elle a besoin, si bien que mes enfants adultes se relaient pour la garder. J'ai essayé d'obtenir un financement auprès de PDD mais, comme je n'y ai pas eu accès lorsqu'elle a eu 18 ans, ils ne m'accorderont pas de financement à moins que je ne la place de manière permanente dans une maison de soins de longue durée ; je ne suis pas prête à le faire et elle ne l'est pas non plus..." (FG\_5b)*

***"Il y a quelque chose là-dedans qui crée une barrière pour les gens : lorsque vous quittez votre patrie, que vous allez dans un autre endroit, comme une ville, vous perdez en quelque sorte votre lien avec qui vous êtes" (FG\_8f).***

Ces résultats sont en accord avec d'autres recherches sur le handicap menées par des autochtones,

*"Cependant, soutenir les proches handicapés signifiait souvent faire des choix difficiles, y compris déménager hors de la réserve pour avoir accès aux mesures de soutien, ou rejeter les mesures de soutien hors de la réserve afin de maintenir l'accès à la communauté, à la culture, à l'autonomie et à la dignité. Ils ont aussi souvent dû choisir entre*

*l'emploi et l'assurance que leurs proches recevaient les soins dont ils avaient besoin et qu'ils méritaient" (Littlechild et al., 2022).*

Les problèmes liés à l'accès aux soins et à l'aide dans la communauté sont profondément enracinés et n'affectent pas seulement la personne qui a besoin du service.

Le transport communautaire est un autre élément essentiel de l'amélioration de l'accessibilité dans les communautés des Premières nations. Des options de transport communautaire fiables sont essentielles pour promouvoir l'indépendance et assurer l'accès aux programmes et services locaux et provinciaux. La relation entre l'accessibilité des transports et ses effets sur l'indépendance des membres de la communauté est illustrée par une déclaration d'un participant : *" Il y a beaucoup de gens qui ne conduisent pas ou qui ne peuvent pas conduire, alors ils comptent sur les membres de leur famille pour se déplacer - mais il y a des moments où ce soutien n'est pas là ou ne peut pas aider "* (FG\_2i). Un autre participant a déclaré : *"Je pense que l'accès au transport est un facteur important d'isolement, si quelqu'un a des difficultés à marcher et qu'il n'a pas de moyen de transport, c'est plus ou moins de transport ou d'isolement" (FG\_2c)*

Compte tenu de l'étendue et de l'éloignement de nombreuses communautés des Premières nations et du coût de la possession et de l'entretien d'un véhicule personnel, les membres peuvent être confrontés à d'importantes difficultés pour accéder aux établissements médicaux, aux spécialistes et à d'autres services essentiels dans les villes voisines. Un participant a fait remarquer que, dans sa communauté, il faut un véhicule pour avoir accès à l'eau potable : *"Si je n'ai pas de véhicule pour descendre chercher de l'eau ou pour aller en ville chercher de l'eau, alors nous n'avons pas d'eau potable. Je veux dire que nous avons de l'eau lavable et de l'eau bouillante, mais on ne peut pas faire grand-chose "* (FG\_6f). Les participants ont noté que les communautés des Premières nations sont souvent dépourvues de toute forme de transport autre que les véhicules personnels : *" Même dans toute la région, il y a un manque de transport, nous n'avons pas de taxis, nous*

*n'avons pas d'autobus, il n'y a pas de transport ici. " (FG\_7h) Le manque de moyens de transport, associé aux difficultés de fournir des services complets dans les communautés, peut créer des obstacles importants pour les familles ; une participante a fait part des difficultés qu'elle a rencontrées pour faire participer son fils à des événements communautaires,*

*"Mon fils est dans une maison de retraite hors de la réserve, il y a des événements culturels qui se déroulent dans notre communauté et auxquels il ne peut pas assister. Il est difficile de réserver un service de transport ou de voir s'il est possible de l'emmener et de le ramener de la communauté, et c'est très coûteux. Je sais qu'il s'intéresse à ces événements culturels et qu'il aimerait avoir une boue..." (FG\_3e).*

*(FG\_3e)*

La mise en place de services de transport dans les communautés des Premières nations, en particulier dans les régions rurales, éloignées et isolées, est essentielle pour combler cette lacune.

Enfin, les participants ont fait part de certains des obstacles qu'ils ont rencontrés lors de l'accès aux programmes et services communautaires. L'un des principaux obstacles identifiés est le manque de continuité dans les programmes et services destinés aux personnes handicapées qui sont financés par Indigenous Services Canada, principalement en ce qui concerne l'admissibilité et les restrictions. Les participants ont constaté qu'une fois que ce soutien prend fin, il n'y a pas d'autre programme spécifique aux personnes handicapées. Les jeunes en transition, en général, restent mal desservis - cependant, les jeunes non autochtones ont plus de programmes et de services à leur disposition. Le manque de soutien pour les membres des Premières nations âgés de 19 à 30 ans qui vivent dans la communauté a fait en sorte que plusieurs d'entre eux sont passés entre les mailles du filet, comme l'a souligné un participant,

*"Il n'y a tout simplement rien ici, pourquoi devons-nous déraciner nos vies pour avoir accès aux aides et aux services ? Nos enfants sont établis ici, je ne veux pas partir, je ne veux pas avoir à payer un loyer ailleurs, pourquoi devrais-je quitter ma maison ? Notre famille est*

*établie ici, c'est notre maison, pourquoi devrais-je m'éloigner de mon fils pour obtenir les aides dont j'ai besoin ? (FG\_5e).*

***"Actuellement, nous n'avons qu'un seul programme d'aide aux personnes handicapées dans notre communauté, mais il n'est accessible qu'aux personnes âgées de 19 ans ou moins... les gens passent à travers les mailles du filet" (FG\_5j).***

Même lorsque les programmes et les services sont mis à la disposition des membres de la communauté, d'autres obstacles peuvent empêcher les personnes d'accéder à ces aides, notamment le manque de personnel en raison des difficultés à trouver des employés correctement formés, à les embaucher et à les conserver. En outre, les dynamiques interpersonnelles au sein des communautés peuvent contribuer à empêcher les membres d'accéder aux aides dont ils ont besoin. Il peut s'agir de tensions politiques ou familiales, de préoccupations liées à la protection de la vie privée et de la stigmatisation associée au fait de vivre avec un handicap ou d'accéder à certains programmes et services.

### **Éligibilité et restrictions**

Les restrictions d'éligibilité au sein des programmes déterminent qui a accès à l'aide qu'ils fournissent ; ces restrictions sont généralement basées sur des facteurs tels que l'âge, le revenu, le handicap ou l'état de santé, ou encore la situation géographique. Bien que ces mesures visent à garantir que les services ne soient pas surchargés et qu'ils s'adressent à des groupes démographiques spécifiques, elles peuvent également entraîner des limitations qui conduisent involontairement à des lacunes importantes en

matière de soutien, comme l'absence de soutien pour les jeunes en phase de transition. Lorsque cela se produit de manière systématique, cela peut créer un effet de patchwork. Lorsque les programmes et les services ne tiennent pas compte de l'ensemble du cycle de vie des personnes handicapées et que l'aide n'est pas proposée de manière cohérente, de vastes groupes de personnes vulnérables peuvent finir par être soit complètement exclus, soit mal desservis. Par exemple, les Services de santé non assurés (SSNA) assurent le transport médical, mais des services tels que le transport vers les centres d'accueil de jour pour adultes ou les services de répit, le déplacement pour aller chercher des ordonnances ou du matériel et des fournitures médicales lorsqu'aucun appareillage n'est nécessaire, sont concrètement exclus. Le financement limité est également un obstacle important. Les programmes tels que les SSNA ne couvrent que des besoins spécifiques, laissant les familles aux prises avec des besoins non satisfaits qui ne sont pas couverts, en particulier pour les aînés ou les adultes handicapés.

*"Il y a beaucoup d'entre-deux lorsqu'il s'agit de financement... il y a beaucoup d'entre-deux - par exemple, les NIHB ne couvrent qu'une partie des dépenses, mais qu'en est-il du reste ? Lorsqu'il s'agit d'éléments financiers pour nos aînés et nos adultes plus âgés, existe-t-il d'autres sources d'argent... ? (FG\_3a)*

***"Que faites-vous des adultes handicapés ? Il n'y a rien pour eux dans la réserve. Il faut mieux faire connaître les services destinés aux adultes et les rendre plus accessibles, il faut en faire plus dans la réserve - je n'insisterai jamais assez sur ce point " (FG\_5j).***

Par exemple, dans un article sur l'utilisation d'appareils de mobilité sur roues, les aînés des Premières nations décrivent les avantages d'avoir des fauteuils

roulants électriques, en particulier pour le terrain dans les communautés, "*[c]inq des aînés avaient des fauteuils roulants motorisés, qu'ils décrivaient comme offrant plus d'indépendance parce qu'ils pouvaient surmonter le terrain accidenté de la réserve comme la boue, les roches, le gravier et l'herbe*". (Croxall et al., 2020). Cependant, bien que les fauteuils roulants motorisés soient disponibles dans le cadre des SSNA, il faut d'abord prouver qu'il s'agit d'un besoin médical et il y a des restrictions spécifiques, comme par exemple,

- "Le client n'est pas en mesure de se déplacer en fauteuil roulant manuel pour répondre à ses besoins de mobilité de base dans son lieu de résidence principal.
- le fauteuil roulant doit être utilisé à l'intérieur pour répondre aux besoins du client en matière d'activités de la vie quotidienne".

Cela suggère que l'admissibilité à ces dispositifs est très limitée et que les clients ne sont pas censés utiliser ces dispositifs pour naviguer sur des terrains extérieurs ; et malheureusement, les scooters de mobilité extérieure sont entièrement exclus des prestations du Programme des SSNA. Cela soulève des questions sur la façon dont les membres de la communauté sont censés se déplacer dans la communauté, en naviguant sur un terrain souvent difficile, et sur la façon dont ces limites et exclusions affectent la vie quotidienne des membres de la communauté à mobilité réduite.

En conclusion, la recherche a montré que les ressources limitées, en particulier celles fournies aux groupes démographiques en transition, ont contribué aux lacunes dans la disponibilité des programmes et des services pour les membres des Premières nations ayant une incapacité et vivant dans les réserves. Les participants ont systématiquement indiqué que leur manque d'admissibilité constituait un obstacle majeur à l'accès à un soutien dont ils avaient grand besoin. Les participants se sont montrés particulièrement préoccupés par les restrictions fondées sur l'âge que l'on retrouve dans de nombreux programmes financés par Indigenous Services Canada, qui ont créé des lacunes notables pour les adultes handicapés âgés de 19 à 65 ans. Un participant a déclaré : "*Il y a des programmes qui soutiennent d'autres*

*personnes, des programmes qui soutiennent les personnes handicapées de 19 ans et moins. Il y a des limites d'âge pour les services, et les adultes handicapés finissent par n'avoir qu'un accès très limité, voire aucun accès, à tous les types de services destinés aux personnes handicapées " (FG\_5j)*

L'absence de soutien adéquat dans les réserves oblige souvent les personnes à quitter leur communauté, y compris leurs amis et leur famille, à la recherche d'un meilleur soutien dans le cadre des systèmes provinciaux. Comme l'a déclaré un participant, *" les adultes handicapés doivent quitter la réserve pour obtenir du soutien, ils ne devraient pas avoir à le faire "* (FG\_5e).

## **Recrutement : Recrutement, fidélisation et formation**

Une dotation en personnel adéquate, y compris la capacité de recruter et de conserver le personnel de façon efficace, est essentielle à la prestation de programmes et de services complets dans les communautés des Premières nations. Le fait de disposer d'une main-d'œuvre bien formée et bien pourvue en personnel dans une communauté entièrement accessible accroît la capacité de chaque service et peut garantir que les programmes sont accessibles et capables de répondre aux besoins divers et complexes des membres de la communauté, en particulier ceux des personnes handicapées. Un participant a fait part de l'expérience qu'il a vécue en essayant d'obtenir la satisfaction de ses besoins : *"dans ma communauté, il y a un manque de services, un manque de financement et un manque d'expérience dans les ministères pour aider correctement les personnes handicapées et répondre à leurs besoins" (FG\_5a).*

Les efforts de recrutement sont essentiels pour attirer des personnes possédant les qualifications et les compétences culturelles adéquates. Cependant, les communautés rurales, éloignées ou isolées peuvent être confrontées à des obstacles importants lorsqu'elles cherchent des employés en raison de leur situation géographique ou du manque de commodités. Lors d'une discussion sur les solutions aux obstacles à la prestation de

programmes accessibles dans la communauté, un travailleur de la santé a déclaré,

*"Je pense que c'est la capacité, nous n'avons que 4 membres du personnel dans notre programme de santé et tout le monde travaille du moment où ils arrivent jusqu'au moment où ils partent. Notre personnel fait tellement de choses, malheureusement il y a des jours où nous ne pouvons vraiment pas tout faire et c'est vraiment dommage. Je pense vraiment que nous avons besoin d'une équipe plus importante pour fournir des services de soutien plus complets. Du point de vue du financement, nous devons être en mesure d'offrir des salaires compétitifs pour y parvenir, les gens peuvent aller travailler dans un hôpital et gagner bien leur vie. Je pense que c'est important"* (FG\_4k).

Le défi d'attirer et de retenir un personnel bien formé ne se limite pas à des salaires compétitifs ; pour concurrencer les autorités sanitaires provinciales, les Premières nations doivent être en mesure d'offrir le même type d'avantages et de commodités que les autres employeurs. Sans un personnel suffisant et qualifié, la prestation des programmes et des services devient incohérente, ce qui entraîne des lacunes dans la prestation des services ; ces incohérences peuvent entraîner une diminution de la confiance des membres de la communauté dans les services disponibles. Dans certains cas, les membres de la communauté peuvent se sentir négligés et oubliés, ce qui peut conduire à un isolement social. Dans d'autres cas, les membres de la communauté peuvent être contraints de naviguer dans des systèmes complexes pour accéder par eux-mêmes aux aides fournies par d'autres prestataires. Par exemple, les participants ont indiqué qu'une grande partie du personnel de leur communauté n'avait pas reçu de formation adéquate en matière de handicap, en particulier pour travailler avec des enfants handicapés, ce qui a créé une lacune importante dans de nombreux programmes et services. Sans personnel correctement formé pour répondre aux besoins parfois complexes des personnes handicapées, les membres, y compris les soignants et les personnes handicapées, ne sont pas en mesure



d'utiliser pleinement certaines mesures de soutien. Un participant a fait part de son expérience,

*"Il n'y a jamais de programme pour les enfants handicapés et les programmes que nous avons ne sont pas conçus pour eux. Je voulais envoyer l'une de mes filles au camp d'été qui se déroule ici trois jours par semaine, mais elle a besoin d'une personne à ses côtés. Elle n'a pas pu y aller parce que le programme n'était pas équipé pour lui affecter quelqu'un. Il n'a pas été conçu pour accueillir les personnes handicapées, qu'il s'agisse de handicaps physiques ou mentaux, et les assistants qu'il fait venir ne sont pas du tout formés. Une femme embauchée pour aider à l'un des événements communautaires a proféré des injures à l'encontre de nos enfants, ce qui montre bien le manque de professionnalisme de certaines de ces activités. Que peuvent donc faire le gouvernement ou l'ISC ? Proposer des programmes de formation réguliers, ils doivent être organisés régulièrement, et ne pas considérer comme un échec le fait que seules deux ou trois personnes se présentent à une session à la fois, car le fait d'avoir deux ou trois personnes formées est toujours un succès. Il faut maintenir le flux de formation et renforcer les capacités de la communauté" (INT\_2).*

Cela souligne la nécessité d'un financement dédié aux communautés des Premières nations pour mettre en place des programmes de formation complets axés à la fois sur les services aux personnes handicapées et sur la compétence culturelle, qui se concentrent sur les expériences vécues. Cette formation doit ensuite être dispensée à tous les professionnels qui travaillent avec les communautés des Premières nations pour fournir des programmes et des services, y compris les spécialistes qui se déplacent pour fournir des services.

***"Ils [les dirigeants de la communauté] doivent être conscients de l'existence même du handicap et savoir que les personnes handicapées ont besoin de services spéciaux. Je pense que le personnel pourrait être davantage sensibilisé au handicap". (FG\_1e)***

Les communautés des Premières nations connaissent un taux élevé de rotation du personnel, ce qui alourdit la charge de travail du personnel en place et accroît le stress. Lorsque des postes deviennent vacants, ils le restent souvent pendant de longues périodes. Un grand nombre des membres de la communauté qui ont participé aux engagements faisaient partie du personnel des services sociaux ou de santé ; ces participants ont cité le manque de financement pour pouvoir offrir des salaires compétitifs comme un obstacle au recrutement et à la fidélisation du personnel. Le taux de roulement élevé a également entraîné des retards, un accès limité, une réduction de la qualité du soutien et une interruption de la continuité des soins pour les membres de la communauté ; cela est particulièrement préjudiciable aux membres handicapés qui dépendent des soutiens fournis par la bande. Un soignant de la communauté a déclaré

*"Les soignants sont ici [dans le groupe de discussion], c'est tout. Nous tendons la main et soutenons les gens autant que nous le pouvons dans la mesure de nos capacités. Nous augmentons lentement nos effectifs, mais pour l'instant nous avons une infirmière diplômée, une infirmière à domicile, et nous venons d'acquérir une infirmière praticienne. Nous faisons de notre mieux pour combler ces lacunes, mais c'est impossible, et il s'agit de personnes non handicapées. Les personnes handicapées passent à travers les mailles du filet, c'est très difficile à voir. Nous essayons d'aider autant que possible, mais nos ressources sont tellement limitées..." (FG\_1j).*

***"Nous avons besoin de plus de contacts avec les personnes qui essaient d'aider dans les situations de handicap parce qu'au sein de la communauté, nous faisons un travail décent pour former les gens, mais nous sommes encore une très petite communauté. Il faut donc s'assurer que nous sommes en mesure d'obtenir des financements, mais aussi d'atteindre les personnes qui sont prêtes à travailler au sein de la communauté en faisant preuve d'empathie et de compréhension. Des personnes qui nous aideront à nous aider nous-mêmes. (FG\_3b)***

En fin de compte, le manque de personnel et de formation - en particulier dans les services sociaux et de santé - exacerbe les obstacles auxquels sont confrontés les membres des Premières nations souffrant d'un handicap, ce qui les empêche de vivre de façon autonome et d'accéder au soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir au sein de leur communauté. Il est clair qu'il faut augmenter le financement pour améliorer les niveaux de personnel, garantir des salaires compétitifs et soutenir une formation régulière.

### **Confidentialité, attitudes et compréhensions**

Dans de nombreuses communautés des Premières nations, les questions liées à la confidentialité, aux attitudes à l'égard du handicap et à la compréhension du handicap peuvent créer des obstacles importants à l'accès aux programmes et aux services. Cela peut amener les membres handicapés à ne pas accéder aux services communautaires, mais à rechercher des programmes et des mesures de soutien à l'extérieur de la communauté, à se sentir ostracisés ou à s'isoler socialement pour éviter les conflits potentiels. Un participant a déclaré : *"Je préfère quitter la*

*communauté pour accéder aux services ; je ne fais pas confiance à la confidentialité de la bande en ce moment" (FG\_1i).* Une communauté accessible et inclusive va au-delà des barrières physiques et s'efforce de favoriser un sentiment d'acceptation et d'ouverture. Une communauté accessible est une communauté où l'accès aux services ne dépend pas des relations personnelles avec le personnel et les dirigeants.

La façon dont le handicap est perçu et compris dans les communautés joue un rôle crucial dans l'élaboration des expériences des personnes handicapées et de leurs aidants. L'inclusion au niveau communautaire a un impact direct sur l'accès aux services et sur la qualité de vie en général. Dans certaines communautés, les personnes handicapées ne sont pas aussi intégrées que les autres, comme l'illustre la déclaration d'un participant : *"Cela me faciliterait la vie si le chef et le conseil considéraient les enfants et les adultes ayant des besoins spéciaux comme des individus faisant partie de notre communauté ; ils ont des besoins, des sentiments, des émotions et ils sont capables de faire des choses" (FG\_5c).*

Outre le besoin d'une plus grande confidentialité et d'une meilleure intégration dans les programmes et les services, de nombreux participants ont souligné l'importance de l'intégration dans les activités sociales, les possibilités d'emploi et, en particulier, dans la planification et la prise de décision au sein de la communauté. Les participants ont indiqué que l'inclusion dans toutes les facettes de la vie communautaire favoriserait l'accessibilité de leur communauté ; un participant a déclaré : *"Notre communauté pourrait améliorer l'accessibilité en encourageant la croyance en l'avenir des personnes handicapées, qui comprend l'éducation, le travail et les loisirs dans un environnement inclusif. Il faut mieux planifier et construire des services dans les réserves" (FG\_5f).* Un autre a ajouté : *"Notre communauté pourrait améliorer l'accessibilité en cherchant des moyens d'inclure toutes les personnes handicapées, et pas seulement celles qui peuvent parler ou agir comme les autres le souhaitent" (FG\_3b).*

Les attitudes générales à l'égard du handicap au sein d'une communauté influencent considérablement l'inclusion et le traitement des personnes handicapées et de leurs aidants. Dans certaines communautés, les attitudes positives à l'égard des handicaps représentent une force en matière d'accessibilité, comme l'a indiqué un participant : *"Je trouve que ma communauté est très compréhensive et fait un effort supplémentaire pour s'assurer que les résidents handicapés sont inclus et pris en charge, en veillant à ce qu'ils soient à l'aise et satisfaits"* (FG\_2e). Dans d'autres communautés, le manque de compréhension à l'égard des handicaps a entraîné du stress et l'exclusion de certains membres.

Les participants ont indiqué que l'une des formes les plus courantes de discrimination à l'égard des personnes handicapées se produisait lors de la recherche de services de santé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Comme l'a expliqué un participant, *"l'accessibilité des espaces publics s'améliore lentement, mais nous ne les fréquentons pas vraiment... nous avons en fait cessé d'aller au bureau de la bande parce que c'était trop. Un membre du personnel du centre de santé m'a fait la leçon sur le nombre d'analgésiques que prenait mon enfant - nous y étions allés pour essayer d'obtenir de l'aide pour une extension de notre maison, et j'ai quitté le centre de santé en larmes, et je ne suis pas quelqu'un que l'on peut faire pleurer très facilement. Maintenant, nous nous tenons à l'écart de ces bâtiments..."* (INT\_2). Ces interactions négatives favorisent non seulement la méfiance entre les peuples des Premières nations et les prestataires de soins de santé, mais elles ont également un impact sur la qualité des soins reçus.

Ces expériences ont contribué à creuser le fossé entre les professionnels de santé non autochtones et les communautés des Premières nations. Dans de nombreux cas, ces problèmes se posent principalement dans les établissements de santé provinciaux, en dehors des communautés des Premières nations, ce qui souligne la nécessité de disposer de services de santé complets et accessibles au sein des communautés elles-mêmes.

***"J'ai été perçue comme une autre autochtone qui se plaignait pour rien. Le professionnalisme est donc parfois un obstacle important pour moi" (FG\_4h).***

En conclusion, la recherche met en évidence des lacunes et des obstacles importants dans les programmes et les services destinés aux communautés des Premières nations, en particulier pour les personnes handicapées. Les ressources limitées, le manque de personnel, les critères d'admissibilité restrictifs et l'isolement géographique contribuent à l'inadéquation des systèmes de soutien, ce qui rend difficile l'accès des membres de la communauté aux services essentiels. Les principaux sujets de préoccupation sont le manque de services spécifiques aux personnes handicapées, tels que les soins de relève et les services de garde pour adultes, ainsi que les difficultés d'accès à des services de transport et de soins de santé fiables. En outre, les pénuries de personnel et les taux de rotation élevés nuisent à l'efficacité des programmes existants, tandis que les attitudes négatives et le manque de compréhension du handicap exacerbent encore les obstacles à l'inclusion. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche globale, notamment en augmentant le financement, en améliorant la formation et en renforçant l'engagement communautaire, afin de garantir un accès équitable aux services, de soutenir l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser une plus grande inclusion au sein des communautés des Premières nations.

## **Environnement bâti**

Ce domaine de recherche est le deuxième des deux domaines prioritaires décrits dans la description du projet. L'environnement bâti comprend tous les espaces et structures créés par l'homme, tels que les routes, les trottoirs, les logements sociaux et les bâtiments. L'environnement bâti est unique et varié

dans chaque communauté ; la situation géographique et les lacunes historiques en matière d'infrastructure contribuent à cette variation. En outre, les communautés sont distinctes des autres entités de l'ACA, car ce sont des lieux où les gens vivent, travaillent, vont à l'école et profitent d'activités récréatives et culturelles. Les histoires et les expériences partagées par les participants ont conduit aux thèmes suivants : logement accessible et adaptable, vieillissement sur place, bâtiments publics et espaces extérieurs.

## **Logement accessible et adaptable**

Les obstacles au logement dans les communautés des Premières nations restent importants. L'état actuel des logements dans de nombreuses communautés ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées et de leurs aidants. Les logements sont surpeuplés et nécessitent quatre fois plus de réparations que ceux des communautés non autochtones (Santé Canada, 2015). De nombreuses maisons dans les réserves sont non seulement dangereuses, mais aussi inaccessibles ; des problèmes tels que les retards dans les rénovations et la moisissure exacerbent ces difficultés.

Comme l'a dit un participant,

*"Notre maison est un cauchemar, elle fait 940 mètres carrés et a été construite pour 3 personnes, mais nous en avons jusqu'à 16 à la fois... Nos nappes phréatiques sont si hautes que nous avons perdu le compte après 33 inondations dans notre maison. Il y a tellement de moisissures noires dans notre maison, c'est insensé. Nos égouts refoulent, un système d'infiltration a été mis en place mais il n'a jamais fonctionné, c'est un cauchemar. J'ai fait une demande auprès du principe de Jordan pour obtenir des purificateurs d'air, mais je ne sais pas combien de temps nous allons attendre. Le mur arrière de notre maison est entièrement recouvert de moisissure noire, mes armoires se détachent du mur. J'ai beau essayer, je n'ai pas les moyens de payer les réparations... Si j'essaie de réparer quoi que ce soit, cela*

*finira par être un travail colossal. Je ne peux pas me le permettre, avec autant d'enfants... Mes enfants respirent cela. Quand vous vous occupez d'autant d'enfants, vos priorités sont de vous assurer qu'ils sont nourris, habillés, en bonne santé, de les amener à leurs thérapies et à leurs spécialistes - nous avons dû choisir nos batailles" (INT\_2).*

Les participants ont fait état de longs délais d'attente pour les demandes de rénovation visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité des habitations, certaines modifications n'étant effectuées qu'après une blessure. Dans de nombreuses communautés, la présence de logements à plusieurs étages et d'entrées réservées aux escaliers est un problème récurrent, qui crée des obstacles considérables pour les personnes handicapées et les personnes âgées, en particulier celles qui vivent seules. En outre, les salles de bains de ces logements sont souvent inadéquates et difficiles à modifier, car elles ne disposent pas de l'espace ou des caractéristiques nécessaires pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. Un participant a fait part de son expérience lors de la rénovation d'une maison,

*"Lorsque notre maison a été construite, ils ont érigé un petit mur mince avec une fine rampe le long d'un côté de l'escalier. J'ai glissé sur la deuxième marche, je me suis tordu la cheville et je suis tombé, je suis descendu et j'ai heurté le premier palier... Je me suis fracturé les deux chevilles... Lorsque je suis allé aux urgences, ils m'ont dit 'qu'est-ce que tu essayais de faire, sauter dans les escaliers?', j'ai répondu 'non, j'ai trébuché'. Depuis, ils ont rénové nos escaliers... Il a fallu que je me blesse pour qu'ils installent une autre rampe. Pendant ma convalescence, j'étais coincée dans un fauteuil roulant et il m'était très difficile d'entrer et de sortir de notre maison" (FG\_4b).*



***"Il m'a fallu dix ans pour obtenir une rampe d'accès pour notre maison, je ne plaisante pas. Notre petite fille a toujours eu des problèmes avec ses jambes et nous avons besoin d'une rampe. La rampe que nous avons eue n'était pas bien construite et mon mari a dû la refaire" (INT\_2).***

Les obstacles à l'accessibilité des maisons peuvent donner aux membres de la communauté le sentiment d'être marginalisés, isolés et dépendants des autres, ce qui, à son tour, a un impact négatif sur leur bien-être mental et émotionnel. Un participant a raconté l'expérience de son frère en fauteuil roulant : *"Il ne peut pas entrer chez moi... Ses possibilités d'accès sont très limitées, ce qui l'isole socialement" (FG\_1E)*. Un autre participant a ajouté : *"Quand vous perdez votre indépendance, c'est vraiment difficile" (FG\_3d)*. Dans *"Addressing Special Housing Needs in First Nation Communities"* (Barrie et al., 1998), on retrouve bon nombre des mêmes constatations que les chercheurs d'Indigenous Disability Canada, qui ont constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de ressources disponibles pour répondre aux besoins des membres de la communauté ayant des incapacités et des aînés. Les chercheurs ont mené des entrevues et des groupes de discussion, discutant des tendances des besoins accrus des aînés et des membres de la communauté ayant des incapacités, de la restructuration des services gouvernementaux, de la nouvelle politique en matière de logement et de l'approche fédérale à l'égard des personnes ayant des incapacités. Ils ont constaté que la demande de logements était supérieure à l'offre disponible ; environ 10 % de la population des réserves étaient des personnes handicapées et un nombre important de membres de la communauté ne voyaient pas leurs besoins en matière de logement satisfaits, bien que des services de soutien soient fournis par la nation, ils étaient insuffisants pour répondre aux besoins de la communauté. En outre, le personnel de la communauté et les représentants des services ont eu du mal à identifier et à

accéder aux services pour répondre aux besoins en matière de logement et de soutien ; la plupart des besoins ne sont pas satisfaits en raison d'un manque de financement et de ressources pertinentes, et les membres de la communauté qui sont handicapés ont été prioritaires pour l'aide au logement. Près de 30 ans plus tard, les mêmes problèmes persistent dans les communautés. Pour relever ces défis, il est essentiel de planifier et de développer des maisons adaptables de plain-pied qui offrent des environnements de vie accessibles et inclusifs. Ces logements réduiraient les obstacles physiques et favoriseraient l'autonomie et le bien-être des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes qui s'occupent d'elles. Plus important encore, des mesures claires doivent être prises. Tout retard supplémentaire, quelle qu'en soit la raison, ne rend pas service aux membres de la communauté qui ont besoin de toute urgence d'une amélioration de leur situation en matière de logement. En donnant la priorité au logement accessible, les communautés peuvent favoriser un environnement plus inclusif et plus solidaire pour tous leurs membres.

## **Vieillir sur place**

Vieillir sur place est un aspect essentiel de l'accessibilité au logement, en particulier dans les communautés des Premières nations. La possibilité pour les personnes de rester chez elles en vieillissant peut être essentielle pour maintenir leur lien avec leur communauté et leur culture. Les participants ont souligné qu'un grand nombre de vieilles maisons dans les réserves ont été construites sans tenir compte des besoins des aînés, en utilisant des ressources limitées et des raccourcis qui n'accordent pas la priorité à l'accessibilité. Un participant a fait part de son point de vue,

*"Je pense que les maisons de notre communauté ne sont pas construites pour les aînés et c'est un peu la faute de la SCHL parce qu'elle ne nous a donné que 3 ou 4 plans de maisons différents à choisir parce que nous avons un budget à respecter. Aujourd'hui, 60 ans plus tard, les maisons ne conviennent pas aux aînés ; l'un des*

*principaux problèmes est que les maisons sont à deux niveaux, et nous voyons des gens tomber, il y a des escaliers et les escaliers se détériorent à l'intérieur et à l'extérieur " (FG\_4l).*

Il semble qu'historiquement, l'accessibilité n'ait pas été un facteur dans la conception ou la construction de logements dans les réserves. Cet oubli remonte à une époque où l'accessibilité n'était pas encore une priorité dans le processus de planification, et à une période où les politiques coloniales telles que la *Loi sur les Indiens*, qui facilitaient " le contrôle, la dépossession, l'assimilation et la diminution des peuples autochtones, de leurs terres et de leurs connaissances " (Kress, 2017), étaient mises en œuvre dans les communautés des Premières Nations, ce qui a conduit à la marginalisation et à la perte du patrimoine culturel des peuples des Premières Nations. Ces politiques ont façonné le développement des communautés dans les réserves, en particulier dans le domaine du logement, où les décisions ont été prises sans tenir compte des besoins à long terme ou du bien-être des aînés. L'impact de ces facteurs historiques continue d'influer sur le logement aujourd'hui, créant des obstacles importants pour les aînés et les personnes handicapées. Un participant a décrit son expérience en tant qu'aîné :

*"Lorsque les maisons ont été construites, tous ces raccourcis ont été pris. Aujourd'hui, j'ai 75 ans et pour entrer ou sortir de chez moi, je dois emprunter une volée d'escaliers. J'étais tellement heureux d'avoir une maison à l'époque, mais je veux vivre dans ma propre maison jusqu'à ce que je ne sois plus là" (FG\_4k).*

***"Les maisons ici ne sont pas accessibles ; elles n'ont pas été construites pour être accessibles aux aînés parce qu'il n'y avait pas d'intention d'avoir des aînés dans la communauté. Il est important de reconnaître qui a construit ces maisons à l'origine, il est important que le gouvernement le reconnaisse, que l'ISC reconnaisse aussi la FNHA ; ce n'est pas acceptable et les choses doivent changer" (FG\_4k).***

Si, dans de nombreuses communautés, les constructions récentes ont fait des progrès en matière d'accessibilité et d'adaptabilité, les vieilles maisons encore présentes et occupées restent un défi de taille. De nombreuses maisons existantes ne sont pas équipées pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes, ce qui pose des problèmes de sécurité et limite davantage leur capacité à vivre de manière indépendante, comme le montre cet exemple d'une personne âgée qui a participé à un groupe de discussion,

*"...J'ai une rampe d'accès et ma rampe débouche directement sur du gravier, ce qui est extrêmement difficile pour une personne en fauteuil roulant... Je n'ai pas eu d'aide à domicile pendant plus de deux ans et j'ai été amputé d'une jambe pendant deux ans.... Je ne peux pas entrer et sortir de chez moi. Je ne peux pas descendre de ma rampe correctement. Ce gravier doit disparaître... Je suis restée seule chez moi pendant près d'un mois à tout faire toute seule et le fait de ne pas avoir de téléphone n'a fait qu'empirer les choses". (FG\_8e)*

Les chercheurs ont observé que, dans presque toutes les communautés, de nombreuses maisons n'étaient accessibles que par des escaliers et que, dans certains cas, des rampes improvisées étaient utilisées, ce qui concorde avec les conclusions d'une autre étude récente : *"Huit aînés n'avaient pas la capacité de sortir de leur résidence de façon autonome pour accéder à l'extérieur en toute sécurité. Cinq d'entre eux ont fabriqué des rampes de*

*fortune qui n'étaient pas conformes aux normes du code du bâtiment "*. (Croxall et al., 2020). Ces difficultés sont aggravées par le manque de ressources cohérentes pour rénover ou moderniser les maisons anciennes afin qu'elles répondent aux normes d'accessibilité modernes.

Pour que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent vieillir sur place et rester en contact avec leur communauté, il est essentiel de relever les défis historiques et actuels liés à l'accessibilité des logements. Pour ce faire, il faut adopter une approche globale en matière de développement du logement, y compris la modernisation des vieilles maisons pour les rendre conformes aux normes d'accessibilité et la construction de nouvelles maisons conçues en tenant compte des besoins des personnes âgées. En accordant la priorité à l'accessibilité des logements, les communautés des Premières nations peuvent favoriser la santé, le bien-être et l'autonomie de leurs membres, et ainsi créer un environnement dans lequel tous les individus, quels que soient leur âge ou leurs capacités, peuvent vivre en toute sécurité et de façon autonome le plus longtemps possible.

## **Bâtiments publics**

L'accès complet et sans obstacle aux bâtiments publics, tels que le bureau de la bande, le centre de santé et le centre communautaire, est un élément fondamental de la promotion de l'accessibilité globale dans les communautés des Premières nations. La capacité d'accéder aux bâtiments où sont offerts les programmes et les services a une incidence directe sur le niveau d'accessibilité à ces ressources. Un participant a déclaré : *" Il y a des bâtiments plus anciens qui ne sont pas complètement accessibles au grand public - comme le bureau de la bande "* (FG\_3e). Un autre participant a donné un exemple dans sa communauté : *"Le bureau de notre bande n'est pas aussi accessible qu'il pourrait l'être, il a trois niveaux avec de nombreux escaliers et des bureaux sur les trois étages. Le bâtiment de l'ATA est*

*également à plusieurs niveaux, ce qui, à mon avis, constitue un obstacle physique pour nos aînés ou les jeunes personnes handicapées" (FG\_3a).*

De nombreux bâtiments communautaires anciens présentent des entrées en escalier, des aménagements à deux niveaux, des portes et des couloirs étroits, et des pièces plus petites, ce qui constitue des obstacles importants pour les personnes handicapées. Si certaines collectivités se sont efforcées d'améliorer l'accessibilité en ajoutant des éléments tels que des salles de bains accessibles et des portes automatiques, ces modifications ne sont souvent pas conformes aux normes d'accessibilité en vigueur. Les rampes, l'un des éléments d'accessibilité les plus couramment ajoutés, ne sont souvent pas conformes aux normes, avec des rampes de fortune qui peuvent encore entraver l'accès des personnes en fauteuil roulant. Un membre de la communauté a fait part des obstacles qu'il rencontre : *"Il y a des barres d'appui dans certaines toilettes, mais elles ne sont que d'un seul côté et très éloignées, il est donc difficile de les utiliser. Lorsque vous sortez pour vous laver les mains, la porte est juste là" (FG\_2a).* Lors de l'analyse physique des communautés, les chercheurs ont remarqué que de nombreuses rampes de fortune n'étaient pas sûres, par exemple des tapis de cuisine antidérapants empilés ou des feuilles de contreplaqué sur les escaliers pour former des rampes extrêmement raides, mais souvent, ces options étaient les seules disponibles. Cela montre également que de nombreuses communautés prennent en compte l'accessibilité et tentent de garantir l'inclusion dans les espaces communautaires.

En revanche, les bâtiments communautaires plus récents sont généralement conçus avec de meilleures caractéristiques d'accessibilité, notamment des portes plus larges, des portes automatiques, des entrées sans marches, des rampes et des plans d'étage à conception ouverte. Cependant, même ces bâtiments plus récents ne sont pas toujours totalement accessibles, ce qui souligne la nécessité d'une consultation permanente des membres handicapés de la communauté pendant les phases de planification et de développement des nouveaux bâtiments. Cela permet de s'assurer que les

besoins spécifiques de la communauté sont pleinement pris en compte. Un participant a souligné que,

*"Par exemple, des rampes sont construites sur les nouveaux bâtiments, mais elles sont raides et longues et ne comportent pas de matériau antidérapant, les cadres des portes à l'intérieur des bâtiments ne sont pas assez larges et les salles de bains ne sont pas accessibles" (INT\_6).*

Dans l'ensemble, l'accessibilité des bâtiments publics n'est pas uniforme dans les communautés des Premières nations. Alors que certains bâtiments réussissent à créer des environnements accessibles, d'autres sont encore à la traîne, ce qui crée une mosaïque d'accessibilité qui peut être frustrante et difficile pour les membres de la communauté lorsqu'ils essaient d'accéder à des programmes et services essentiels. Pour que tous les membres de la communauté puissent accéder pleinement aux programmes et aux services qui leur sont proposés, il est essentiel d'accorder la priorité à une accessibilité cohérente et complète dans tous les bâtiments publics. Il s'agit notamment de moderniser les anciens bâtiments pour les rendre conformes aux normes d'accessibilité, de consulter les personnes handicapées lors de la planification de nouvelles structures et de veiller à ce que tous les bâtiments soient conçus pour répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté. En s'attaquant à ces problèmes, les communautés des Premières nations peuvent créer des environnements plus inclusifs qui favorisent un meilleur accès aux services et améliorent le bien-être de tous les membres.

## **Espaces extérieurs**

De nombreuses communautés des Premières nations ne disposent pas des infrastructures essentielles nécessaires pour créer des environnements extérieurs sûrs et accessibles, tels que des trottoirs, des routes pavées, des sentiers et des passages pour piétons. L'absence de ces éléments d'infrastructure a soulevé d'importantes préoccupations concernant la sécurité et le bien-être des membres vulnérables de la communauté, en

particulier les personnes handicapées, les aînés et les enfants. Un participant a déclaré : *"Il n'y a pas de trottoirs, si nous en avions, il serait plus sûr de se promener dans la communauté et cela encouragerait les jeunes à sortir davantage"* (FG\_2c).

L'installation de trottoirs et d'accotements pavés est cruciale car elle améliore le bien-être et favorise l'activité sociale en offrant des voies sûres et accessibles qui relient les différentes zones de la communauté. En l'absence de trottoirs, il n'y a pas de séparation entre les espaces réservés aux piétons et ceux réservés aux véhicules, ce qui constitue un risque important pour la sécurité, en particulier dans les communautés situées à proximité des autoroutes. Même lorsque des trottoirs existent, ils sont souvent étroits, mal entretenus ou ne répondent pas aux normes de sécurité, ce qui les rend inadaptés aux personnes handicapées. Un participant a déclaré : *"C'est vraiment dangereux, et pour FG\_1G qui conduit son fauteuil roulant directement sur la route, vous savez, il n'a pas le choix et il est à la merci des véhicules"* (FG\_1E)

Les chemins récréatifs et les sentiers pédestres sont également importants pour offrir des itinéraires alternatifs et relier les membres de la communauté aux zones de loisirs. Toutefois, nombre de ces sentiers ne sont pas pavés, c'est-à-dire qu'ils sont constitués de terre, de gravier ou de copeaux de bois, ce qui n'est pas propice à des déplacements sûrs et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. S'il n'est pas toujours possible d'asphalter certains sentiers, d'autres solutions telles que la terre battue, certains types de gravier ou les trottoirs de bois peuvent améliorer l'accessibilité. Un participant a fait part de son expérience,

*"Je pense que ce serait génial si nous pouvions, par exemple, pour moi qui suis en fauteuil roulant, si je pouvais accéder à cette nouvelle passerelle, je pourrais marcher, je pourrais aller du magasin à la maison de mon ami, mais je ne peux pas descendre par là et je pense que cette passerelle devrait faire le tour pour les aînés et les gens, et vous savez. Oui, il faut la rendre plus accessible et si les sentiers, les*



*raccourcis et tout le reste peuvent être plus accessibles aux fauteuils roulants et aux personnes qui marchent avec un déambulateur" (FG\_8e).*

En ce qui concerne les loisirs, les participants ont exprimé le besoin d'aires de jeux accessibles afin d'offrir aux enfants des possibilités de jeu inclusives et sûres. Les aires de jeux inclusives favorisent les interactions positives entre les enfants de toutes capacités et encouragent une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension du handicap chez les jeunes générations. Un participant souligné

*"Certains membres du Conseil voulaient me parler de ce qui pourrait être fait dans la réserve en matière d'accessibilité, il y a environ trois ans, et je leur ai dit que la principale chose dont les enfants ont besoin, c'est d'une aire de jeux spécialisée. Nous devons emmener ma fille en ville pour l'emmener sur une aire de jeux. Il n'y a pas d'aire de jeux publique dans notre communauté, il n'y en a qu'une à l'école, mais dès que l'école ferme ses portes, elle est fermée à clé. La cour de récréation de l'école n'est pas accessible, donc nous ne pouvons pas l'y emmener en toute sécurité" (FG\_5c).*

L'entretien des infrastructures est également une question cruciale. De nombreux participants ont fait part de leurs préoccupations concernant les services d'entretien saisonniers, en particulier le déneigement pendant les mois d'hiver. L'absence de déneigement adéquat crée des obstacles pour les personnes en fauteuil roulant, ce qui accroît les risques de dommages aux équipements et les dangers pour la sécurité. Les membres de la communauté se retrouvent également isolés ou confinés chez eux, ce qui aggrave encore les problèmes d'accessibilité. De nombreux participants ont fait part de leurs réflexions et de leurs expériences concernant l'entretien, notamment : *"L'accumulation de glace dans le parking le rend très dangereux, les responsables de l'entretien pourraient y mettre du sable et du sel" (FG\_6b).* Un autre participant a mentionné : *"Je ne sais pas qui il faudrait*

*impliquer pour les intersections, parce qu'elles sont en très mauvais état, mon scooter en prend un coup, je dois pratiquement ralentir la circulation pour passer ces bosses" (FG\_7a).* Cette constatation est appuyée par d'autres études portant sur l'utilisation d'appareils de mobilité dans des communautés situées dans des réserves, où les aînés utilisant des appareils de mobilité sur roues les trouvaient utiles, mais estimaient également que les modèles devraient être adaptés pour mieux convenir au terrain dans les communautés et que les appareils nécessitaient plus d'entretien que ce qui était fourni (Croxall et al., 2020).

En conclusion, les obstacles au logement et à l'infrastructure dans les communautés des Premières nations ont des répercussions importantes sur les personnes handicapées, les aînés et leurs aidants. De nombreuses habitations sont dangereuses et inaccessibles, et ne disposent pas de caractéristiques essentielles telles que des rampes, des entrées de plain-pied et des salles de bain adéquates, ce qui accroît l'isolement et réduit l'autonomie. Des mesures immédiates sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité des logements existants, intégrer des conceptions inclusives dans les nouveaux développements et fournir des ressources pour la rénovation des logements anciens. L'accessibilité des bâtiments publics et des espaces extérieurs reste également inégale, de nombreuses structures étant encore dépourvues de caractéristiques telles que des rampes d'accès et des allées plus larges. Il est nécessaire d'améliorer les trottoirs, les passages pour piétons et les zones de loisirs afin de garantir des environnements sûrs et inclusifs. Il est essentiel d'accorder la priorité à l'accessibilité des logements, des espaces publics et des infrastructures pour favoriser l'émergence d'une communauté inclusive et solidaire pour tous ses membres.

## **Cultures et traditions des Premières nations**

Ce domaine de recherche est apparu lors des discussions avec les membres des communautés et s'est avéré crucial pour comprendre comment rendre l'accessibilité et la législation pertinentes et inclusives pour les Premières

nations. Dans ce domaine, on étudie la façon dont la culture et les traditions sont, ou ne sont pas, intégrées dans les programmes et les services communautaires, ainsi que l'impact de cette intégration sur l'accessibilité. Les deux thèmes qui en découlent sont les programmes et services culturellement sûrs et pertinents et l'accessibilité des espaces culturels

## **Programmes et services culturellement sûrs et adaptés**

Les cultures et les traditions autochtones jouent un rôle central dans l'élaboration de tous les aspects de la vie, y compris l'accès aux programmes et aux services. Les participants ont souligné que l'intégration des pratiques culturelles et traditionnelles dans la conception et la prestation des services améliore l'accessibilité. Ils ont exprimé une préférence pour les programmes qui adoptent une approche " à double vue " - qui reconnaît à la fois les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux - aux étapes de la planification et de la mise en œuvre : *" Je pense que les méthodes culturelles et traditionnelles sont un élément important de l'accessibilité. Dans mon travail, j'utilise la vision à deux yeux comme moyen d'atteindre le bien-être. (FG\_3a)*

Les programmes et services fournis au sein des communautés réussissent généralement à intégrer les traditions culturelles, mais les participants ont identifié plusieurs domaines à améliorer. Une stratégie clé pour améliorer l'accessibilité consiste pour les prestataires à mieux comprendre leurs clients, y compris leurs valeurs, leurs croyances et leurs expériences vécues. Un participant décrit sa vision de l'amélioration de l'accessibilité et de l'intégration des programmes : *"Pour promouvoir la sécurité culturelle et la pertinence d'un programme ou d'un service, il faut d'abord établir un lien avec les personnes handicapées, qui doivent savoir que la communauté se préoccupe de leur sort. Ensuite, il faut favoriser un environnement dans lequel les personnes handicapées peuvent entrer en contact les unes avec les autres, rencontrer des aînés et organiser des cérémonies du foin d'odeur. Il faut ensuite croire en ces personnes et penser que les programmes et services futurs comprendront l'éducation, le travail et les loisirs dans un*

*environnement culturellement inclusif. Nous devons évaluer et corriger nos propres préjugés, les politiques et les procédures de l'organisation. Nous devons inclure les représentants des clients en nous engageant avec eux lors de l'évaluation des besoins de notre communauté et de la planification des programmes. Il est important de se mettre à la place de quelqu'un d'autre". (FG\_5f)*

Il faut également tenir compte des préjugés personnels qui peuvent entraver la prestation de services équitables et veiller à ce que les programmes soient ouverts à tous les membres de la communauté. Les participants ont fait part de leur point de vue sur ce à quoi ressemblent des programmes et des services culturellement sûrs et pertinents. Un aspect notable est l'importance de reconnaître l'intersectionnalité et d'employer une lentille d'empathie dans la prestation de services : *"Pour créer un programme culturellement sûr et pertinent, les gens doivent être traités avec respect, il doit y avoir de la gentillesse, de l'humilité, de l'amour et de l'égalité. Il ne doit pas y avoir de jugement. (FG\_5j)*. Par exemple, de nombreux participants ont indiqué que le fait d'avoir accès à un médecin indigène améliorerait considérablement leur confort et leur confiance lorsqu'ils cherchent à obtenir des soins médicaux : *" Je pense que les membres de la communauté accèderaient à un programme ou à un service s'il était culturellement pertinent. Lorsqu'il s'agit d'un médecin, ce serait formidable d'avoir un médecin autochtone". (FG\_2a)*

Une autre stratégie importante pour améliorer l'accessibilité consiste à intégrer les langues traditionnelles et les pratiques de guérison dans les programmes et services liés à la santé. Cette approche contribue à renforcer les liens culturels entre les membres de la communauté, même pour ceux qui ne sont pas en mesure de participer aux cérémonies traditionnelles ou aux événements culturels. *"Les programmes de notre communauté sont de plus en plus sensibles à la culture en appliquant des stratégies et des pratiques d'intervention appropriées, pertinentes et sensibles et en reconnaissant les valeurs culturelles et les expériences de vie des clients et en les incorporant dans le processus et la planification des programmes". (FG\_5f)*

Il est essentiel de reconnaître que de nombreux programmes et services existants sont créés par des institutions enracinées dans des cadres et des pédagogies coloniaux qui, souvent, ne s'alignent pas sur les façons indigènes de savoir et d'être. Ces différences fondamentales peuvent créer des obstacles à la pleine participation et à l'accès des membres des Premières nations : *" Je serais 100 % plus susceptible d'accéder à un programme ou à un service qui est culturellement sûr et pertinent. Cela concerne principalement le côté occidental des choses, il y a beaucoup de racisme et de discrimination dans les hôpitaux et les autres établissements provinciaux. (FG\_3a)*

Pour améliorer l'accessibilité des peuples des Premières nations, il est essentiel d'intégrer la pertinence culturelle et les pratiques traditionnelles dans la conception et la prestation des programmes et des services. En adoptant une approche plus holistique, telle que la "vision à deux yeux", les prestataires peuvent favoriser un environnement inclusif qui respecte les systèmes de connaissances indigènes et encourage un plus grand engagement dans les services. Comprendre les besoins particuliers des membres de la communauté et tenir compte des sensibilités culturelles permettra de garantir que les services sont à la fois accessibles et utiles, ce qui, en fin de compte, permettra aux membres des Premières nations de participer pleinement à ces programmes et d'en tirer profit.

## **Accessibilité des espaces culturels**

Lors de la discussion sur l'accessibilité des espaces culturels, les participants ont souligné les difficultés rencontrées par les membres handicapés de la communauté dans les espaces extérieurs tels que les cimetières, les terrains de pow-wow et les sites sacrés. Ces espaces sont essentiels pour les pratiques et les événements culturels, mais les obstacles physiques entravent souvent la participation des personnes à mobilité réduite. Par exemple, les participants à mobilité réduite ont fait part de leurs difficultés à assister à des funérailles en raison d'un terrain accidenté et d'un entretien

inadéquat, ce qui les oblige à compter sur l'aide d'autres personnes pour naviguer dans ces zones. Un participant a fait part de son expérience,

*"Mon frère ne peut pas entrer dans le cimetière et il y a des funérailles familiales. Il a parfois eu la chance d'avoir quelques hommes forts qui ont pu l'aider parce que son fauteuil roulant pèse plus de 1 000 livres, alors le tirer ou le pousser dans le cimetière est assez difficile... c'est un terrain bosselé" (FG\_1e).*

Des préoccupations ont également été exprimées concernant l'accessibilité des espaces sacrés. Un participant a indiqué que des barrières physiques empêchaient les personnes handicapées, y compris les aînés, d'accéder à la rivière, un site d'une grande importance culturelle au sein de la communauté. Ces obstacles limitent non seulement l'accès aux lieux sacrés, mais aussi la capacité des membres handicapés de la communauté à s'engager pleinement dans les pratiques culturelles et spirituelles. Un participant a déclaré : *"Quand ils (les aînés ou les personnes handicapées) veulent aller à la rivière (un lieu sacré), ils ne peuvent pas y entrer. C'est aussi simple que cela. Si vous avez un handicap ou si vous êtes un aîné, vous êtes parfois doublement exclu" (FG\_1E).*

Ces obstacles physiques contribuent à l'exclusion des membres de la communauté handicapés et des aînés, les empêchant de participer à des aspects essentiels de leur culture et de leur patrimoine. Cet aspect a été examiné plus exclusivement dans d'autres études, les aînés ayant décrit l'importance de leur implication dans la communauté et de leur participation aux événements culturels, mais ils ont également expliqué qu'en raison des obstacles liés à l'utilisation d'un appareil de mobilité sur roues, leur participation à ces activités fondamentales avait diminué ; ils ont cité cinq obstacles spécifiques qui ont affecté leur participation, à savoir le manque de transport pour se rendre aux événements et en revenir, les difficultés d'accès à l'extérieur en toute sécurité et de manière indépendante, les terrains difficiles, la stigmatisation liée au handicap et le sentiment d'être un fardeau (Croxall, et al., 2020). Les participants ont proposé diverses solutions pour

surmonter ces obstacles, en insistant sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité de ces espaces. L'un d'entre eux a fait part de son expérience, *"Je pense que la culture et la tradition sont importantes pour l'accessibilité, mais certaines choses comme les promenades médicales peuvent être difficiles pour les personnes handicapées. Il serait bien de créer un chemin accessible vers les jardins"* (FG\_3c)

Un autre participant a fait remarquer

*"J'aimerais emmener mon fils au pow-wow, mais quand je pense au transport pour aller le chercher et le ramener à la maison de soins à l'extérieur de la réserve et aux surfaces inégales qu'il devrait emprunter avec son fauteuil roulant pendant le pow-wow, ce n'est pas faisable"* (FG\_3e).

Pour promouvoir l'inclusion et veiller à ce que tous les membres de la communauté puissent participer pleinement aux pratiques culturelles, il est essentiel de s'attaquer aux obstacles physiques présents dans les principaux espaces culturels. En améliorant l'accessibilité des cimetières, des lieux de pow-wow et des sites sacrés, et en comblant les lacunes en matière de transport, les communautés peuvent favoriser une plus grande participation et préserver l'intégrité culturelle de ces lieux importants pour les personnes de toutes capacités. En relevant ces défis, les membres de la communauté souffrant d'un handicap et les aînés ne seront pas exclus des événements et pratiques culturels, et pourront participer et contribuer à leur patrimoine culturel.

En conclusion, l'intégration des cultures et des traditions des Premières nations dans la conception et la prestation des services est essentielle pour améliorer l'accessibilité au sein des communautés des Premières nations. En adoptant des approches telles que la "vision à deux yeux", qui respectent à la fois les systèmes de connaissances des Premières nations et ceux de l'Occident, il est possible de rendre les programmes plus inclusifs et de les adapter aux besoins particuliers des membres de la communauté. En outre, l'accessibilité des espaces culturels, tels que les cimetières, les lieux de pow-wow et les sites sacrés, demeure une préoccupation importante pour les membres handicapés de la communauté. Les obstacles physiques

empêchent la pleine participation aux pratiques culturelles et aux événements spirituels, ce qui provoque un sentiment d'exclusion. Pour promouvoir l'inclusion, il est essentiel d'améliorer l'accessibilité de ces espaces, en veillant à ce que les personnes handicapées et les aînés puissent s'engager de manière significative dans leurs communautés et prendre part aux activités culturelles.

***"Il est important que les personnes [non autochtones] reconnaissent et soutiennent notre façon de faire avec nos enfants et les membres de notre communauté qui sont handicapés. Soutenir notre culture et nos méthodes de santé et de guérison" (INT\_2)***





# Recommandations de la loi sur le Canada accessible

Voici un résumé des recommandations formulées par Indigenous Disability Canada. En mettant en œuvre ces recommandations, la *Loi sur le Canada accessible*, les normes d'accessibilité et les règlements peuvent mieux répondre aux besoins et aux circonstances spécifiques des communautés des Premières nations, tout en continuant à travailler vers l'objectif de créer un "Canada sans obstacles". Les recommandations détaillées figurent dans le document d'accompagnement intitulé *Recommandations relatives à la Loi sur le Canada accessible*.

## Communautés des Premières nations en vertu de la loi

**Indigenous Disability Canada recommande au gouvernement fédéral du Canada de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que les Premières nations sont incluses dans *la Loi sur le Canada accessible* en élargissant le champ d'application de la Loi pour englober les besoins uniques des communautés des Premières nations en matière d'accessibilité.**

L'objectif d'un Canada sans obstacles d'ici 2040 ne peut être pleinement atteint si l'on ne s'attaque pas aux obstacles à l'accessibilité dans les communautés des Premières nations. Les résidents des Premières nations reconnaissent l'impact positif potentiel de la Loi ; cependant, la Loi impose des charges administratives aux Premières nations sans fournir le financement nécessaire, ce qui exacerbe les problèmes systémiques de sous-financement existants. Malgré ces défis, avec un soutien approprié et la mise en œuvre de recommandations clés, les communautés des Premières nations peuvent et doivent être incluses dans *la loi*.

---

## Fournir un financement pour l'accessibilité spécifique aux Premières nations

**Indigenous Disability Canada recommande au gouvernement d'allouer des fonds spécifiques pour aider les communautés des Premières nations à surmonter les obstacles à l'accessibilité et à s'assurer qu'elles peuvent se conformer pleinement aux dispositions de *la loi*.**

Pour éliminer efficacement les obstacles à l'accessibilité dans les communautés des Premières nations, le gouvernement fédéral doit fournir des fonds supplémentaires, car les options de financement actuelles ne couvrent pas spécifiquement l'accessibilité. De nombreuses communautés ne disposent pas des infrastructures, des capacités et des ressources nécessaires pour répondre aux exigences de la *loi sur l'accessibilité du Canada* et des règlements connexes. Avant d'aborder la question de l'accessibilité, certaines Premières nations doivent d'abord s'attaquer à des problèmes d'infrastructure cruciaux, tels que l'accès à l'eau potable et aux trottoirs. Pour combler le déficit de financement, Indigenous Disability Canada propose la création d'un Fonds pour l'avancement de l'accessibilité des Premières nations, qui fournirait un soutien financier progressif sur 15 ans, pour un coût compris entre 6,1 et 11,09 milliards de dollars. Ce fonds s'alignerait sur le rapport de l'Assemblée des Premières Nations, qui souligne les besoins de financement d'infrastructures plus vastes nécessaires pour combler l'écart entre les Premières Nations et le reste du Canada.

---

## Créer des services de navigation pour l'accessibilité

**Indigenous Disability Canada recommande que Indigenous Services Canada crée un réseau de navigateurs d'accessibilité pour aider les communautés à comprendre et à respecter les exigences de la *loi sur l'accessibilité du Canada*.**

Les communautés des Premières nations ont besoin d'un service de navigation spécialisé pour les aider à satisfaire aux exigences de la *Loi sur le*

*Canada accessible* (LCA) sans créer de fardeau supplémentaire. De nombreuses communautés n'ont pas les connaissances spécialisées ou les ressources humaines nécessaires pour évaluer leurs besoins en matière d'accessibilité, ce qui rend essentiel un service de navigation en matière d'accessibilité propre aux Premières nations. Les navigateurs régionaux pour l'accessibilité aideraient plusieurs communautés en identifiant les obstacles, en contribuant à la planification de l'accessibilité et à l'établissement de rapports, et en fournissant les ressources nécessaires. Des modèles spécifiques aux Premières nations devraient également être élaborés afin de rationaliser le processus et de garantir des solutions pratiques et culturellement pertinentes. En outre, ces navigateurs contribueraient à la réalisation d'évaluations annuelles de l'accessibilité, qui serviraient à la fois de mesure de responsabilisation et de processus de demande pour le Fonds pour l'avancement de l'accessibilité des Premières nations.

---

## Des délais flexibles

**Indigenous Disability Canada recommande que les Premières nations disposent d'un délai supplémentaire de 12 mois à compter de la première année de leur inclusion dans la loi pour élaborer et publier leurs plans d'accessibilité. Ce délai supplémentaire permettra aux communautés d'élaborer des plans complets et de se conformer à la réglementation, ce qui se traduira par des améliorations plus efficaces et durables en matière d'accessibilité.**

Pour aider les communautés des Premières nations à satisfaire aux exigences d'accessibilité de l'ACA, le gouvernement fédéral devrait leur accorder plus de temps pour identifier et éliminer les obstacles. En vertu de la réglementation actuelle, les Premières nations disposent d'un an à un an et demi pour élaborer leurs plans d'accessibilité initiaux, mais 12 mois supplémentaires sont nécessaires pour tenir compte des défis uniques et des lacunes en matière d'infrastructure. Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des répondants pensent qu'une combinaison de soutien fédéral, d'information et de formation, et de plus de temps aiderait au mieux les

Premières nations à répondre aux exigences de l'ACA. La prolongation du délai permettrait aux communautés d'évaluer leurs besoins, de mieux comprendre l'accessibilité et d'élaborer des plans plus efficaces. Cette approche permet de s'assurer que les efforts en matière d'accessibilité sont complets et qu'ils correspondent aux priorités des Premières nations

---

## Élaborer un cadre de contrôle et de conformité pertinent

**Indigenous Disability Canada recommande qu'une approche ciblée, collaborative et basée sur l'éducation soit adoptée lors de l'élaboration du cadre de surveillance et de conformité pour les Premières nations. Compte tenu du succès du cadre de conformité de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*, Indigenous Disability Canada propose qu'un modèle similaire soit utilisé pour assurer la conformité appropriée et durable des communautés des Premières nations.**

*La loi sur le Canada accessible* est essentielle pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion, mais sa mise en œuvre dans les communautés des Premières nations doit tenir compte de l'autodétermination, des complexités juridictionnelles et des défis en matière d'infrastructure. Les résultats de l'enquête indiquent que la plupart des répondants sont favorables à une approche de conformité axée sur l'éducation, les incitations et les inspections régulières plutôt que sur des mesures punitives. Pour garantir une conformité durable, le gouvernement fédéral devrait élaborer des stratégies en collaboration avec les Premières nations, proposer des programmes de formation adaptés à la culture et mettre en œuvre un modèle de "formation des formateurs" afin de responsabiliser les dirigeants locaux. Un système de surveillance favorable devrait donner la priorité à la collaboration, au retour d'information continu et au financement ciblé de l'infrastructure et de l'éducation. En adoptant une approche souple et axée sur le renforcement des capacités, le gouvernement peut favoriser des partenariats plus solides avec les Premières nations tout en veillant à ce que l'accessibilité devienne un élément durable de ces communautés.

## Une communication accrue et efficace avec les Premières nations

**Indigenous Disability Canada recommande au gouvernement fédéral du Canada de développer et d'utiliser un cadre de communication bidirectionnelle efficace qui permettra non seulement de diffuser des informations aux communautés, mais aussi au gouvernement fédéral d'écouter activement les communautés des Premières nations et de s'engager auprès d'elles.**

Pour que les Premières nations soient effectivement incluses dans l'ACA, le gouvernement fédéral doit améliorer la communication avec les communautés. Une stratégie de communication globale devrait intégrer plusieurs méthodes, notamment le courriel, le téléphone, le courrier, les réunions en personne, les médias sociaux et la radio, afin de s'assurer que les informations parviennent à la fois aux dirigeants et aux membres de la communauté. La mise à jour des coordonnées des Premières nations sur les sites Web du gouvernement et l'établissement d'une adresse électronique communautaire normalisée amélioreraient la cohérence et l'accessibilité. Les sondages et les groupes de discussion ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les efforts de sensibilisation, les répondants soulignant l'importance d'établir des partenariats avec les dirigeants communautaires, d'organiser des séances d'information et d'utiliser diverses méthodes de sensibilisation. En donnant la priorité à une communication claire, cohérente et adaptée à la culture, le gouvernement peut renforcer l'engagement et aider les Premières nations à mettre en œuvre l'ACA avec succès.

---

## Mener des consultations spécifiques aux Premières nations sur les normes et les règlements

**Indigenous Disability Canada recommande que toute modification des normes s'appuie sur ces consultations, en mettant particulièrement l'accent sur la compréhension et le respect des expériences des Premières nations en matière d'accessibilité et de handicap.**



Pour s'assurer que les normes d'accessibilité sont culturellement pertinentes pour les communautés des Premières nations, le gouvernement fédéral doit exiger que toutes les normes élaborées par Accessibility Standards Canada intègrent une perspective autochtone. Cela implique de mener des consultations spécifiques aux Premières nations auprès des membres de la communauté, des soignants, du personnel et des dirigeants, tout en réduisant au minimum la fatigue liée à la consultation en utilisant des méthodes d'engagement efficaces. Ces consultations devraient porter sur toutes les normes, qu'elles soient existantes, en cours d'élaboration ou de révision, afin de s'assurer de leur pertinence avant de les appliquer aux communautés des Premières nations. Étant donné que les communautés des Premières nations sont des foyers permanents où les gens vivent, travaillent et accèdent aux services essentiels, des consultations supplémentaires sont nécessaires. En outre, un examen des normes existantes devrait être effectué pour s'aligner sur la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et la *Déclaration* des Nations unies sur les droits *des peuples autochtones* (DNUDPA).

---

## Considérations géographiques pour les normes relatives à l'environnement bâti

**Indigenous Disability Canada recommande que les normes d'accessibilité et les réglementations relatives à l'environnement bâti soient adaptées pour répondre à ces défis spécifiques, en veillant à ce que les Premières nations éloignées et nordiques puissent effectivement répondre aux exigences au fur et à mesure de leur élaboration.**

Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les normes d'accessibilité tiennent compte des problèmes géographiques particuliers des communautés éloignées et nordiques des Premières nations. Les terrains accidentés, les conditions météorologiques extrêmes, les infrastructures limitées et la difficulté d'attirer et de retenir du personnel sont autant

d'obstacles supplémentaires à l'accessibilité. Une approche personnalisée est essentielle pour assurer un accès équitable à toutes les communautés

---

## Obligation de consultation adaptée à la culture

**Le gouvernement fédéral doit modifier l'obligation de consultation afin de tenir compte des besoins particuliers des communautés des Premières nations. Actuellement, le règlement stipule que "l'entité doit consulter les personnes handicapées lors de la préparation de son plan d'accessibilité et de chaque version mise à jour de son plan d'accessibilité". Indigenous Disability Canada recommande que cette obligation soit élargie pour inclure spécifiquement les aînés et les familles des personnes handicapées au sein des communautés des Premières nations.**

Cette modification garantira que le processus de consultation est plus inclusif et culturellement adapté, en tenant compte des besoins et des perspectives spécifiques des communautés des Premières nations lors de l'élaboration des plans d'accessibilité.

---

## Considérations culturelles pour les normes relatives à l'environnement bâti

**Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que la norme sur le cadre bâti élaborée par Normes d'accessibilité Canada comprenne des dispositions spécifiques pour l'inclusion d'espaces culturels qui respectent et préservent les traditions des communautés des Premières nations.**

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux Premières nations de trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine culturel et les exigences modernes en matière d'accessibilité. Il s'agit notamment d'incorporer des conceptions, des matériaux et des espaces cérémoniels traditionnels tout en garantissant une accessibilité totale aux membres de la communauté souffrant d'un handicap. L'accès aux activités culturelles est un



élément clé de l'accessibilité, et les obstacles tels que les transports et les terrains accidentés doivent être pris en compte. Le fait de laisser aux communautés l'autonomie de déterminer comment intégrer l'accessibilité dans leurs espaces culturels garantit une approche respectueuse et efficace. En intégrant cette flexibilité dans la norme sur l'environnement bâti, le gouvernement fédéral peut soutenir à la fois la préservation de la culture et une société sans obstacles.

---

## Considérations culturelles dans les normes de programmes et de services

**Utiliser une approche holistique de l'accessibilité et réviser la norme**  
**Conception et prestation de programmes et de services accessibles :**  
**Prestation de services accessibles - Accessibilité pour s'assurer que le langage utilisé reflète l'inclusion des Premières nations et des membres des Premières nations handicapés.**

L'accessibilité pour les Premières nations doit aller au-delà de l'accès physique et inclure le bien-être émotionnel, mental, spirituel et culturel. Le passage d'un modèle médical à un modèle social correspond mieux aux perspectives des Premières nations en matière de santé et de bien-être, en intégrant l'accessibilité à l'éducation, aux services sociaux et à l'engagement communautaire. La formation des prestataires de services devrait intégrer une perspective autochtone et prévoir la consultation des personnes handicapées des Premières nations. Les Premières nations étant incluses dans *la loi sur l'accessibilité du Canada*, les normes et la terminologie doivent être adaptées pour refléter les perspectives et les besoins des Premières nations. La modification des réglementations existantes afin d'inclure explicitement les personnes handicapées des Premières nations garantira une accessibilité réellement inclusive et culturellement pertinente.

---

## Le transport en tant qu'élément clé des programmes et services

**Pour répondre aux besoins particuliers des communautés des Premières nations, le transport doit être inclus dans les programmes et les services. Indigenous Disability Canada recommande l'élaboration d'une stratégie ou d'un programme visant à offrir des options de transport public au sein des Premières nations. De plus, Indigenous Disability Canada recommande que le transport soit reconnu comme un service essentiel dans les communautés des Premières nations**

Un transport efficace est essentiel pour accéder aux programmes, aux services et aux événements culturels, en particulier dans les régions isolées et rurales où les alternatives telles que les taxis ou les transports en commun font défaut. Le programme actuel de transport médical et les initiatives telles que le Rural Transit Solution Fund ne répondent pas de manière adéquate à ces besoins. Des transports inadéquats créent des obstacles importants pour les personnes handicapées, limitant leur participation à la vie de la communauté et leur accès aux services essentiels. Il est donc essentiel d'accorder la priorité au transport pour parvenir à une plus grande accessibilité dans les communautés des Premières nations.

---

En mettant en œuvre ces recommandations, la *loi sur le Canada accessible*, y compris les attentes, les règlements et les normes, répondra mieux aux besoins et aux circonstances spécifiques des communautés des Premières nations, tout en continuant à œuvrer en faveur de l'objectif d'un "Canada sans entraves".

## Discussion et conclusion

L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontées les personnes handicapées des Premières nations vivant dans les communautés, en particulier en ce qui concerne l'environnement bâti et l'accès aux programmes et services réglementés par le

gouvernement fédéral, tels que ceux offerts par les Services aux indigènes du Canada. Ce travail est essentiel pour identifier et résoudre les problèmes d'accessibilité dans les communautés et pour mettre en œuvre des solutions durables au niveau communautaire et au niveau fédéral afin d'aider les communautés à faire progresser l'accessibilité et à répondre aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité du Canada*.

Les recherches menées ont révélé que les communautés des Premières nations sont confrontées à divers obstacles à l'accessibilité, qui peuvent être propres à leur taille et à leur situation géographique. De nombreuses communautés ne disposent pas de l'infrastructure de base et de l'accès aux mesures de soutien nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité. Les résultats de ce projet montrent que les principaux obstacles sont le logement inadéquat, le manque de transport, le financement insuffisant et les lacunes dans les services culturellement pertinents. Les participants ont souligné la nécessité d'une planification communautaire inclusive, d'une meilleure communication et d'un financement dédié à l'accessibilité pour relever ces défis.

Les résultats de cette recherche identifient et explorent les obstacles auxquels sont confrontés les membres des communautés des Premières nations ayant des incapacités et leurs communautés dans l'environnement bâti et les programmes et services. Les défis identifiés dans le cadre de cette recherche suggèrent que de nombreux obstacles à l'accessibilité sont systémiques et liés à l'infrastructure. Des domaines tels que la quantité et la qualité des logements, des routes et des trottoirs complets et bien entretenus, des bâtiments fonctionnels et accessibles, et l'accès à des programmes et services adaptés à la culture sont souvent en difficulté parce qu'ils n'ont pas été mis en place pour réussir ; les approches historiques et actuelles ne parviennent pas à s'attaquer aux causes profondes des obstacles et des lacunes. Il est important de noter que bon nombre des problèmes rencontrés aujourd'hui trouvent leur origine dans la *Loi sur les Indiens* et les politiques connexes qui ont favorisé une relation déséquilibrée entre les Premières Nations, le gouvernement fédéral et les représentants de

la Couronne (Kress, 2017). Les défis auxquels de nombreuses Premières Nations sont confrontées découlent du système intrinsèquement défectueux dans lequel un financement fragmentaire et des politiques prescriptives sont imposés aux Premières Nations, qui sont responsables de tous les aspects de la vie dans les communautés, de la même manière que le Canada et les provinces sont responsables de leurs citoyens. Notamment, le fait que les obstacles présentés dans le rapport *Répondre aux besoins particuliers en matière de logement* de la SCHL, publié en 1998, se recoupe si largement avec les obstacles identifiés dans le présent travail, indique clairement que les mêmes problèmes persistent dans les Premières nations au fil des décennies et que les initiatives et les approches adoptées jusqu'à présent n'ont pas permis de répondre à ces besoins avec succès. De nombreux rapports révèlent des défis similaires et font écho aux sentiments et aux expériences partagés par les participants à ce projet. Les problèmes sont connus et les solutions ont été apportées à maintes reprises. Les résultats soulignent la nécessité d'intégrer les perspectives autochtones dans les normes d'accessibilité et de veiller à ce que les solutions soient élaborées en collaboration avec les communautés afin de refléter leurs besoins et contextes culturels uniques, mais surtout, ils renforcent la nécessité d'une action immédiate et concrète.

Les conclusions s'alignent sur des études antérieures telles que *Maskwacis Disability Futures : Vital Practices Needs Actions and Dreams, Addressing Special Housing Needs in First Nation Communities*, et les rapports de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui ont également identifié le sous-financement systémique, l'infrastructure inadéquate et le manque de services culturellement sécuritaires comme étant des obstacles persistants. Cette recherche apporte une profondeur supplémentaire en se concentrant sur les expériences vécues par les personnes handicapées des Premières nations, les soignants et les dirigeants communautaires, ce qui permet une compréhension plus nuancée de la façon dont ces obstacles se manifestent dans la vie de tous les jours

Les implications pratiques de cette recherche comprennent le besoin urgent d'un financement ciblé, tel que le Fonds pour l'avancement de l'accessibilité des Premières nations proposé, et la mise en place de navigateurs d'accessibilité pour aider les communautés à répondre aux exigences de l'ACA. D'un point de vue théorique, ce travail remet en question les cadres coloniaux du handicap et plaide en faveur d'un modèle social qui s'aligne sur les visions du monde autochtones. Sur le plan social, il est essentiel de s'attaquer à ces obstacles pour parvenir à l'équité et à l'inclusion, en veillant à ce que les communautés des Premières nations ne soient pas laissées pour compte dans la réalisation de l'objectif d'un Canada sans obstacles d'ici à 2040

Cette étude s'est heurtée à plusieurs limites, notamment la durée du projet, sa portée et la capacité de l'équipe de recherche. Le projet s'est déroulé de 2022 à 2024 et s'est concentré uniquement sur la population des membres des Premières nations vivant en communauté, mais la portée aurait pu être élargie et plus de temps aurait pu être consacré à l'engagement et à l'analyse afin d'obtenir des données plus riches et des perspectives plus larges, y compris celles des membres des Premières nations qui avaient récemment quitté leur communauté d'origine pour accéder à des programmes et à des services. L'équipe de recherche, composée de deux personnes, a représenté un défi lorsqu'il s'agissait de travailler à l'échelle nationale. Avec plus de 600 Premières nations et plus de 40 programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral à examiner, ce défi a potentiellement affecté la profondeur dans certains domaines. De plus, les expériences et la formation antérieures de l'équipe de recherche ont pu influencer l'analyse inductive, une méthode subjective qui n'est pas à l'abri des préjugés. Les autres défis se sont présentés au niveau de la communauté, tout d'abord avec une méfiance initiale à l'égard de la " recherche " et des " chercheurs " et des associations avec le gouvernement fédéral, un manque de connaissance de l'ACA - sans savoir ce qu'était la législation, de nombreuses communautés hésitaient ou n'étaient pas intéressées à entendre parler du projet ou à collaborer avec Indigenous Disability Canada. Deuxièmement, les obstacles logistiques à l'engagement, tels que les déplacements, les intempéries et les

barrières linguistiques - en particulier, les chercheurs ont eu du mal à entrer en contact avec les communautés situées au Québec.

Les études futures devraient explorer des domaines tels que l'expérience des personnes handicapées des Premières nations vivant hors réserve, y compris si et pourquoi elles ont quitté leur communauté d'origine, les effets longitudinaux des interventions en matière d'accessibilité dans les communautés, le rôle de la gouvernance dirigée par les autochtones dans la mise en œuvre des normes d'accessibilité, et les analyses comparatives de l'accessibilité dans les communautés urbaines, rurales et éloignées des Premières nations. Tous les travaux doivent être menés en collaboration avec les communautés et veiller à ce qu'ils soient réalisés dans le respect et la bonne humeur.

Cette recherche met en évidence le besoin critique de changement systémique pour éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les communautés des Premières nations. En donnant la parole aux Autochtones et en privilégiant des solutions culturellement adaptées, le Canada peut se rapprocher de son objectif d'inclusion. C'est maintenant qu'il faut agir - honorer les droits des peuples des Premières nations, démanteler les héritages coloniaux et construire un avenir où l'accessibilité sera une réalité pour tous. Que ce travail serve d'appel à la poursuite de la réflexion, à la collaboration et à la réalisation de progrès significatifs.

# Références

1. Assemblée des Premières Nations (2022). Une loi distincte sur l'accessibilité pour les Premières Nations Guide de discussion pour les Premières Nations
2. Assemblée des Premières Nations (2024). Comblent le fossé en matière d'infrastructures d'ici 2030, une estimation collaborative et exhaustive des coûts identifiant les besoins d'investissement en infrastructures des Premières nations au Canada.
3. Bruce, D., Weatherston, T., Higham, J. et Reid, J. (1998). Répondre aux besoins spéciaux en matière de logement dans les communautés des Premières nations. *Programme des régions rurales et des petites villes, SCHL*.
4. Brundisini, F., Giacomini, M., DeJean, D., Vanstone, M., Winsor, S. et Smith, A. (2013). Chronic disease patients' experiences with accessing health care in rural and remote areas : a systematic review and qualitative meta-synthesis. *Série d'évaluation des technologies de la santé de l'Ontario*, 13(15), 1.
5. Croxall, L., Gifford, W. et Jutai, J. (2020). Les aînés des Premières nations qui utilisent la mobilité sur roues : Une exploration de la culture et de la santé. *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 39(2), 318-327.
6. Santé Canada, Indigenous Services Canada et l'Assemblée des Premières Nations, *First Nations Mental Wellness Continuum Framework* (Santé Canada, 2015).
7. Hirji-Khalfan, R. (2009). Mesures de soutien fédérales pour les Autochtones handicapés. *Critical Disability Discourses*.
8. Ineese-Nash, N. (2020). Disability as a colonial construct : Le discours manquant de la culture dans les conceptualisations des enfants indigènes handicapés. *Canadian Journal of Disability Studies*, 9(3), 28-51.
9. Kress, M. M. (2017). Se réapproprié le handicap à travers le pimatisiwin : L'éthique indigène, la justice spatiale et l'enseignement doux. Dans *Ethics, equity, and inclusive education*. Emerald Publishing Limited.
10. Littlechild, W., Buffalo, L., Buffalo, M., Robinson, L., McGuire-Adams, T., Eales, L., Peers, D., Steadward, B. et Leo, J. (2022). *Maskwacis Disability Futures : Vital Practices Needs Actions and Dreams*.
11. Mirza, N. A. et Hulko, W. (2022). The complex nature of transportation as a key determinant of health in primary and community care restructuring initiatives in rural Canada (La nature complexe du transport en tant que déterminant clé de la santé dans les initiatives de restructuration des soins primaires et communautaires dans les régions rurales du Canada). *Journal of Aging Studies*, 60, 101002.
12. Nguyen, N. H., Subhan, F. B., Williams, K. et Chan, C. B. (2020, juin). Barriers and mitigating strategies to healthcare access in indigenous communities of Canada : a narrative review (Obstacles et stratégies d'atténuation de l'accès aux soins de santé dans les communautés indigènes du Canada : une analyse narrative). Dans *Healthcare* (Vol. 8, No. 2, p. 112). Institut multidisciplinaire de publication numérique.
13. Michiel Oosterveer, T., & Kue Young, T. (2015). Les défis de l'accessibilité aux soins de santé primaires dans les communautés indigènes éloignées du Nord canadien. *International journal of circumpolar health*, 74(1), 29576.
14. Stienstra, D. (2018). Les politiques canadiennes du handicap dans un monde d'inégalités. *Societies*, 8(2), 36.
15. Toombs, E., Dawson, A. S., Chambers, L., Bobinski, T. L., Dixon, J. et Mushquash, C. J. (2019). Aller vers un processus de recherche indigène : une approche réflexive du travail empirique avec les

communautés des premières nations au Canada. *International Indigenous Policy Journal*, 10(1).

Consulté à l'adresse : <https://ir.lib.uwo.ca/iipj/vol10/iss1/6> DOI : 10.18584/iipj.2019.10.1.6

16. Quinlan, L. (2018). Accessibilité et handicap pour les femmes, les filles et les personnes de genre diversifiés autochtones Informer la nouvelle législation fédérale sur l'accessibilité. *Association des femmes autochtones du Canada*.



# Annexes

## Annexe A - Enquête sur la loi sur le Canada accessible



### Enquête sur la loi sur le Canada accessible

1. Veuillez indiquer votre sexe

2. Veuillez sélectionner votre âge en utilisant les fourchettes ci-dessous

- 18-24
- 25-34
- 35-44
- 45-54
- 55-64
- 65-79
- 80 +

3. Parmi les catégories suivantes, laquelle vous identifiez-vous ?

- Premières nations
- Métis
- Inuit
- Autre (à préciser)

4. Où résidez-vous principalement ?

- Dans la communauté (dans la réserve)
- Hors communauté (hors réserve)

Quel est le nom de votre communauté ?

*La Loi sur le Canada accessible (LCA)* est entrée en vigueur en 2019 avec l'objectif de réaliser un Canada sans obstacle d'ici 2040 ; cela implique l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles dans la juridiction fédérale dans sept domaines prioritaires. Cette loi s'applique aux entités sous réglementation fédérale ; bien que les conseils de bande des Premières Nations soient sous réglementation fédérale, le gouvernement du Canada a exempté les Premières Nations du Règlement sur le Canada accessible (RCA) jusqu'en 2026.

5. Avant de lire le paragraphe ci-dessus, connaissiez-vous la *loi sur l'accessibilité du Canada* ?

- Oui
- Un peu
- Non

6. Avant de lire le paragraphe ci-dessus, saviez-vous que les Premières nations sont exemptées de l'ECA jusqu'en 2026 ?

- Oui
- Non

7. Selon vous, comment l'exemption quinquennale de l'ECA pour les communautés des Premières Nations devrait-elle être reflétée dans l'objectif temporel de l'ACA, à savoir "sans obstacle d'ici 2040" ?

- Soutien supplémentaire du gouvernement fédéral
- Plus de temps pour éliminer les obstacles et élaborer des plans d'accessibilité
- Information et formation sur l'accessibilité
- Autre (à préciser)

8. Selon vous, qui devrait avoir le pouvoir d'appliquer les règlements concernant les Premières nations ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent et/ou nous faire part de vos idées.

- Commissaire à l'accessibilité (Gouvernement fédéral)
- Chef et conseil (gouvernement de bande)
- Autre (à préciser)

En vertu de l'ACA, les entités réglementées (bandes des Premières nations) doivent préparer et publier un plan d'accessibilité. Le plan d'accessibilité doit être élaboré en consultation avec les personnes handicapées et mis à jour tous les trois ans. En outre, les entités (bandes des Premières nations) doivent établir un processus pour recevoir et traiter les commentaires sur

la mise en œuvre du plan d'accessibilité et sur les obstacles rencontrés par les personnes qui traitent avec l'entité (vivant dans une communauté des Premières nations).

9. Quelle stratégie de mise en œuvre permettrait le mieux à votre communauté de satisfaire aux exigences susmentionnées ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent et nous faire part de vos idées.

- Sanctions pécuniaires en cas de non-conformité
- Incitations au respect des exigences
- Inspections/audits réguliers
- Autre (à préciser)

**La loi sur l'accessibilité du Canada définit sept domaines prioritaires :**

1. l'emploi
2. l'environnement bâti (bâtiments et espaces publics)
3. les technologies de l'information et de la communication
4. les communications autres que les technologies de l'information et de la communication
5. l'acquisition de biens, de services et d'installations
6. la conception et la fourniture de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral
7. les transports

10. Sur la base des sept domaines prioritaires énumérés ci-dessus, veuillez classer chaque domaine selon le niveau (du plus élevé au plus bas) de préoccupation de la communauté.

1 = niveau le plus élevé de préoccupation de la communauté, 7 = niveau le plus bas de préoccupation de la communauté

- l'emploi
- l'environnement bâti
- les technologies de l'information et de la communication
- les communications autres que les technologies de l'information et de la communication
- l'acquisition de biens, de services et d'installations
- la conception et la fourniture de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral
- le transport

11. Selon vous, quelle méthode serait la plus efficace pour sensibiliser les membres des Premières nations vivant en communauté à l'accessibilité et à l'ACA ?

12. Comment pensez-vous que votre communauté pourrait bénéficier d'une législation sur l'accessibilité ? Veuillez donner des exemples précis.

13. Souhaiteriez-vous que la législation fédérale en matière d'accessibilité soit appliquée à votre communauté ?

Si oui, pourquoi ?

Si non, pourquoi ?

# Annexe B - Enquête sur les dirigeants des communautés des Premières nations

## Enquête sur les dirigeants des communautés des Premières nations

### Introduction

En 2019, la *Loi sur le Canada accessible* (LCA) a été introduite dans le but de créer un Canada sans obstacles d'ici 2040 ; toutefois, les communautés des Premières nations ont été exemptées de cette législation jusqu'en 2026. La LCA offre l'occasion de faire progresser les droits des personnes handicapées. Avec 30 %, les peuples autochtones du Canada connaissent un taux de handicap nettement plus élevé que celui de la population générale (22 %). Cette enquête constitue une collecte de données préliminaire et contribuera à alimenter les recommandations d'Indigenous Disability Canada pour l'élaboration et la révision des normes d'accessibilité en ce qui concerne les communautés des Premières nations.

### L'enquête

Cette enquête contient 31 questions et prend environ 15 minutes à remplir. Veuillez prendre autant de temps que possible et répondre à autant de questions que vous vous sentez à l'aise. Les questions de cette enquête ont une portée très large, les sujets que vous pouvez vous attendre à rencontrer au cours de cette enquête sont les suivants :

- Données démographiques
- Perception du handicap et de l'accessibilité par la communauté
- Compréhension de l'ACA
- Méthodes de communication efficaces
- Capacité de la communauté
- Politiques communautaires

\*\*Veuillez noter que nous avons inclus des questions supplémentaires à la fin de cette enquête sur le thème de l'assistance médicale à la mort (AMM). L'AMM est une loi relativement nouvelle au Canada qui n'a cessé d'être élargie depuis son entrée en vigueur en 2016. Le gouvernement du Canada a reconnu qu'il n'y a pas eu d'engagement significatif avec les peuples autochtones sur la législation MAiD, nous espérons que cette enquête sera un point de départ pour combler cette lacune.

### Qui peut répondre à cette enquête ?

Les personnes qui se considèrent comme des leaders dans leur communauté indigène, ce qui inclut, sans s'y limiter, les personnes suivantes : Chef, conseiller, aîné, responsable des jeunes, administrateur de la bande et chef de service.

### Vie privée

Nous nous engageons à protéger votre vie privée, toutes les réponses sont confidentielles à 100 % et toute information recueillie ne contiendra pas d'identificateurs personnels. Indigenous Disability Canada ne divulguera pas de données personnelles ou traçables.

Financé par Accessible Standards Canada/le gouvernement du Canada.  
Financé par Normes d'accessibilité Canada/le gouvernement du Canada.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête.

## **Enquête sur les dirigeants des communautés des Premières nations**

### **Informations générales**

---

**1.** Parmi les catégories suivantes, laquelle vous identifiez-vous ?

- Première nation
- Inuit
- Métis
- Aucune de ces réponses

**2.** Quel est le nom de votre pays ?

**3.** Quel est votre rôle dans votre communauté / nation ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

- Chef élu
- Chef héréditaire
- Conseiller
- Aîné
- animateur/ représentant de la jeunesse
- Chef de service/directeur
- Administration de la bande
- Autre (veuillez préciser) :

**4.** Comment identifiez-vous votre sexe ?

**5.** Quel est votre âge ?

**6.** Vous identifiez-vous comme une personne handicapée ?

- Oui

Non

---

### **Perceptions du leadership communautaire**

---

**7.** Quelles sont les valeurs fondamentales de votre communauté ?

**8.** Comment les dirigeants de la communauté comprennent-ils le handicap ?

**9.** Comment les dirigeants de la communauté comprennent-ils l'accessibilité ?

**10.** Lors de l'affichage de postes vacants dans le bureau de la bande ou dans les départements gérés par la bande, y a-t-il

les messages visant à encourager les personnes handicapées à poser leur candidature ?

Oui

Non

Je ne suis pas sûr

Veillez développer votre réponse ici :

**11.** En ce qui concerne les aides mentales et sociales dans votre communauté, pensez-vous que ces aides répondent de manière adéquate aux besoins des membres de la communauté ?

Oui

Non

Un peu

---

**12.** Connaissez-vous la *loi sur l'accessibilité du Canada* ?

- Oui
- Non
- Un peu

**13.** Connaissez-vous le Règlement du Canada sur l'accessibilité ?

- Oui
- Non
- Un peu

*La loi sur le Canada accessible (ACA) est entrée en vigueur en 2019 avec l'objectif de parvenir à un Canada sans barrières. Canada d'ici 2040 ; cela implique d'identifier, de supprimer et de prévenir les obstacles à la compétence fédérale dans les domaines suivants*

*Cette loi s'applique aux entités sous réglementation fédérale, tandis que les conseils de bande des Premières nations sont des entités sous réglementation fédérale.*

*Le gouvernement du Canada a exempté les communautés des Premières nations de la réglementation fédérale. Règlement sur l'accessibilité du Canada (ACR) jusqu'en 2026.*

**14.** Selon vous, comment l'exemption quinquennale des communautés des Premières nations de l'application de la loi sur les droits de l'homme devrait-elle être appliquée ?

Le règlement sur le Canada accessible doit être reflété dans la *loi sur le Canada accessible*.

"sans barrières d'ici 2040" ?

- Soutien financier supplémentaire du gouvernement fédéral.
- Délai supplémentaire accordé aux communautés des Premières nations pour éliminer les obstacles et élaborer des plans d'accessibilité.
- Des ressources supplémentaires telles que des informations et des formations sur l'accessibilité.
- Autre (à préciser)

**15.** Selon vous, qui devrait avoir le pouvoir de faire appliquer les réglementations en matière d'accessibilité telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne ?

concernent les communautés des Premières nations ?

- Commissaire à l'accessibilité (Gouvernement fédéral)
- Chef et conseil (gouvernement de bande)
- Autre (à préciser)

*En vertu de l'ACA, les entités réglementées (bandes des Premières nations) doivent préparer et publier un plan d'accessibilité. Le plan d'accessibilité doit être élaboré en consultation avec les personnes handicapées et mis à jour tous les trois ans. En outre, les entités (bandes des Premières nations) doivent établir un processus pour recevoir et traiter les commentaires sur la mise en œuvre du plan d'accessibilité et sur les obstacles rencontrés par les personnes qui traitent avec l'entité (vivant dans une communauté des Premières nations).*

**16.** Quelle stratégie d'application de la loi permettrait le mieux à votre communauté d'atteindre les objectifs de l'UE en matière d'environnement ?



Les exigences de l'UE en matière d'éducation et de formation sont-elles les mêmes que celles énoncées ci-dessus ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent et / ou nous faire part de vos idées.

- Sanctions pécuniaires en cas de non-conformité
- Incitations au respect des exigences
- Inspections ou audits réguliers
- Autre (à préciser)

La *loi sur l'accessibilité du Canada* définit sept domaines prioritaires :

1. L'emploi
2. L'environnement bâti (c'est-à-dire les bâtiments et les espaces publics)
3. Technologies de l'information et de la communication
4. Communication autre que les technologies de l'information et de la communication
5. L'acquisition de biens, de services et d'installations
6. La conception et la fourniture de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral
7. Le transport

**17.** Sur la base des 7 domaines prioritaires énumérés ci-dessus, veuillez classer chaque domaine selon le niveau de

la préoccupation de la communauté (1 = la plus importante, 7 = la moins importante).

- Emploi
- L'environnement bâti
- Technologies de l'information et de la communication
- Communication autre que les technologies de l'information et de la communication
- L'acquisition de biens, de services et d'installations
- La conception et la fourniture de programmes et de services réglementés par le gouvernement fédéral
- Transport

**18.** Dans le passé, comment le gouvernement fédéral a-t-il communiqué avec votre communauté ?

le leadership en matière de législation fédérale ?

- Courriel
- Téléphone / fax
- Courrier
- Médias sociaux
- En personne
- Autre (à préciser)

**19.** A l'avenir, comment souhaiteriez-vous que le gouvernement fédéral communique avec le leadership communautaire en ce qui concerne la législation fédérale ?

- Courriel
- Téléphone / fax
- Courrier
- Médias sociaux
- En personne
- Autre (à préciser)

**20.** À votre avis, quelle méthode serait la plus efficace pour sensibiliser la population à l'importance de l'éducation et de la formation des adultes ?  
les normes d'accessibilité et l'ACA chez les membres des Premières nations vivant en communauté ?

### **Renforcement des capacités communautaires**

---

**21.** Veuillez évaluer la capacité de votre communauté à répondre aux besoins d'accessibilité de la communauté.  
membres.

- Actuellement, il n'est pas possible de répondre aux besoins d'accessibilité des membres de la communauté.
- Il répond actuellement à certains besoins d'accessibilité des membres de la communauté, mais il y a encore des progrès à faire.
- Il répond actuellement à tous les besoins des membres de la communauté en matière d'accessibilité.

**22.** Dans votre communauté, quels sont les services / domaines qui ont besoin d'une augmentation de capacité afin de répondre aux besoins des membres de la communauté en matière d'accessibilité ?

- Santé / Santé mentale
- Développement social
- Infrastructure
- Éducation / Formation
- Administration de la bande
- Économique / Financier
- Autre (à préciser)

### **Politiques communautaires**

---

**23.** Quels sont les programmes proposés au sein de votre communauté ? Veuillez sélectionner tous ceux qui s'appliquent.

- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves
- Programme d'aide à la vie autonome
- Services à l'enfance et à la famille des Premières nations
- Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits
- Programme d'éducation spéciale à coût élevé
- Services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits
- Programme d'aide au revenu dans les réserves

**24.** Qui conçoit les programmes et les services offerts au sein de votre communauté ?

- Gouvernement de la bande
- Services aux indigènes Canada
- Indigenous Services Canada et gouvernement de la bande / communauté (collaboration)

**25.** Qui fournit les programmes et les services offerts au sein de votre communauté ?

- Gouvernement de la bande / communauté
- Services aux indigènes Canada
- Indigenous Services Canada et gouvernement de la bande / communauté (collaboration)

**26.** Quelles sont les mesures prises par les dirigeants de la communauté pour s'assurer que les membres de la communauté ayant des problèmes de santé mentale sont en mesure de participer à la vie de la communauté ? Les personnes handicapées peuvent-elles accéder aux aides dont elles ont besoin ?

**27.** Comment les plans d'urgence communautaires (c'est-à-dire les plans d'évacuation en cas d'incendie, d'inondation, etc, ) tiennent compte des personnes handicapées ? Veuillez expliquer

### **Assistance médicale à mourir**

---

**\*\*Remarque :** cette section peut être un déclencheur pour certaines personnes et est donc facultative\*\*.

L'assistance médicale à la mort (AMM) est une loi relativement récente au Canada ; l'AMM est disponible dans tout le pays depuis 2016. À l'origine, elle permettait aux personnes en fin de vie, dont la mort naturelle était raisonnablement prévisible (voie 1), de choisir l'AMM et de mourir au moment de leur choix. Cependant, la MAiD a été étendue aux personnes qui ne sont pas en fin de vie, y compris la maladie mentale comme condition unique et les personnes handicapées (Voie 2).

Le gouvernement du Canada a reconnu qu'il n'y avait pas eu d'engagement significatif avec les peuples indigènes sur ce sujet critique. En outre, trois rapports de groupes d'experts ont été rédigés sur l'AMD et chacun d'entre eux fait état d'un manque d'engagement avec les peuples autochtones.

**28.** Saviez-vous que la MAiD a été élargie pour inclure les personnes qui ne sont pas en fin de vie ? les personnes handicapées et les personnes souffrant exclusivement de troubles mentaux ?

- Oui
- Non

**29.** Êtes-vous d'accord avec l'élargissement de la MAiD à ces personnes ?

- Je suis tout à fait d'accord avec l'élargissement de la MAiD
- Je suis d'accord avec l'extension de la MAiD
- Neutre
- Je ne suis pas d'accord avec l'extension de la MAiD
- Je ne suis pas du tout d'accord avec l'extension de la MAiD.

**30.** En tant que responsable communautaire, que pensez-vous de l'expansion de la MAiD en ce qui concerne les membres de votre communauté souffrant d'un handicap ?

**31.** Comment l'expansion de la MAiD pourrait-elle affecter votre communauté ?

## GROUP DE RÉFLEXION SUR L'ACCESSIBILITÉ



**ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE RÉMUNÉRÉ**  
**AVEC INDIGENOUS DISABILITY CANADA**



### QUOI?

Indigenous Disability Canada (en anglais) recherche 8 - 10 participants pour un groupe de discussion sur l'accessibilité et le handicap dans votre communauté, a fin de mieux comprendre les expériences vécues et les perspectives des peuples des Premières Nations. Le déjeuner sera offert pendant la session. Les participants seront de préférence des membres de la communauté handicapés ou des personnes s'occupant de personnes handicapées. Cependant, tout le monde peut poser sa candidature. Chaque participant recevra un chèque en guise de remerciement pour le temps qu'il a consacré à l'événement.

Les participants doivent:

- Passer un bref entretien téléphonique avant la visite de la communauté.
- Assister et participer au mieux de leurs capacités à la session du groupe de discussion

### COMMENT S'IMPLIQUER

### QUAND?

Date: xxxx

Temps: xx-xx

Contact Communautaire:

### OÙ?

EN

OR



**EN SAVOIR  
PLUS SUR  
NOTRE  
PROJECT**

Indigenous Disability Canada  
Haileigh Hay & Zoë Ryde-Kruse  
Phone: (1) 250-381-7303 (ext. 210)  
Email: [accessibility@bcands.bc.ca](mailto:accessibility@bcands.bc.ca)

## Annexe D - Questions des entretiens individuels et des groupes de discussion

Questions de l'entretien individuel (16 questions)

### Généralités :

1. Quel âge as-tu ?
2. Comment identifieriez-vous votre sexe ?
3. Vous reconnaissez-vous comme ayant un handicap ?
  - a. Si oui, veuillez décrire votre handicap :
4. Dans votre vie quotidienne, subissez-vous un stress qui affecte négativement votre santé et votre bien-être ?
5. Au cours d'une journée normale, à quels types d'obstacles ou de défis êtes-vous confronté(e) ?
  - a. Qu'est-ce qui vous permettrait de surmonter plus facilement ces obstacles et ces défis dans votre vie quotidienne ?

### Communauté :

6. Votre communauté prend-elle en compte le handicap (le vôtre ou celui d'autres personnes) lors de la planification communautaire ou lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes et de services ? Veuillez donner des exemples précis.
7. Dans quels domaines votre communauté réussit-elle à créer un environnement accessible et à promouvoir l'inclusion des membres de la communauté souffrant d'un handicap ?
8. Comment votre communauté pourrait-elle améliorer la création d'un environnement accessible et la promotion de l'inclusion des membres handicapés de la communauté ?
9. Comment votre communauté perçoit-elle le handicap ? Par exemple, les personnes handicapées sont-elles perçues négativement dans votre communauté ?

### Environnement bâti :

10. Quels sont les obstacles physiques présents dans votre communauté ?

11. Combien de fois passez-vous du temps dans des bâtiments communautaires ouverts au public ? par exemple : bureau de la bande, centre de santé ou centre communautaire.

a. Quelles sont vos expériences dans ces espaces ? Veuillez donner des exemples.

**Programmes et services :**

12. Quels sont les programmes et services sociaux et de santé auxquels vous devez quitter la communauté pour y accéder ?

a. Lesquels de ces programmes et services pourraient être offerts dans votre communauté ?

13. Pensez-vous que les méthodes culturelles et traditionnelles constituent un élément important de l'accessibilité ?

14. Vos valeurs culturelles et traditionnelles sont-elles reflétées dans les programmes et services sociaux et de santé offerts dans votre communauté

15. Qu'est-ce qui fait qu'un programme ou un service est culturellement pertinent ou sûr ? Veuillez donner des exemples.

## Annexe E - Demande de participation à un entretien



### Formulaire de demande de participation

Il s'agit d'une demande de participation aux *normes d'accessibilité pour les Premières nations : Une voie vers l'inclusion*, un projet de recherche mené par Indigenous Disability Canada.

Veillez remplir tous les champs et renvoyer le formulaire à .

Veillez nous contacter si vous avez des questions : 250-381-7303 ext. 210

Nom :	L'âge :
Genre :	Vous identifiez-vous comme 2SLGBTQIA+ : (cette question est facultative)
Vous reconnaissez-vous comme ayant un handicap ?	Vous vous occupez d'une personne handicapée ?
Numéro de téléphone :	Adresse électronique :
Adresse postale :	Quel est le format d'entretien que vous préférez ?  Appel téléphonique  Zoom
Vivez-vous principalement dans la réserve ?	Veillez nous faire part de vos remarques concernant l'accessibilité les aménagements dont vous pourriez avoir besoin :

# Annexe F - Consentement à la participation à l'entretien

## Consentement à la participation et à l'entretien

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de participer à notre projet intitulé *Normes d'accessibilité pour les Premières nations : Une voie vers l'inclusion*, mené par Indigenous Disability Canada.

Indigenous Disability Canada est une organisation nationale à but non lucratif dirigée par des autochtones.

Le département de recherche d'Indigenous Disability Canada peut être contacté si vous avez d'autres questions ou préoccupations. Contactez-le : Haileigh Hay ou Zoe Ryde-Kruse au 1-888-815-5511

### **But et**

L'objectif de ce travail est de recueillir les points de vue des Premières nations sur les obstacles à l'accessibilité. Notre objectif est d'aborder et d'informer l'élaboration et la révision des normes d'accessibilité dans deux domaines concernant les Premières nations : l'environnement bâti et la conception et la prestation de certains programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral qui sont financés et disponibles pour les communautés des Premières nations.

### **Importance de cette**

Ce travail est important car les membres des Premières nations ayant des besoins en matière d'accessibilité et leurs communautés sont confrontés à des défis uniques en matière d'accessibilité et de pertinence culturelle. *La loi sur l'accessibilité du Canada* touchera les Premières nations et la participation à ce projet est l'occasion d'intégrer les priorités et les valeurs des communautés dans les normes et les règlements.

### **participants**

Nous vous demandons de participer à cette étude parce que nous avons besoin des idées et des points de vue des membres des Premières nations.

Qu'est-ce que cela implique ? Si vous acceptez de participer, les activités comprendront un entretien de 60 à 90 minutes par téléphone ou par Zoom. En option, vous pouvez soumettre des photos des obstacles ou des défis que vous rencontrez dans votre communauté.

Afin de garantir une collecte de données complète et précise, un enregistrement audio de l'entretien sera réalisé.

Nous reconnaissons que la participation à ce travail peut vous causer quelques désagréments car elle implique un engagement en termes de temps ; nous apprécions grandement cette participation et les membres qui s'engagent avec nous recevront une compensation monétaire pour leur temps sous la forme d'un chèque de 150 dollars envoyé par la poste.



Nous comprenons que la participation à ce travail peut présenter des risques potentiels pour vous. Les sujets abordés dans le cadre de ce projet peuvent être sensibles ou déclencheurs. Nous nous efforcerons activement de minimiser tous les risques associés à cette étude et, dans l'éventualité où des participants seraient affectés de manière négative, nous leur offrirons soutien et ressources. Si vous avez des inquiétudes concernant les risques associés à cette étude, veuillez contacter l'un de nos chercheurs.

Stratégies d'atténuation des risques :

- Avertissements pour les contenus sensibles
- Consentement éclairé permanent
- Confidentialité
- Ressources pour le soutien

### **Avantages**

Les avantages de votre participation sont les suivants

- Contribution à la législation concernant les communautés
- Identifier les besoins, les obstacles et les points forts en matière d'accessibilité
- Nouvelles perspectives sur le handicap et l'accessibilité
- Compensation monétaire
- Contributions aux connaissances et aux meilleures pratiques

### **Participation volontaire**

Votre participation à ce travail doit être entièrement volontaire. Nous comprenons que les choses changent et nous voulons vous assurer que si vous décidez de participer, vous pourrez le faire :

Se retirer à tout moment sans aucune conséquence ni explication.

Si vous vous retirez de l'étude, vos données seront détruites dès la confirmation de votre retrait.

### **En cours Consentement**

Pour nous assurer que vous continuez à consentir à participer, nous confirmerons votre consentement à chaque étape/activité pendant la durée de ce projet. Nous resterons à votre disposition pour toute question ou clarification à tout moment.

### **Anonymat et**

En termes de protection de l'anonymat et de la confidentialité :

Nous conserverons tous les documents de recherche dans une armoire fermée à clé ou sur notre serveur interne crypté, et tous les identifiants seront supprimés de tous les fichiers dès que possible.

Tous les noms et identifiants des participants restent confidentiels et ne sont jamais communiqués au public. Nous créerons et utiliserons un "système de code" à la place des noms

des communautés si elles ne souhaitent pas être identifiées. À la fin du projet, toutes les données d'identification et les "clés de code" seront détruites.

### **Diffusion des résultats**

Les résultats de cette étude devraient être partagés avec d'autres de la manière suivante :

- Rapport final du projet
- Rapport de recherche

#### Méthodes de diffusion :

Partagé avec les normes d'accessibilité du Canada

Les rapports et les données seront partagés avec les participants

Les points clés, les thèmes et les statistiques seront diffusés par le biais des médias sociaux et du site web.

Présentations à l'IDAM Wellness Gathering 2024

### **Disposition des données**

Les données de cette étude seront éliminées à la fin de l'accord contractuel pour le projet ; toutes les données seront détruites. Les données brutes ne seront pas utilisées pour des projets futurs.

Les fichiers informatiques seront effacés et les documents papier seront déchiquetés.

### **Contacts**

Les personnes susceptibles d'être contactées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

Haileigh Hay, chercheur principal en  
accessibilité Téléphone : (250) 381-7303 (poste  
210)

Courriel : research2@bcands.ca

Zoë Ryde-Kruse, chercheuse en accessibilité  
Téléphone : 250-381-7303 (poste 221)  
Courriel : research1@bcands.ca

Votre signature ci-dessous indique que vous comprenez les conditions de participation à cette étude, que vous avez eu l'occasion d'obtenir des réponses à vos questions de la part des chercheurs et que vous consentez à participer à ce projet de recherche.

Nom du participant :	
Initiales :	Date :

## Annexe F - Consentement à la participation à l'entretien, en langage clair

### Consentement à la participation à l'entretien

Ce formulaire concerne la participation au projet de recherche d'Indigenous Disability Canada.

Nous voulons inclure des personnes souffrant de tous types de handicaps.

Nous interrogeons des personnes afin de connaître leurs expériences et leurs idées.

Nous voulons utiliser les histoires et les idées que vous partagez avec nous pour aider à faire des suggestions au gouvernement du Canada concernant les lois sur l'accessibilité.

Les entretiens seront enregistrés.

Vous resterez anonyme, c'est-à-dire que nous n'utiliserons pas votre nom et que nous ne dirons pas aux autres qui vous êtes.

Pour que nous puissions utiliser les idées que vous nous communiquez, nous avons besoin de votre consentement. Le "consentement" signifie que vous nous dites que vous êtes d'accord pour faire quelque chose.

**Avant l'entretien, veuillez remplir ce formulaire. Si vous souhaitez mettre fin à l'entretien à tout moment, vous pouvez le faire.**

Jetez un coup d'œil à chaque élément de la liste ci-dessous. Si vous êtes d'accord, cliquez sur la case "oui". Si vous n'êtes pas d'accord, cliquez sur la case "non".

	Oui	Non
J'accepte de participer à l'entretien		
J'accepte de répondre à l'enquête sur la loi sur l'accessibilité du Canada		
Je suis d'accord pour que mes propos soient enregistrés		
Je suis d'accord pour qu'Indigenous Disability Canada utilise ce que je dis dans son travail.		

Veuillez remplir la case ci-dessous pour confirmer votre consentement :

Nom du participant :	
Initiales :	Date :

### Contacts

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter :

Haileigh Hay, *chercheur principal en accessibilité*

Téléphone : (250) 381-7303 (poste 210)

Courriel : [research2@bcands.ca](mailto:research2@bcands.ca)

Zoë Ryde-Kruse, *chercheuse en accessibilité*

Téléphone : 250-381-7303 (poste 221)

Courriel : [research1@bcands.ca](mailto:research1@bcands.ca)

# Annexe G - Questions de l'entretien virtuel

## Questions d'entretien virtuel

### Section 1 : Apprendre à vous connaître

1. Quel est ton nom ?
2. Dans quelle communauté des Premières nations vivez-vous ?
3. Vous identifiez-vous comme une personne handicapée ou une personne s'occupant d'une personne handicapée ?
  - a. Pouvez-vous me parler de votre handicap ?
  - b. Pouvez-vous me parler de votre expérience en tant qu'aidant familial ?
4. Pourquoi avez-vous souhaité participer à cet entretien

### Section 2 : Accessibilité et handicap

5. Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque vous entendez le terme "accessibilité" ?
  - a. Selon vous, à quoi ressemble un espace accessible ?
  - b. Selon vous, à quoi ressemble un espace inaccessible ?
6. Comment pourriez-vous bénéficier d'une meilleure accessibilité dans votre réserve ?
7. Que signifie le handicap pour vous ?
  - a. Comment vivez-vous le handicap ?
  - b. À quoi ressemble-t-il et comment se sent-il ?
8. Que pouvez-vous nous dire sur l'accessibilité et le handicap dans votre culture, et en quoi cela diffère-t-il des conceptions coloniales de l'accessibilité et du handicap ?

### Section 3 : L'environnement bâti

9. Veuillez me parler des problèmes d'accessibilité physique dans votre communauté.
  - a. Bâtiments publics : bureau de la bande, centre de santé, centre communautaire, logements appartenant à la bande
  - b. Espace extérieur : parcs, rues // trottoirs, cimetières
  - c. Espaces culturels : Maison longue, terrains de pow-wow
  - d. Que font actuellement les gens pour surmonter ces obstacles ?
10. Lorsque vous pensez à l'emplacement, à la capacité de la communauté et à son agencement, quels sont les obstacles ou les défis en matière d'accessibilité physique qui sont propres à votre communauté ? (par rapport au centre de services le plus proche)
11. Quel type de soutien le gouvernement fédéral peut-il offrir pour améliorer l'accessibilité dans les réserves ?

12. Que faut-il faire au niveau de la communauté (c'est-à-dire au niveau des dirigeants, des chefs de service) pour donner la priorité à l'accessibilité et la promouvoir dans votre communauté ?
13. Avez-vous remarqué ou rencontré des obstacles à l'accessibilité qui empêchent les membres handicapés de la communauté d'assister, d'apprécier et de participer pleinement à des événements, des rassemblements ou des pratiques culturelles ?
- a. Que fait-on actuellement pour s'assurer que les membres de la communauté souffrant d'un handicap se sentent inclus et bienvenus lors des événements culturels ?
14. Lorsque vous vous déplacez dans votre communauté, quel est votre principal moyen de transport ?
- a. Rencontrez-vous des obstacles ? Si oui, quels sont-ils ?
15. Comment vous déplacez-vous en dehors de la communauté, par exemple pour vous rendre à des programmes hors réserve, à des épiceries, à des soins médicaux ou dentaires ?
- a. Rencontrez-vous des obstacles ? Si oui, quels sont-ils ?

#### Section 4 : Programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral

16. Pouvez-vous me dire quels programmes et services fédéraux sont offerts dans votre communauté ?
17. Existe-t-il des programmes et des services que vous utilisez activement ?
18. Lorsque vous accédez à un programme ou à un service, avez-vous des problèmes d'accessibilité ? Si oui, quelles sont-elles ? \*utiliser un exemple\*
19. Quelles sont les expériences positives que vous avez eues en accédant aux programmes et aux services de votre communauté ?
- a. Qu'est-ce qui crée des programmes et des services sûrs, accueillants et respectueux ?
20. Quelles sont les expériences négatives que vous avez vécues en accédant aux programmes et services de votre communauté ?
- a. En pensant à ces expériences négatives en matière de programmes et de services, qu'est-ce qui aurait dû être fait différemment pour que l'expérience soit meilleure ?
21. Avez-vous accès à des programmes ou à des services hors réserve ?
- a. Pour quels programmes et services devez-vous quitter la communauté ?
- b. Avez-vous constaté des différences dans la prestation des programmes et des services entre les réserves et les zones hors réserve ?
22. Que peut faire le gouvernement fédéral pour promouvoir l'accessibilité des personnes indigènes handicapées dans la conception et la fourniture de programmes et de services ?

23. Que peuvent faire les dirigeants de la communauté et les chefs de service pour s'assurer que les membres de la communauté souffrant d'un handicap sont en mesure d'accéder aux programmes et services pertinents ?
24. Quels sont les programmes et services qui, selon vous, ont le plus d'impact sur la vie des personnes handicapées de la communauté ?
- a. Qu'est-ce qui fait que ce programme a un tel impact sur les gens ?
25. Comment la Nation/Bande vous communique-t-elle actuellement des informations sur les programmes/services/événements ?
- a. Est-il efficace ?
  - b. Si ce n'est pas le cas, que pourrait-on faire différemment ?
  - c. La nation offre-t-elle des options accessibles pour la communication et l'échange d'informations ? Par exemple, des polices de caractères de grande taille, le braille, l'ASL/ISL/LSQ, un langage simple, etc.
  - d. Comment s'assurent-ils que tous les membres sont atteints ?
26. Qu'aimeriez-vous que les personnes qui conçoivent et mettent en œuvre les programmes réglementés par le gouvernement fédéral sachent à propos du travail avec les personnes handicapées autochtones ?

#### Section 5 : La loi sur l'accessibilité du Canada

27. Connaissez-vous l'ACA ?
- a. Saviez-vous que les Premières nations sont actuellement exemptées ?
28. Qui devrait avoir le pouvoir d'appliquer les règlements pour les communautés des Premières nations ?
29. Selon vous, quels sont les domaines prioritaires pour l'amélioration de l'accessibilité dans votre communauté ?
30. Quel serait le moyen le plus efficace de sensibiliser votre communauté à l'ACA ?
31. Connaissez-vous l'ASC et les possibilités qu'il a de participer à l'élaboration des normes d'accessibilité ?
- a. Seriez-vous intéressé par un engagement/un retour d'information pour contribuer au processus d'élaboration des normes ?
32. Quel serait le meilleur moyen d'impliquer les membres de la communauté dans l'élaboration des normes ?

33. Lorsque vous réfléchissez à la législation fédérale, qu'est-ce qui pourrait être inclus / comment pourrait-on l'ajuster pour s'assurer que les expériences des Premières Nations sont consultées de manière appropriée au cours du processus de développement ?

#### Section 6 : Divers

34. Si vous pouviez dire quelque chose aux personnes qui participent à ces engagements/consultations/etc. avec les communautés, que voudriez-vous qu'elles sachent à propos de l'engagement avec les peuples des Premières Nations/les personnes handicapées des Premières Nations ?

35. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager sur votre expérience en tant que personne autochtone vivant avec un handicap

# Annexe H - Formulaire de demande de participation à un groupe de discussion

Indigenous Disability Canada: Formulaire pour groupe de discussion

Nom: \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Sexe(s): \_\_\_\_\_

Vous identifiez-vous comme une personne ayant un handicap?

Oui  Non

Vous vous occupez d'une personne handicapée?

Oui  Non

Avez-vous une aversion pour certaines nourritures, des allergies ou restrictions alimentaires?

Oui  Non

Si oui, veuillez énumérer ce qu'ils sont: \_\_\_\_\_

Avez-vous besoin d'aménagements d'accessibilité?

Oui  Non

Si oui, veuillez énumérer ce qu'ils sont: \_\_\_\_\_

Quel format préférez-vous pour votre entretien individuel?

Appel téléphonique de 30 minutes  Questionnaire font

Veuillez nous fournir vos coordonnées:

Numéro téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

**INDIGENOUS DISABILITY CANADA:**

**TÉLÉPHONE: 1-250-381-7303**

**EMAIL: RESEARCH2@BCANDS.BC.CA**



# Annexe I - Questions posées aux groupes de discussion

## Questions du groupe de discussion

1. Que signifie pour vous le terme "accessibilité" ?
2. Que signifie pour vous le terme "handicap" ?
3. Quels sont les principaux obstacles physiques à l'accessibilité au sein de votre communauté ?
4. Selon vous, existe-t-il des obstacles physiques propres à votre communauté ? Si oui, quels sont-ils ?
5. Comment les membres de la communauté ayant des besoins en matière d'accessibilité franchissent-ils actuellement les obstacles dans l'environnement bâti ?
6. Selon vous, quels changements pourraient être apportés pour améliorer l'accessibilité physique dans votre communauté ?
7. De quoi votre communauté a-t-elle besoin pour améliorer l'accessibilité physique ?
8. Quelles sont les ressources ou les aides en matière d'accessibilité mises à la disposition des membres de la communauté souffrant d'un handicap ou des personnes qui s'occupent d'eux ?
9. Selon vous, les programmes et services offerts au sein de votre communauté répondent-ils de manière adéquate aux besoins des membres de la communauté souffrant d'un handicap ?
10. Quels sont les programmes ou services que vous souhaiteriez voir proposés au sein de votre communauté et qui ne le sont pas déjà ?
11. Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la conception et à la mise en œuvre efficaces de programmes et de services au sein de votre communauté ?
12. Selon vous, quels changements pourraient être apportés pour améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes et des services ?

# Annexe J - Consentement à la participation communautaire

## Participation de la communauté Consentement

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de participer à notre projet intitulé *Normes d'accessibilité pour les Premières nations : Une voie vers l'inclusion*, mené par Indigenous Disability Canada.

Indigenous Disability Canada est une organisation nationale à but non lucratif dirigée par des autochtones.

Le département de recherche d'Indigenous Disability Canada peut être contacté si vous avez d'autres questions ou préoccupations. Contactez-le : Haileigh Hay ou Zoe Ryde-Kruse au 1-888-815-5511

### But et objectifs

L'objectif de ce travail est de recueillir les points de vue des Premières nations sur les obstacles à l'accessibilité. Notre objectif est d'aborder et d'éclairer l'élaboration et la révision des normes d'accessibilité dans deux domaines concernant les Premières nations : l'environnement bâti et la conception et la prestation de certains programmes et services réglementés par le gouvernement fédéral qui sont financés et disponibles pour les communautés des Premières nations.

### Importance de cette recherche

Ce travail est important car les membres des Premières nations ayant des besoins en matière d'accessibilité et leurs communautés sont confrontés à des défis uniques en matière d'accessibilité et de pertinence culturelle. *La loi sur l'accessibilité du Canada* touchera les Premières nations et la participation à ce projet est l'occasion d'intégrer les priorités et les valeurs des communautés dans les normes et les règlements.

### Sélection des participants

Nous vous demandons de participer à cette étude parce que nous avons besoin des idées et des points de vue des membres des Premières nations.

Ce qui est impliqué :

Si vous acceptez de participer, les activités comprendront des sessions d'engagement communautaire (en personne et/ou virtuelles), des entretiens et des enquêtes.

Afin de garantir une collecte de données complète et précise, nous prendrons des notes écrites, des observations et des enregistrements audio des entretiens et des séances d'engagement. Lorsque cela sera autorisé, nous prendrons également des photos et des vidéos.

### Inconvénients

Nous reconnaissons que la participation à ce travail peut entraîner certains inconvénients pour vous et votre communauté. Il s'agit notamment d'engagements en termes de temps et d'accueil de visiteurs au sein de la communauté. Nous

Nous apprécions grandement la participation et les membres qui s'engagent avec nous seront indemnisés pour leur temps.

### Compensation

Les participants recevront une compensation financière pour leur temps.

## **Risques**

Nous comprenons que la participation à ce travail peut présenter des risques potentiels pour vous. Les sujets abordés dans le cadre de ce projet peuvent être sensibles ou déclencheurs. Nous nous efforcerons activement de minimiser tous les risques associés à cette étude et, dans l'éventualité où des participants seraient affectés de manière négative, nous leur offrirons soutien et ressources. Si vous avez des inquiétudes concernant les risques associés à cette étude, veuillez contacter l'un de nos chercheurs.

Stratégies d'atténuation des risques :

- Avertissements pour les contenus sensibles
- Consentement éclairé permanent
- Confidentialité
- Ressources pour le soutien

## **Avantages**

Les avantages de votre participation sont les suivants

- Contribution à la législation concernant les communautés
- Identifier les besoins, les obstacles et les points forts en matière d'accessibilité
- Nouvelles perspectives sur le handicap et l'accessibilité
- Compensation monétaire
- Contributions aux connaissances et aux meilleures pratiques

## **Participation volontaire**

Votre participation à ce travail doit être entièrement volontaire. Nous comprenons que les choses changent et nous voulons vous assurer que si vous décidez de participer, vous pourrez le faire :

Se retirer à tout moment sans aucune conséquence ni explication.

Si vous vous retirez de l'étude, vos données seront détruites après confirmation de votre retrait.

## **En cours Consentement**

Pour nous assurer que vous continuez à consentir à participer, nous confirmerons votre consentement à chaque étape/activité pendant la durée de ce projet. Nous resterons à votre disposition pour toute question ou clarification à tout moment.

## **Anonymat et**

En termes de protection de l'anonymat et de la confidentialité :

Nous conserverons tous les documents de recherche dans une armoire fermée à clé ou sur notre serveur interne crypté, et tous les identifiants seront supprimés de tous les fichiers dès que possible.

Nous créerons et utiliserons un "système de code" à la place des noms des communautés si celles-ci ne souhaitent pas être identifiées. À la fin du projet, toutes les données d'identification et les "clés de code" seront détruites.

## **Diffusion des résultats**

Les résultats de cette étude devraient être partagés avec d'autres de la manière suivante :

- Rapport final du projet
- Rapport de recherche

Méthodes de diffusion :

Partagé avec les normes d'accessibilité du Canada

Les rapports et les données seront partagés avec les participants

Les points clés, les thèmes et les statistiques seront diffusés par le biais des médias sociaux et du site web.

Présentations à l'IDAM Wellness Gathering 2024

**Disposition des données**

Les données de cette étude seront éliminées à la fin de l'accord contractuel pour le projet ; toutes les données seront détruites. Les données brutes ne seront pas utilisées pour des projets futurs.

Les fichiers informatiques seront effacés et les documents papier seront déchiquetés.

**Contacts**

Les personnes susceptibles d'être contactées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

Haileigh Hay, chercheur principal en  
accessibilité  
Téléphone : (250) 381-7303 (poste 210)  
Courriel : [research2@bcands.ca](mailto:research2@bcands.ca)

Zoë Ryde-Kruse, chercheuse en accessibilité  
Téléphone : 250-381-7303 (poste 221)  
Courriel : [research1@bcands.ca](mailto:research1@bcands.ca)

Votre signature ci-dessous indique que vous comprenez les conditions de participation ci-dessus

dans cette étude, que vous avez eu la possibilité d'obtenir des réponses à vos questions de la part des chercheurs et que vous consentez à participer à ce projet de recherche.

Nom du participant :	
Signature :	Date :

## Annexe J - Langage clair et simple

### Participation de la communauté

Ce formulaire concerne la participation au projet de recherche d'Indigenous Disability

Canada. Nous souhaitons inclure des personnes ayant tous types de handicaps.

Nous organisons une réunion afin d'entendre vos expériences et vos idées.

Nous voulons utiliser les histoires et les idées que vous partagez avec nous pour aider à faire des suggestions au gouvernement du Canada concernant les lois sur l'accessibilité.

Pour que nous puissions utiliser les idées que vous nous communiquez, nous avons besoin de votre consentement. "Consentement" signifie que vous nous autorisez à faire quelque chose.

**Avant de vous joindre à la réunion, veuillez remplir ce formulaire. Si vous avez besoin de partir à tout moment, vous pouvez le faire.**

Examinez chaque élément de la liste ci-dessous. Si vous êtes d'accord, inscrivez un X dans la case "oui". Si vous n'êtes pas d'accord, inscrivez un X dans la case "non". Nous ne ferons rien de ce que vous refusez.

	Oui	Non
J'accepte de participer à la réunion		
Je suis d'accord pour que mes propos soient enregistrés		
Je suis d'accord pour qu'Indigenous Disability Canada utilise ce que je dis dans son travail.		

Veuillez remplir la case ci-dessous pour confirmer votre consentement :

Nom du participant :	
Signature :	Date :

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter :

Haileigh Hay, chercheur principal en  
accessibilité  
Téléphone : (250) 381-7303 (poste  
210) Courriel : [research2@bcands.ca](mailto:research2@bcands.ca)

Zoë Ryde-Kruse, chercheuse en accessibilité  
Téléphone : 250-381-7303 (poste 221)  
Courriel : [research1@bcands.ca](mailto:research1@bcands.ca)

## Annexe K - Informations relatives à la loi sur l'accessibilité du Canada

### ***Loi sur le Canada accessible***

*La loi sur le Canada accessible (LCA)* est une loi fédérale qui s'appuie sur les cadres existants en matière de droits de l'homme qui soutiennent l'égalité pour les personnes handicapées au Canada, comme la *loi canadienne sur les droits de l'homme*. La LCA adopte une approche proactive et systémique pour identifier, supprimer et prévenir les obstacles à l'accessibilité, dans le but de créer un Canada sans obstacles d'ici 2040

#### **Quelques informations sur l'ACA**

- l'ACA est entré en vigueur en 2019
- Les Premières nations sont exemptées des règlements pris en vertu de la *loi* jusqu'en 2026 afin de permettre un plus grand engagement avec les communautés.
- L'ACA a également créé Accessible Standards Canada (ASC), dont l'objectif est de créer des normes d'accessibilité pour les entités réglementées par le gouvernement fédéral et les organisations fédérales.
- Il existe sept domaines prioritaires en matière d'accessibilité

#### **Les 7 domaines prioritaires :**

- l'emploi
- l'environnement bâti (bâtiments et espaces publics)
- les technologies de l'information et de la communication
- communication, autres que l'information et la communication
- les technologies - l'acquisition de biens, de services et d'installations
- la conception et la fourniture de programmes et de services, et
- les transports (compagnies aériennes, ainsi que les fournisseurs de transport ferroviaire, routier et maritime qui traversent les frontières provinciales ou internationales)

# Annexe K - Informations relatives à la loi sur l'accessibilité du Canada – Visuel



EMPLOI

1



2

L'ENVIRONNEMENT BÂTI  
(BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS)



3

LES TECHNOLOGIES DE LA  
COMMUNICATION ET DE  
L'INFORMATION

4

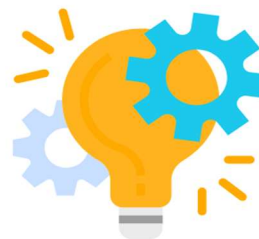


COMMUNICATION, AUTRE QUE LES  
TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION



5

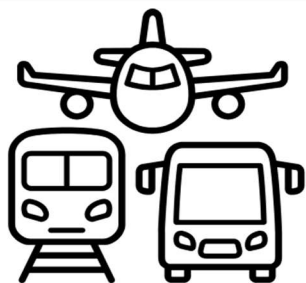
L'APPROVISIONNEMENT EN  
BIENS ET SERVICES



6

LA CONCEPTION DES  
PROGRAMMES ET LA PRESTATION  
DE SERVICES

7



TRANSPORT

# Annexe L - Liste de contrôle de l'environnement bâti

Analyse de l'environnement bâti		
Intérieur et extérieur	Fonctionnalité et présence	Notes
Extérieur : Espace public	<b>Routes</b> Paves Non <input type="checkbox"/> pavés <input type="checkbox"/>	
Extérieur : Espace public	<b>Trottoirs</b> Présents Absents <input type="checkbox"/> Pavé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Analyse de l'environnement bâti



Extérieur :

**Espace public**

**Traverse à pied**

Présents

Absents

Extérieur :

**Espace public**

**Chemins de randonnée**

Présents

Absents

Pavé

Extérieur :

**Espace public**

**Balisage**

Présent

Absents

Extérieur :  
Bâtiment public

**Parking**  
Présent   
Pavé   
Absent

Extérieur :  
Bâtiment public

Approche

Extérieur :  
Bâtiment public

Entrée

Intérieur :  
**Bâtiment public**

**Balisage**

Présent

Absent



Intérieur :  
**Bâtiment public n° 1**

**Mouvement à plusieurs niveaux**

Escalier

Ascenseur

Autre



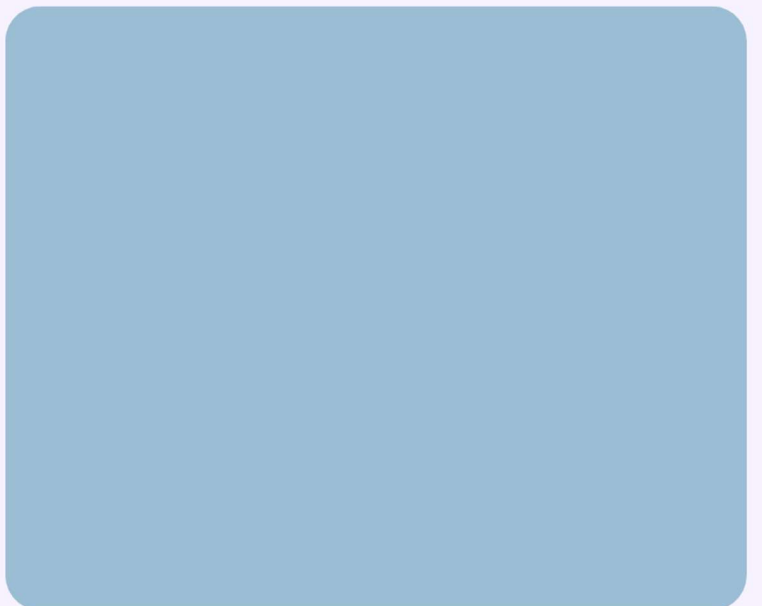
Intérieur :  
**Bâtiment public n° 1**

**Revêtement de sol**

Moquette

Bois dur /

Vinyle Autre



Analyse de l'environnement bâti

Intérieur :  
**Bâtiment  
public n° 1**

**Toilettes**  
Accessible



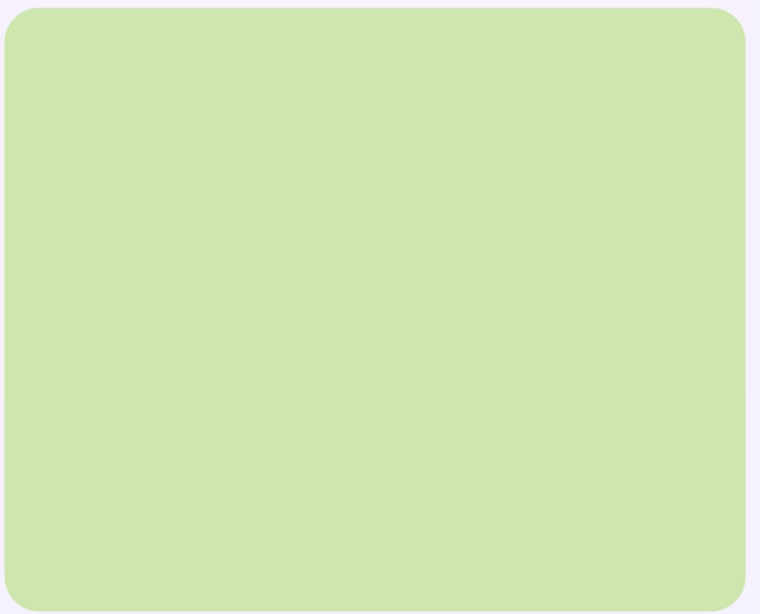
Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°2**

**Balisage**  
Présent   
Absent



Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°2**

**Mouvement  
plusieurs à  
niveaux**  
Escalier   
Ascenseur   
Autre



Analyse de l'environnement bâti

Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°2**

**Revêtement  
de sol**

Moquette Bois  
dur / Vinyle  
Autre



Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°2**

**Toilettes**

Accessible

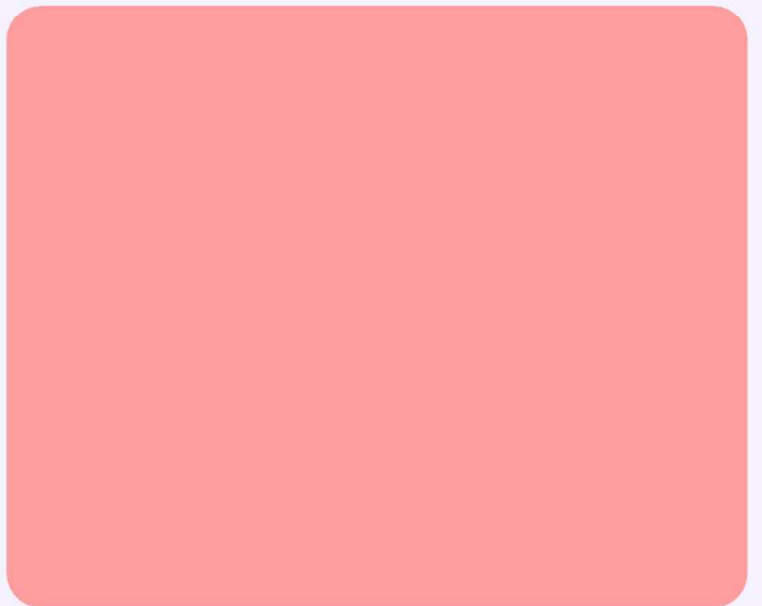


Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°3**

**Balisage**

Présent

Absent



Intérieur :

**Bâtiment public n°3**

**Mouvement à plusieurs niveaux**

- Escalier
- Ascenseur
- Autre



Intérieur :

**Bâtiment public n°3**

**Revêtement de sol**

- Moquette
- Bois dur / Vinyle
- Autre



Intérieur :

**Bâtiment public n°3**

**Toilettes**

- Accessible



Intérieur :  
**Bâtiment public**  
n° 4

**Balisage**  
Présent   
Absent

Intérieur :  
**Bâtiment public**  
n°4

**Mouvement à plusieurs niveaux**  
Escalier   
Ascenseur   
Autre

Intérieur :  
**Bâtiment public**  
n°4

**Revêtement de sol**  
Moquette   
Bois dur /  
Vinyle   
Autre

Analyse de l'environnement bâti

Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°4**

**Toilettes**  
Accessible



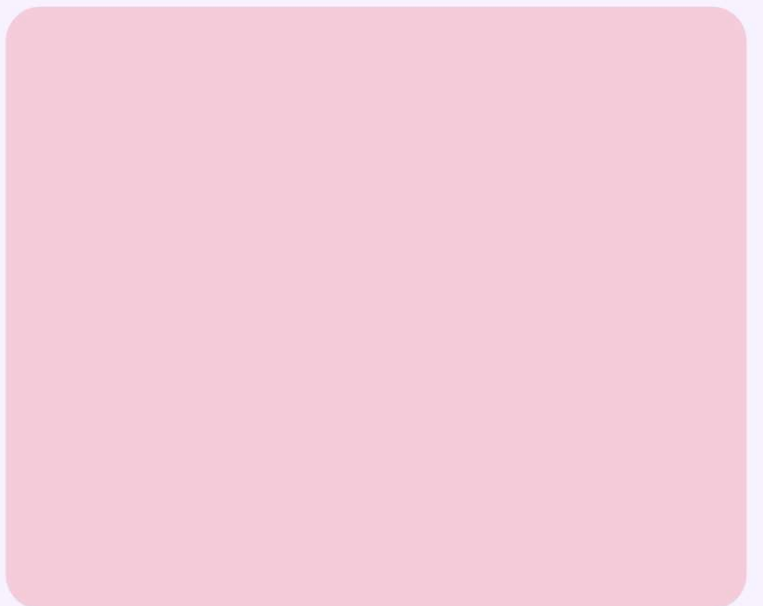
Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°5**

**Balisage**  
Présent Absent



Intérieur :  
**Bâtiment  
public n°5**

**Mouvement** à  
**plusieurs**  
**niveaux**  
Escalier   
Ascenseur   
Autre





Intérieur : **Bâtiment**  
**public n°**

**Revêtement**

- de sol   
Moquette   
Bois dur /   
Vinyle   
Autre

Intérieur : **Bâtiment**  
**public n°**

**Toilettes**

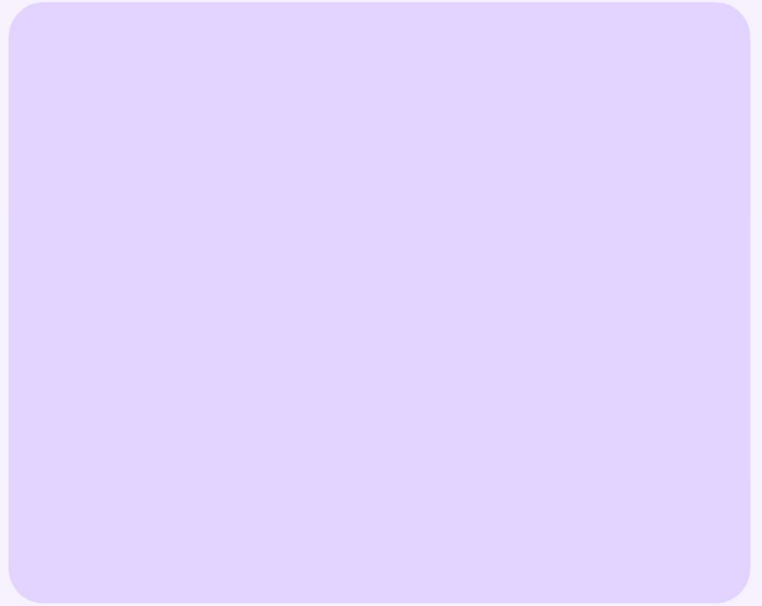
Accessible

Adaptabilité globale des espaces publics

Analyse de l'environnement bâti

Extérieur :  
Boîtier

**Approche**



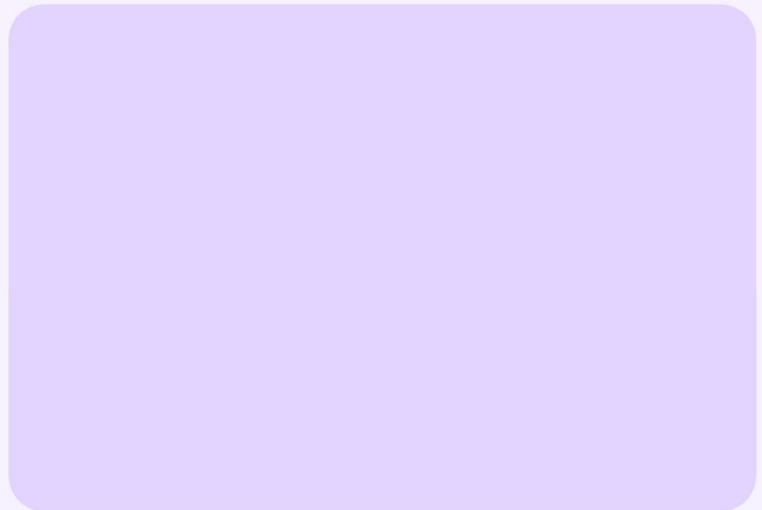
Extérieur :  
Boîtier

**Entrée**



Extérieur :  
Boîtier

**Espace utilisable**



Analyse de l'environnement bâti

Intérieur :  
Boîtier

Mouvement à  
plusieurs niveaux

Intérieur  
: Boîtier

Revêtement

de sol

Moquette Bois  
dur / Vinyle  
Autre

Intérieur  
: Boîtier

Toilettes

Accessible

Intérieur :  
Boîtier

Adaptabilité



Notes complémentaires

